



Photo Jacques Grenier
La décision d'exiger des visas aux citoyens turcs qui désirent entrer au Canada « n'a pas été prise de gaieté de cœur », a affirmé hier, le ministre Benoît Bouchard.

Même traitement pour quatre pays africains Le visa pour les Turcs

■ Bouchard veut aussi bloquer la frontière canado-américaine

MICHEL C. AUGER

Les ressortissants turcs et de quatre pays africains devront désormais être munis d'un visa pour entrer au Canada, mais il n'est pas question d'expulsions massives de ceux qui revendiqueraient à tort le statut de réfugié.

C'est ce qu'a annoncé, hier, le ministre fédéral de l'Emploi et de l'Immigration Benoît Bouchard, pour qui l'imposition du visa est nécessaire « afin de maintenir l'intégrité de nos frontières de même que le but visé par notre politique d'immigration et par celle relative aux réfugiés ».

Cependant, a souligné le ministre, « il n'est pas question d'expulsions massives », et les cas des personnes déjà arrivées au Canada seront réglés au mérite et en tenant compte des droits qui leur sont garantis par la constitution canadienne et de toutes les possibilités d'appel prévues par la loi sur l'immigration.

« Il n'y a aucune raison de faire des expulsions en bloc ou d'avoir recours à des mesures d'urgence pour les personnes qui se trouvent déjà sur le sol canadien », a souligné M. Bouchard, même s'il estime que les

deux tiers ou les trois quarts de ceux qui réclament le statut de réfugié abusent du système.

Près de 7.000 personnes sont entrées au Canada et y ont demandé le statut de réfugié au cours des quatre derniers mois de 1986, dont quelque 1.800 sont d'origine turque.

Le ministre affirme que s'il devait y avoir des abus en provenance d'autres pays, le Canada n'hésiterait pas à imposer à leurs citoyens l'obligation d'être munis d'un visa ou à prendre d'autres mesures « pour que le système pour les réfugiés soit utilisé par les véritables réfugiés ».

Dans le cas de la Turquie, le ministre a souligné que si la mesure pouvait être considérée comme arrivant trop tard par certains, « il faut tenir compte que nous évoluons dans le domaine particulièrement délicat des droits de la personne, ce qui peut expliquer les délais ».

M. Bouchard a soutenu que le gouvernement avait des raisons de croire que cette vague n'était pas sur le point de se résorber d'elle-même et que c'est pour cette raison qu'il a finalement décidé d'exiger un visa pour les Turcs qui désirent entrer au Canada.

Quant aux quatre pays africains —

la Gambie, l'Ile Maurice, la Sierra Leone et la Tanzanie — le gouvernement a pris la décision d'exiger des visas en raison de preuves relatives à l'utilisation frauduleuse de documents de voyage de ces pays par des citoyens d'autres pays afin d'entrer au Canada.

D'autre part, M. Bouchard affirme que le gouvernement envisage de bloquer les points d'entrée sur la frontière canado-américaine pour freiner l'afflux de réfugiés en provenance d'Amérique centrale et qui craignent d'être retournés dans leurs pays d'origine par les États-Unis.

Plus d'un millier de latino-américains, en particulier des ressortissants du Salvador et du Guatemala, sont entrés au Québec seulement par la frontière canado-américaine au cours du dernier mois, ont confirmé des fonctionnaires d'Emploi et Immigration Canada.

Le Canada n'expose pas ces personnes en raison de la situation de répression et de guerre qui prévaut dans leurs pays, mais celles qui sont entrées aux États-Unis depuis 1982 pourraient être expulsées par les autorités américaines, ce qui les pousse à chercher refuge au Canada.

Dans le cas des postes-frontière, à

la différence des aéroports, le Canada peut se contenter de prendre note de la demande des personnes qui veulent être admises au pays, mais n'est pas tenu de les accepter.

Voir page 16 : Visa

Vietnam: violents combats

HANOI (AFP, AP, Reuter) — De violents combats se sont poursuivis hier à la frontière sino-vietnamienne dans la région de Vi Xuyen, à l'extrême nord du Vietnam. Chinois et Vietnamiens se sont rejoints mutuellement la responsabilité des hostilités, affirmant qu'elles résultaient de tentatives de violation de la frontière par l'autre camp.

Selon l'agence vietnamienne d'information AVI, les combats ont fait plus de 1.000 morts du côté chinois. Pékin ne reconnaît pas ces chiffres.

Ces combats semblent les plus importants depuis trois ans. Les derniers incidents importants à la frontière sino-vietnamienne remontaient au mois d'avril 1984, une division chinoise ayant été « sérieusement malmenée » après une incursion dans le nord du Vietnam.

Ces affrontements pourraient se rattacher à un vote de l'ONU sur le retrait de l'armée vietnamienne du Cambodge.

Plus généralement, l'artillerie chinoise entre en action et les hostilités s'intensifient à chaque fois que « Pékin veut faire comprendre quelque chose » à Hanoi, indique-t-on dans les milieux di-

Voir page 16 : Vietnam

Une véritable bombe sous la Phase II de la Baie James

LOUIS-GILLES FRANCOEUR

Le groupe Contestension, chef de file de l'opposition au passage de la 6e ligne dans la région Grondines-Lotbinière, a placé hier une véritable bombe juridique sous la Phase II de la Baie James en demandant aux tribunaux de déclarer inconstitutionnels les lois et règlements québécois qui permettent à Hydro-Québec de vendre et d'exporter de l'électricité aux États-Unis.

Si les plus haute Cour du pays donnaient raison aux requérants, non seulement Hydro-Québec devrait-elle oublier les 2.000 mégawatts qu'elle s'est engagée à livrer en 1990 à la Nouvelle-Angleterre mais ni la société d'État, ni le gouvernement québécois ne pourraient plus poser, sans l'accord et peut-être de nouvelles lois fédérales, les gestes légaux et administratifs nécessaires à la réalisation du prochain méga-projet dont rêve le premier ministre, M. Robert Bourassa. La clé de la Phase II tomberait donc probablement dans les mains d'Ottawa ou de la majorité des provinces. À moins, bien entendu, que les signataires de la Constitution s'entendent pour céder le contrôle des exportations d'électricité en dehors du pays aux provinces.

Dans une poursuite signifiée au gouvernement et à la société d'État, hier après-midi, Contestension demande d'autre part aux tri-

bunaux d'invalidiser toutes les décisions prises par le gouvernement du Québec et des deux derniers ministres de l'Environnement, M.M. Adrien Ouellette et son successeur, M. Clifford Lincoln, pour s'être rendus responsables d'un « détournement de procédure » en court-circuitant l'examen indépendant du projet de 6e ligne par les fonctionnaires de leurs ministères et le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE).

Hydro-Québec est de son côté accusée d'avoir induit imposé ses corridors de la 6e ligne à ceux qui devaient l'évaluer en toute indépendance, soit aux fonctionnaires et au BAPE. Et on lui reproche « d'avoir caché volontairement et malicieusement » des études aux citoyens en contravention de leur droit à l'information.

Les requérants, soit le mouvement Contestension et sept citoyens et citoyens touchés par le passage de la 6e ligne dans leur région, demandent à la cour de condamner le gouvernement et la province à un dédommagement exemplaire de \$200.000 pour atteinte à leurs droits fondamentaux et à celui de participer à une audience publique dont les dés ne sont pas pipés à l'avance.

La requête en nullité a été déposée hier par le bureau Tremblay, Bertrand, Morisset, Bois et Mignault, de Québec. Le dossier sera piloté par Me Guy Bertrand, qui s'est rendu célèbre dans les dos-

Voir page 16 : Une bombe

Montréal centre bancaire



Wilson sur le point de déposer son projet de loi

BERNARD DESCÔTEAUX

OTTAWA — Le ministre des Finances, M. Michael Wilson, déposera sous peu, tout probablement avant la

fin de janvier, un projet de loi créant les centres bancaires internationaux de Montréal et Vancouver.

Le ministre est maintenant prêt à aller de l'avant, a-t-on en effet confirmé hier au DEVOIR dans l'entourage de M. Wilson. On y indique que malgré les pressions faites par les milieux financiers de Toronto et le gouvernement ontarien, « on va respecter l'engagement pris dans le dernier budget (du 26 février) ».

Le projet de loi que déposera M. Wilson autorisera la création des deux centres bancaires, définira les modalités de fonctionnement et établira les exemptions fiscales qui seront accordées pour les transactions financières qui seront faites par l'intermédiaire de ces centres.

Il appert cependant que le ministre s'en tiendra strictement à la notion de centre bancaire, se refusant à l'élargir pour permettre l'institution, comme le voulait le Québec, de « centres financiers internationaux » qui est un concept plus large.

L'institution d'un centre bancaire international est réclamée depuis le début des années 80 par le milieu financier montréalais. Après avoir décroché l'appui du gouvernement Lévesque puis du gouvernement Bourassa, on a obtenu enfin celui du gou-

vernement fédéral l'an dernier. Toutefois, pour faire bonne mesure, celui-ci offrait alors le même avantage à Vancouver.

« Le gouvernement est disposé à »

Voir page 16 : Wilson

La France au bord de l'émeute

PARIS (AFP) — Le gouvernement français estime que par la multiplication, ces dernières 24 heures, d'actes de « vandalisme, de pillage et de détérioration de l'outil de travail », les actuelles grèves du secteur public prennent un aspect « révolutionnaire et insurrectionnel ».

Dans les transports parisiens (RATP) et à l'Électricité de France (EDF), la situation paraissait se dégrader, tandis que les négociations étaient toujours bloquées.

Un net durcissement était ainsi enregistré hier dans le métro parisien

Voir page 16 : La France



Pierre MacDonald

L'agence spatiale à Montréal MacDonald : trois provinces d'accord

PIERRE CAYOUILLE

Trois provinces appuient la candidature de Montréal comme site de la future Agence spatiale canadienne.

C'est du moins ce qu'affirme le ministre québécois du Commerce extérieur et du Développement technologique Pierre MacDonald.

Le ministre dit avoir consulté à ce sujet des représentants de toutes les provinces, hormis l'Ontario, lors de la conférence des ministres de la Science et de la Technologie en dé-

cembre. « Dans trois cas, les provinces appuient carrément la candidature de Montréal. Quant aux autres provinces, elles se montrent de prime abord favorables à Montréal ».

Pour des motifs politiques, M. MacDonald refuse de nommer les provinces en faveur de la candidature de Montréal.

Peu après sa rencontre avec le ministre du Commerce extérieur Pat Carney, le ministre MacDonald a rappelé hier que « le Canada avait des ressources trop limitées pour

Voir page 16 : MacDonald

L'ÉCRAN-PROJECTION KP-36XBR

Admirez

SES DIMENSIONS: 36" de l'image la plus brillante jamais produite

SON IMAGE: 450 lignes de résolution • 300 pieds-lamberts

SA SONORITÉ STÉRÉO: décodeur MTS • enceintes 2 voies APM

SA FLEXIBILITÉ: prise entrées et sorties audio/vidéo

SONY

Votre Conseiller Vidéo

Ummoulin

8390 ST-HUBERT (sud de Métropolitain) 388-4777 / 388-1122

5916 BÉLANGER (Métropolitain, sortie Lacordaire-sud) 256-7571

SPEC

Le Québec respectera l'esprit de l'entente sur le bois-d'oeuvre

PIERRE CAYOUILLE

Il faudra de huit à 12 semaines pour que la surtaxe de 15 % à l'exportation du bois d'oeuvre aux États-Unis imposée par le gouvernement fédéral soit remplacée au Québec par des augmentations de droit de coupe.

Le ministre québécois du Commerce extérieur et du Développement technologique, M. Pierre MacDonald, a promis hier que le propre système de prélèvement de la taxe du Québec sera visible et transparent. « Il n'est pas question de camoufler quoi que ce soit. Nous respecterons parfaitement l'esprit de l'entente canado-américaine ».

Le ministre a donc répondu indirectement aux producteurs américains inquiets par la perspective du remplacement prochain de la surtaxe fédérale de 15 % et du transfert des pouvoirs de taxation aux provin-

ces.

M. MacDonald se réjouit de ce que la nouvelle entente permettra au Québec d'appliquer sa nouvelle politique forestière votée en décembre dernier. Les sommes perçues faciliteront le reboisement.

M. MacDonald rencontra hier à Montréal la ministre du Commerce extérieur du Canada, Mme Pat Carney. Leur entretien a principalement porté sur les modalités d'application de l'entente sur le bois-d'oeuvre conclue le 30 décembre dernier entre le Canada et les États-Unis.

Les deux ministres n'ont émis aucune déclaration conjointe après leur rencontre qui s'est déroulée à huis clos. Tout au plus, ont-ils précisé, cette rencontre a permis de préparer la conférence de tous les ministres provinciaux concernés qui aura lieu le 14 janvier prochain à Vancouver.

Interrogé sur les conséquences de l'entente pour le Québec en terme de



Mme Pat Carney et M. Pierre MacDonald

pertes d'emplois, M. MacDonald a répondu : « Il n'y a aucun système

— MacDonald

qui pourrait permettre de comptabiliser le nombre d'emplois qui seront perdus. Il y a toujours des fluctuations dans ce secteur ».

Il a par ailleurs rappelé que l'entente du 30 décembre dernier mènera à une augmentation moyenne de \$ 1 000 du prix des maisons unifamiliales aux États-Unis. « Ce sont les consommateurs américains qui feront les frais de l'entente » a-t-il dit.

Le prélèvement de la surtaxe de 15 % sur le bois-d'oeuvre exporté a commencé hier. Des \$ 600 millions qui seront perçus, \$ 120 millions aboutiront au Québec.

Par ailleurs, Mme Carney nie que son ministère ait réclamé \$ 4 millions pour lancer une campagne publicitaire d'envergure pour promouvoir le libre-échange. « Nous demandons cette somme simplement pour mettre sur pied au ministère du Commerce extérieur un service de communication comme il en existe dans tous les autres ministères.

Petersen craint que le marché ontarien ne soit envahi par le bois du Québec

TORONTO (PC) — Le premier ministre de l'Ontario, M. David Petersen, a exprimé la crainte hier que le marché ontarien ne soit envahi par le bois d'oeuvre du Québec et de la Colombie-Britannique, à la suite de l'imposition d'une taxe de 15 pour cent sur les exportations de bois canadien aux États-Unis.

Cette situation, a-t-il souligné, ne ferait qu'aggraver les problèmes de l'industrie forestière en Ontario, qui envisage déjà des mises à pied et des fermetures de scieries à cause de la taxe.

Au Québec et en Colombie-Britannique, a noté M. Petersen, les droits de coupe sont beaucoup moins élevés qu'en Ontario, de sorte que les compagnies forestières peuvent produire le bois à meilleur marché.

Ces mêmes compagnies, cependant, qui vendent déjà du bois en Ontario, voudront sans doute augmenter leur part du marché dans cette

province, à la suite d'un rétrécissement du marché américain causé par l'imposition de la taxe de 15 pour cent.

M. Peterson a promis de prendre les mesures qui s'imposent pour que l'Ontario ne devienne pas la victime d'une certaine forme de dumping de la part d'autres provinces, frustrées par la baisse de leurs ventes.

Le gouvernement ontarien voudrait sûrement passer à l'attaque dès la semaine prochaine, à l'occasion d'une réunion fédérale-provinciale pour déterminer les moyens de remettre aux provinces les \$600 millions que rapportera chaque année la taxe d'exportation du bois d'oeuvre aux États-Unis.

Ottawa s'est engagé, en concluant l'accord avec Washington, à supprimer graduellement la taxe de 15 pour cent, mais à hausser d'autant les droits de coupe des provinces.

Il ne fait pas de doute que, à cette

occasion, l'Ontario insistera pour que les droits de coupe provinciaux soient les mêmes partout au Canada.

Pour tenter d'obtenir gain de cause, M. Peterson pourra menacer, comme il l'a fait une fois de plus jeudi, de contester devant les tribunaux la constitutionnalité de la taxe d'exportation.

Des experts en droit constitutionnel, interrogés à ce sujet, ont cependant émis des doutes sur les chances de M. Peterson de faire triompher son point de vue devant les tribunaux.

« Constitutionnellement, que cela plaise ou non, il (le gouvernement fédéral) a le droit de le faire (imposer la taxe) », a affirmé M. John Ballem, spécialiste en droit constitutionnel de Calgary.

« Comme tous le savent, a-t-il ajouté, leur droit de taxer est illimité ».

Le seul précédent judiciaire qui

existe est celui de l'Alberta qui, il y a plusieurs années, avait contesté avec succès une taxe fédérale sur les exportations de gaz naturel aux États-Unis.

Le professeur de droit Alastair Lucas a cependant fait remarquer que, dans ce cas, il s'agissait d'une situation hypothétique où une province continuerait à être propriétaire des ressources qu'elle exporterait.

Dans le cas du bois d'oeuvre, les gouvernements provinciaux possèdent les forêts des terres de la couronne, mais elles vendent des droits de coupe à des compagnies privées et perdent ainsi la propriété des arbres lorsqu'ils sont coupés.

« Aussitôt que la province vend son arbre à une compagnie privée, a fait remarquer M. Lucas, le fédéral peut imposer sa taxe d'exportation, parce l'arbre n'appartient plus à la province ».

Le budget du programme fédéral Défi 87 n'augmente pas Encore \$ 180 millions cette année pour les emplois d'été pour les étudiants

MARIE TISON

OTTAWA (PC) — Le gouvernement fédéral n'augmentera pas cette année les sommes consacrées à la création d'emplois d'été pour les étudiants.

Le programme Défi 87 disposera d'une enveloppe de \$ 180 millions. Si Défi 86 disposait du même montant, Défi 85 bénéficiait de \$ 205 millions.

Le ministre d'État à la Jeunesse, M. Jean Charest, s'est cependant montré particulièrement fier d'avoir pu maintenir le même niveau de financement qu'en 1986, en dépit des restrictions budgétaires gouvernementales.

« Nous démontrons ainsi clairement notre engagement à l'égard des étudiants du Canada », a-t-il déclaré hier.

Le critique néo-démocrate en matière de jeunesse, M. Howard McCurdy, ne partageait pas cet avis.

Il a rappelé qu'en 1986, des crédits supplémentaires de \$ 30 millions avaient été affectés pour un recensement qui devait créer 25 000 emplois prioritairement accordés aux jeunes.

« Il y a eu coupe », a-t-il soutenu. Le député libéral Don Boudria a renchéri en réclamant un ajout de \$ 30 millions au budget au programme de cette année.

M. Charest a déclaré que de toute façon, il y aurait moins d'étudiants cet été en raison de la dénatalité.

Cependant, selon les estimations de Statistique Canada, le nombre d'étudiants à l'enseignement post-secondaire et aux trois derniers ni-



M. Jean Charest

veaux du secondaire devrait augmenter légèrement.

La principale composante du programme Défi 87, « Expérience d'été—expérience de travail », disposera d'un budget de \$ 127 millions, soit le même montant que l'année précédente. A elle seule, cette composante devrait créer plus de 70 000 des 90 000 emplois d'été prévus.

Elle vise à stimuler la création d'emplois axés sur la carrière grâce à des subventions couvrant la moitié du salaire des étudiants, lorsqu'ils sont engagés par des entreprises privées, ou la totalité de ce salaire lorsque l'employeur est une municipalité ou un organisme sans but lucratif.

Le gouvernement a tenu à accorder une importance particulière aux décrocheurs en doublant le budget accordé aux Ateliers d'orientation au travail, qui disposeront dorénavant

de \$ 8 millions. Cette composante vise à donner aux décrocheurs éventuels des conseils et une expérience de travail leur permettant d'élaborer leurs propres plans d'étude et d'emploi.

Par contre, l'enveloppe des « Prêts aux étudiants entrepreneurs » sera fortement diminuée en 1987, passant de \$ 2 millions à \$ 0,8 million.

M. Charest a indiqué que cette composante n'avait pas obtenu le succès espéré en 1986.

Il a expliqué que le marché de l'emploi avait été très bon, ce qui n'a pas incité les étudiants à prendre le risque de démarrer une entreprise, et que les projections gouvernementales avaient tout simplement été trop optimistes.

« Ce ne sont pas tous les étudiants qui veulent partir en affaire », a-t-il déclaré.

Les autres sommes serviront à défrayer certains coûts d'administration et seront partagées entre les diverses autres composantes : « Centres d'emploi du Canada pour étudiants », « Programme des stagiaires autochtones », « Programme d'instruction des cadets et de formation des réservistes » et « Programme des gendarmes spéciaux numéraires ».

M. Charest a indiqué que les deux tiers environ des fonds seront distribués aux organismes à but non lucratif et aux municipalités, tandis que le secteur privé devrait en recevoir le tiers, un pourcentage qui variera selon les régions.

Il s'agit sensiblement des mêmes proportions qu'en 1986, même si l'évaluation du programme Défi 86 a

montré que les emplois créés par le secteur privé payaient mieux, duraient plus longtemps et coûtaient moins cher au gouvernement.

Les organismes à but non lucratif jouent un rôle très important et fournissent une foule de services, s'est défendu le ministre.

L'évaluation de Défi 86 a également montré que les femmes ont travaillé à 60 % dans les organismes à but non lucratif, tandis que 60 % des hommes ont occupé des emplois créés dans le secteur privé.

En général, les entrepreneurs et les jeunes de l'enseignement post-secondaire se sont dit satisfaits du programme Défi 86, a indiqué M. Charest.

Les jeunes du secondaire ont cependant été désavantagés par le fait qu'ils sortaient des écoles plus tard que les autres, à la fin juin, une fois la plupart des emplois déjà distribués.

M. Charest a promis d'accorder cette année une attention toute particulière à ces jeunes.

Le député néo-démocrate Howard McCurdy a déclaré de son côté que Défi 86 avait failli à la tâche en ce qui concerne l'emploi de minorités visibles.

Seulement quatre pour cent des emplois ont été octroyés à des personnes qui entrent dans cette catégorie, contre cinq pour cent l'année précédente.

Les formulaires de demande de participation au programme Défi 87 seront disponibles dans les Centres d'emploi du Canada à la fin du mois de janvier.

Vancouver aura le contrat du Polar 8

DENIS LESSARD

OTTAWA (PC) — Le contrat fédéral pour la construction du gigantesque brise-glace Polar 8, d'une valeur de \$ 450 millions, sera d'ici peu décerné au chantier qui possède Versatile en Colombie-Britannique.

Bien que formellement, la décision du cabinet ne soit pas encore prise, le choix de la Colombie-Britannique ne fait plus de doute, ont indiqué hier des sources au plus haut niveau, au ministère de l'Expansion industrielle régionale.

« Seulement trois chantiers au pays peuvent mener à bien un tel projet. Deux dans l'Est qui ont déjà des carnets de commandes bien remplis et la Colombie-Britannique qui n'a rien, cela parle tout seul », lance-t-on.

Au Québec, Ottawa estime avoir tout mis en place pour « stopper l'hémorragie » de près de \$ 2 millions par mois de Versatile, en payant la voie à l'acquisition par Marine Industrie des chantiers de Lauzon et Montréal (anciennement Davie et Vickers). Hier encore, faisant écho aux propos de son homologue québécois Daniel Johnson, le ministre fédéral de l'Expansion industrielle régionale, Michel Côté, affirmait qu'il ne manquait plus qu'une entente entre les travailleurs de Marine et de Versatile pour que la transaction puisse être finalisée.

Au ministère fédéral, on souligne que Marine offre le plus de promesses parce qu'elle a prouvé dans le passé sa capacité de diversifier ses opérations. On évite d'utiliser le mot de « rationalisation » des trois chantiers québécois, qui évoque le spectre de mises à pieds, pour parler de « spécialisation ».

En revanche, rejoint hier à son domicile, le député libéral Jean Claude Malépart rappelle que le plan fédéral laisse peu de place aux anciens chantiers Vickers, qu'on voudrait destiner à la réparation. Pour Ottawa toutefois, il n'est pas question de promettre des contrats de réparations « aéroloires » de nature. En tout état de cause, c'est Marine qui choisira la vocation de ses différents chantiers, affirme-t-on.

Bien qu'actuellement Versatile Corporation n'ait pas les assises financières lui permettant de me-

ner à bien un projet aussi gigantesque que le brise-glace, « très rapidement », d'ici quelques semaines, le gouvernement annoncera qu'il accorde le contrat à la Colombie-Britannique et en fournissant les garanties financières nécessaires.

Ce projet de brise-glace géant, qui sera le plus gros au monde, remonte à l'été 1985. Soucieux de préserver sa souveraineté sur le territoire de l'Arctique, après la traversée controversée du Passage du Nord-Ouest par un navire américain, Ottawa avait annoncé son intention de se munir d'un tel navire pour sillonner plus fréquemment cette région.

Pendant la période des Fêtes le vice-premier ministre Don Mazankowski s'était refusé à donner des assurances au chantier de l'Ouest lors d'un lancement de navire à Vancouver.

Toutefois la grogne toujours croissante dans l'Ouest devant l'aide fédérale destinée au Québec rend nécessaire une intervention en Colombie-Britannique. En outre, un récent sondage Gallup montre que c'est dans cette province que l'insatisfaction à l'égard du gouvernement Mulroney atteint son sommet, avec 56 pour cent d'insatisfaits contre 45 pour cent au niveau national.

Au Québec, le fédéral estime avoir livré la marchandise dans le dossier de la revente à Marine Industrie de Sorel, des chantiers de Versatile à Lauzon et à Montréal.

Le fédéral fournira \$ 35 millions en subventions (environ \$ 5 millions de plus que prévu à l'automne) pour permettre cette acquisition. Il avance en outre les \$ 135 millions nécessaires pour permettre au chantier de Lauzon d'entreprendre la construction du traversier du CN Marine, d'une valeur de \$ 135 millions (un manquant à gagner de \$ 12 millions en intérêts pour les coffres fédéraux).

Le fédéral fournira aussi jusqu'à \$ 50 millions par le biais de ses programmes établis, dont \$ 20 millions pour appuyer la spécialisation des chantiers. Finalement Ottawa accepte de donner une garantie financière de \$ 40 millions pour permettre aux banques, et à Marine, d'accepter « les squelettes dans les placards », le passif que Versatile avait accumulé dans ses opérations au Québec.

À Lauzon, la fermeture de la Versatile menace

QUÉBEC (PC) — C'est aujourd'hui que l'on devrait savoir si la direction de la Versatile Davie, de Lauzon, mettra la clé dans la porte comme le prétend depuis quelques jours la rumeur.

Entre-temps, la situation ne s'est guère améliorée même si les travailleurs du chantier ont pu finalement négocier leur chèque de paie mercredi dernier. C'est maintenant au tour des employés de bureau et de la direction du chantier de Lauzon de ne pas toucher à leur chèque de paie.

Le Soleil a en effet appris qu'à 16 h 30, hier, le président de Versatile Davie, M. Don Challinor, en compagnie de son état-major, a réuni les employés de bureau et les cadres de l'entreprise dans le but de leur faire part de cette nouvelle.

Au cours de cette brève rencontre plusieurs questions ont été posées à la direction de l'entreprise. Des employés ont voulu savoir si les travailleurs des autres chantiers de Versatile touchaient leur chèque de paie. On les aurait informé que si ces chantiers avaient l'argent, les employés étaient payés.

L'épineuse question de la fermeture du chantier de Lauzon est également venue sur la table. Un des employés a demandé à la direction si la rumeur voulant que le chantier ferme ses portes aujourd'hui était fondée. « Vous verrez demain (c'est-à-dire aujourd'hui), aurait-on répondu... ».

Le syndicat des travailleurs du

chantier Davie n'a pas l'intention de convoquer ses membres, comme c'est le cas à Sorel, pour faire le point sur la situation. Le président du syndicat, M. Robert Monette a indiqué que si jamais le chantier de Lauzon était fermé aujourd'hui, les syndiqués seraient alors convoqués à une assemblée générale qui aura lieu au cours de la semaine prochaine.

Par ailleurs, les dirigeants de la CSN ont vivement réagi hier aux propos tenus mercredi soir par le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Daniel Johnson qui demandait en quelque sorte à la CSN de régler le contentieux Versatile Corporation-Marine Industrie.

Cette « intrigante » position gouvernementale sera d'ailleurs au centre des discussions que le ministre Johnson et le président de la CSN, M. Gérard Larose, auront à 10h30 au bureau du ministre à Montréal.

M. Larose qui a eu l'occasion de discuter avec le ministre Johnson dans la nuit de mercredi à jeudi, n'a guère apprécié le fait que M. Johnson ne lui ait pas fait part de cette démarche gouvernementale. « J'ai appris notre mandat, de dire M. Larose, par les journaux du matin ».

Dans une mise en garde à peine voilée à l'endroit du ministre Johnson, le chef syndical a précisé qu'un tel problème ne se réglerait pas en 24 heures. « On ne demande, ajoute-t-il, que de participer à la solution globale ».

Le commissaire aux langues officielles s'étonne de la lenteur des consultations

OTTAWA (PC) — Le commissaire aux langues officielles, M. D'Iberville Fortier, est surpris et étonné qu'Ottawa ait attendu si longtemps avant d'entreprendre de consulter les groupes minoritaires au sujet de modifications aux politiques des langues officielles, alors qu'il avait promis de procéder à cette révision il y a déjà plus de deux ans.

« En plus de deux ans, il est surprenant qu'on n'ait pu trouver le temps pour des consultations », a commenté M. Fortier au cours d'une interview téléphonique, jeudi. « Cela entraîne des délais supplémentaires ».

Le premier ministre Brian Mulroney a promis le 19 décembre que de très importants amendements à la Loi sur les langues officielles seraient déposés dès le début de la prochaine année.

Mais à la Fédération des francophones hors-Québec, on indiquait hier qu'aucune date n'avait encore été fixée pour une rencontre avec le gouvernement. Selon son directeur exécutif, M. Aurèle Thériault, la rencontre pourrait ne pas avoir lieu avant le début de février, ce qui reporterait le dépôt des amendements au mois de mars.

« Nous continuons à espérer que ce ne sera pas plus tard que mars », a-t-il expliqué, ajoutant que cela donnerait un délai suffisant pour faire adopter la nouvelle législation avant les vacances estivales du Parlement, fin juin.

Du côté d'Alliance-Québec, son directeur suppléant, M. Russ Williams, a dit que le groupe avait aussi été avisé que les consultations ne débuteraient pas avant la fin de janvier ou le début de février, ajoutant que

des discussions sérieuses demanderaient ensuite plusieurs mois.

M. Fortier, qui manifeste de plus en plus d'impatience devant l'attitude du gouvernement, a rappelé que le gouvernement Mulroney avait d'abord promis d'apporter des modifications à la loi sur les langues officielles dans son premier discours du Trône du 5 novembre 1984. En mars 1985, M. Mulroney a aussi déclaré aux Communautés que de hauts fonctionnaires étudieraient les moyens d'élargir l'usage du français comme langue de travail au sein du gouvernement.

CARTES D'AFFAIRES

ROBIC, ROBIC & ASSOCIÉS

Fondée en 1992

Conseils en propriété intellectuelle
Agents de brevets d'invention
et de marques de commerce

1514, Docteur Penfield,
Montréal, Canada, H3G 1X5

Tél.: (514) 934-0272
Téléc.: 05-268656
Cable: MARION
Télécopieur

Évitez la fumée
Pour mieux respirer

LE DEVOIR

RENSEIGNEMENTS	(514) 844-3361
Administration	(514) 844-3361
Rédaction	(514) 842-9628
Publicité	
Général.....	(514) 842-9645
Annonces classées.....	(514) 286-1200
Abonnements	
Montréal.....	(514) 332-3891
	ou
	(514) 844-3361
Québec.....	(418) 687-2021
Extérieur — Indicatif 514	1-800-361-6059
Indicatif 418.....	1-800-463-4747
Indicatif 819.....	1-800-361-5699
Indicatif 613.....	1-800-361-5699

LES BUREAUX DU DEVOIR SONT OUVERTS DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H00 A 16H30

LE DEVOIR ESSENTIEL!

Le Dr Machabée en appelle de la décision de procéder contre lui

BERNARD MORRIER

Le Dr Yvan Machabée, qui devrait normalement subir un procès pour avortement illégal, à la suite d'un jugement de la Cour supérieure, à la mi-décembre, ordonnant au ministre de la Justice de procéder contre lui, a décidé de s'adresser à la Cour d'appel pour faire renverser cette décision.

C'est le 12 septembre dernier que M. Herbert Marx avait fait arrêter les procédures contre le médecin montréalais, - intentées par l'ex-boxeur Réginald (Reggie) Chartrand -, à l'issue d'une enquête présidée par le juge Roger Savard, de la Cour des sessions de la paix, le 19 juin précédent.

Chartrand avait par la suite contesté cette décision du ministre en Cour supérieure et, le 12 décembre dernier, le juge Jean-Paul Bergeron déclarait qu'en effet M. Marx avait outrepassé ses pouvoirs ministériels en arrêtant les procédures entamées « faisant ainsi fi de l'obligation qu'il a de faire respecter la loi et de décharger ses fonctions en créant une dispense de poursuite que la loi ne l'autorise pas à faire comme Procureur général, au mépris de la loi elle-même. »

Le juge expliquait en outre que ministre et simple citoyen sont égaux devant la loi, comme le veut la Charte canadienne des droits et libertés, et que M. Chartrand, en poursuivant le Dr Machabée, s'était tout simplement prévalu de son droit de citoyen. M. Marx annonçait le même jour qu'il allait contester ce jugement en Cour d'appel, tout en rappelant que d'ici deux ans, la Cour suprême du Canada allait statuer sur la constitutionnalité de la loi canadienne sur l'avortement et qu'il n'y avait pas lieu maintenant d'entreprendre des procédures judiciaires sur cette question.

Représenté par Me Jean-Claude Hébert, le Dr Machabée

soumet quant à lui que le juge Bergeron a nettement erré en reconnaissant rétroactivement à M. Chartrand le profit d'une disposition constitutionnelle, attendu que les faits reprochés au Dr Machabée sont survenus en 1982 et que ce n'est que le 17 avril 1985 que la Charte canadienne des droits et libertés est devenue applicable. Me Hébert souligne donc qu'entre ces deux dates, Chartrand n'aurait jamais pu se plaindre d'une prétendue violation de ses droits.

De plus, toujours selon l'avocat, c'est à tort que le juge Bergeron a imputé au ministre, sans son témoignage et en se basant uniquement sur des articles de journaux rapportant des commentaires publics, une véritable motivation exhaustive quant à l'exercice d'une discrétion ministérielle.

En outre, Me Hébert relève que dans son jugement, en première instance, le juge Roger Savard, qui avait cité le médecin à procès, n'avait tenu aucun compte d'un motif d'appel très important porté alors à l'attention du Procureur général pour ne pas procéder, soit qu'on était en face d'un abus de procédure compte tenu du délai écoulé entre la prétendue faute commise par le médecin et les accusations portées contre lui.

Enfin, toujours selon l'avocat du Dr Machabée, le juge Savard aurait aussi dû se souvenir du fait que le Procureur général ne devrait pas tolérer que des citoyens utilisent à des fins obliques les tribunaux de juridiction criminelle. Il est évident, selon lui, que les nombreuses interventions publiques de Chartrand attestent de sa volonté de prendre occasion d'une poursuite criminelle pour se doter d'une tribune privilégiée afin de promouvoir ses idées sur la place publique.

M. Chartrand est président et fondateur du mouvement contre l'avortement « Combat pour la vie » et c'est à ce titre qu'il a décidé d'interdire des poursuites contre le Dr Machabée.

Les 17 présumés fraudeurs seront jugés tous ensemble

BERNARD MORRIER

C'est mercredi prochain que débutera le procès de 16 notaires, avocats, courtiers en valeurs immobilières et responsables de prêts hypothécaires, accusés d'avoir fraudé une dizaine d'institutions bancaires de la région montréalaise entre 1982 et 1984.

Le juge Réjean Paul, de la Cour supérieure, qui doit d'ailleurs présider au choix du jury dès aujourd'hui, a pris cette décision hier après avoir rejeté les triples requêtes d'une douzaine d'avocats de la défense, présentées plus tôt cette semaine et réclamant la cassation des accusations pour abus de procédures, la cassation de 10 chefs d'accusation de conspiration et la tenue de procès distincts ou séparés pour certains des accusés.

Seule, une dix-septième personne étant anglophone et supposément impliquée dans cette affaire aura droit à un procès distinct en anglais.

La défense ayant fait valoir qu'une confusion indescriptible pourrait éventuellement envahir les jurés, vu que sur les 238 chefs d'accusation portés, la plupart des accusés ne doivent faire face qu'à un certain nombre d'entre eux, le juge Paul croit quant à lui que cette éventualité ne tient pas, puisque la Couronne peut fort bien, dans un même acte d'accusation, porter différentes accusations contre l'un ou plusieurs des prévenus sans que tous ceux-ci soient obligés d'y faire face globalement.

Le juge Paul ajoute qu'il lui semble clair que, pour certaines parties de la preuve, certains accusés ne seront pas directement concernés : « Je ne vois pas de préjudice particulier, dit-il. C'est l'essence même du procès con-

joint qui présente, par ailleurs, presque tous les avantages d'un procès séparé. »

Quant à ceux qui s'inquiètent du fait que le procès pourrait être long et qu'il entraînerait différents coûts inutiles pour certains accusés alors que la preuve ne les concerne pas, le juge Paul estime que ces derniers pourront toujours se prévaloir d'un article du code criminel qui prévoit une dispense de présence dans certains cas, assurant qu'il exercera sa discrétion judiciaire, s'il y a lieu, compte tenu des représentations qui pourraient lui être faites à cet égard.

De plus, le juge ne voit aucun accroc à la Charte canadienne des droits et libertés du fait que la Couronne ait décidé de sauter l'étape de l'enquête préliminaire. « C'était son droit, dit-il, puisqu'elle a procédé à une divulgation complète de sa preuve et des pièces pertinentes dans la présente affaire. »

Par ailleurs, après lecture des dix chefs d'accusation de complot, le juge n'y trouve aucune irrégularité et croit leur rédaction conforme avec plus de détails que requis.

Enfin, à cette étape-ci des procédures, le juge de la Cour supérieure affirme ne trouver dans l'étude des actes d'accusation quoi que ce soit qui pourrait justifier l'octroi de procès séparés, décision qui, de toute façon, lui apparaît prématurée, compte tenu de la jurisprudence existant pour un tel cas.

Les accusés sont soupçonnés d'avoir complété pour faire gonfler artificiellement l'évaluation de 164 propriétés des quartiers Plateau Mont-Royal, Pointe Saint-Charles et Saint-Henri afin d'obtenir des hypothèques dépassant largement la valeur réelle de celles-ci.

fait, n'avait pas lieu. M. Cloutier les avait suivis en marchant à côté de sa bicyclette. Un policier l'a frappé d'un coup de bâton au mollet et au visage en plus de frapper sa bicyclette. Il s'est écroulé. Personne n'a été témoin de la scène. Une ambulance l'a transporté peu après à l'hôpital.

M. Cloutier s'est d'abord plaint à la police mais celle-ci a repoussé sa plainte, faute, pour le plaignant, de pouvoir identifier son agresseur.

Le juge Tisseur applique donc la règle de la prépondérance de preuve et en conclut qu'il faut pêcher foi à la version de M. Cloutier même si ce dernier avait consommé six canettes de bière.

La CEQ se lance dans un sprint de négociations jusqu'au 22 janvier

CLÉMENT TRUDEL

La Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ) se donne jusqu'au 22 janvier pour un nouveau sprint de négociation; la CEQ procédera ensuite, à compter du 26 janvier, à une série d'assemblées qui prendront connaissance des accords sur le normatif conclus en décembre avec l'État-employeur. L'on avisera aussi dans ces assemblées du progrès ou de l'échec des discussions sur les clauses d'incidence pécuniaire lors du sprint qui s'amorce et que l'on espère tout aussi intense que celui qui a mobilisé les négociateurs en décembre.

Le président de la CEQ, M. Yvon Charbonneau, a rappelé hier qu'il reste à régler des clauses normatives touchant 3.000 des syndiqués représentés par sa centrale, soit des enseignants et des professionnels des cégeps et le personnel des commissions scolaires Crie et Kativik, dans le Grand-Nord. À l'ajournement des pourparlers, à Noël, l'entente sur la politique salariale n'était toujours pas conclue pour les salariés représentés par la CEQ; sur ce volet, l'écart entre les parties est évalué par la CEQ à \$10 millions et M. Charbonneau a refusé, hier, d'entrer dans des exposés trop détaillés, laissant au coordonnateur Robert Gaulin le soin de piloter ce dossier.

Mis à part le travail à parfaire sur les négociations, la CEQ a trois dos-

siers à soigner particulièrement en 1987:

■ tenue, à la mi-juin, d'un colloque sur la qualité du français écrit. Le temps de la distribution des blâmes est fini, selon la CEQ, qui dit prendre au sérieux les critiques formulées sur la piètre qualité du français écrit; ce phénomène affecte aussi la France... et des pays comme la Grande-Bretagne et les États-Unis quant à la langue écrite;

■ à l'automne 1987, un autre colloque sera chargé de faire le point sur les 20 ans d'existence des cégeps qui accueillent maintenant 150.000 étudiants mais devraient loger 250.000 jeunes, selon la CEQ, pour mieux assurer le niveau d'inscriptions à l'université qui permettrait au Québec de se mesurer à son voisin ontarien;

■ conformément au mandat confié aux dirigeants de la centrale par le congrès de juin dernier, la CEQ entend relancer cette année le débat sur l'opportunité de former une centrale syndicale du secteur public. Il ne s'agit pas tant de maraudeur les centrales comme la FTQ et la CSN mais bien d'intéresser la quinzaine d'autres groupes confrontés à des négociations avec l'État à plus de cohérence et de cohésion.

Il s'agit d'un bloc d'environ 125.000 salariés. La CEQ agit déjà au nom des 10.000 membres du SPQG (Syndicat des professionnels du gouvernement du Québec); elle doit poursuivre ses contacts avec des associations d'infirmiers et d'infirmières,



M. Yvon Charbonneau

avec le syndicat des fonctionnaires provinciaux, etc.

Les propositions salariales faites aux enseignantes et enseignants de cégeps (la CEQ en représente 2.000, elle est minoritaire dans ce secteur) signifiaient une détérioration du pouvoir d'achat pour ces travailleurs; quant aux discussions au sujet des professionnels de ces collèges, elles se sont enlisées, si bien que 10 articles seulement sur 68 que compte le

Les recommandations du rapport Picard tombent les unes après les autres

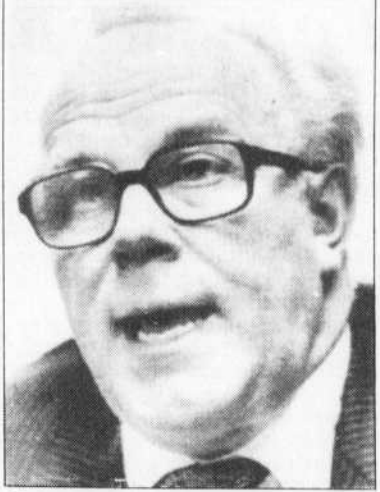
MICHEL VASTEL

OTTAWA-Les recommandations du rapport Picard sur l'avenir économique de Montréal tombent les unes après les autres, mais aucun des ministres de la région ne veut se compromettre avant une réunion de la semaine prochaine qui décidera de son sort.

Depuis deux jours, le *Ottawa Citizen* a redécouvert le rapport du comité consultatif sur le développement de la région de Montréal et en fait des manchettes qui ont semé la panique dans les bureaux des ministres conservateurs.

« C'est du vol », de lancer le président du Ottawa-Carleton Board of Trade, Michael Church, en évoquant les recommandations de déplacer environ 2.500 emplois dans la région de Montréal. M. Church rappelle en outre qu'Ottawa « est la capitale de la haute technologie au Canada », s'opposant au transfert de Telesat et de l'Agence spatiale.

La Ottawa-Carleton Economic Development Corporation Corp. organise pour vendredi prochain, le 16 janvier une réunion d'associations d'hommes d'affaires, de syndicats de la fonction publique et d'élus de la région pour préparer la riposte au rapport Picard. Un ministre conserva-



M. Laurent Picard

teur, Paul Dick (Défense nationale), a accepté d'y participer. Quant aux ministres québécois, ils se sont soudainement faits plus prudents.

■ Agence spatiale - M. Robert de Cotret, président du Comité ministériel sur le développement de la région de Montréal, refuse de se prononcer publiquement sur cette recommandation comme sur toute autre du rapport Picard, sinon pour dire qu'il en est généralement « très

satisfait »; le président du Conseil du Trésor précise qu'aucune décision ne sera prise avant la fin de février ou le début de mars et, comme dans le cas du F18, il « ne se sentira pas lié » par les recommandations des trois fonctionnaires chargés de préparer la mise sur pied de l'Agence spatiale.

■ Telesat - L'ancien ministre des Communications, M. Marcel Masse, souhaitait son transfert à Montréal; mais en juillet, il était muté à l'Énergie et, en octobre, Telesat achetait un terrain en banlieue d'Ottawa et s'y construit actuellement un nouveau siège social de \$25 millions.

■ ACIDI - Le transfert de l'Agence canadienne de développement international à Montréal était également recommandé par le comité consultatif sur le développement de Montréal. « Les inconvénients d'un tel déménagement sont plus grands que les avantages », a laissé tomber hier la ministre des Relations extérieures, Mme Monique Landry, qui ne veut par ailleurs se compromettre sur aucune autre recommandation en faveur de la région qu'elle représente aux Communautés.

■ Société pour le développement des Exportations - « Cela est impraticable », d'objecter son porte-parole qui rappelle que la société doit rester proche des ministères des Affaires extérieures et des Finances avec qui elle transige quotidiennement.

Les chirurgiens désertent l'hôpital Saint-François de La Sarre

RENÉE ROWAN

À moins d'un revirement de la situation, l'hôpital Saint-François de La Sarre, en Abitibi-Ouest, sera retrouvé sans chirurgien dès le début de février.

L'un des deux chirurgiens qui sont actuellement en place a remis sa démission qui prendra effet le 1er février tandis que l'autre, dont le contrat arrive à échéance le 18 janvier, n'a pas l'intention de le renouveler.

D'autre part, un des deux psychiatres recrutés par l'établissement a aussi démissionné et a déjà quitté la région.

Ces trois spécialistes n'ont pu en arriver à une entente avec l'administrateur provisoire de l'hôpital, Me François Godbout, a appris LE DEVOIR. Des discussions se poursui-

vent également dans le cas de l'anesthésiste qui, lui non plus, n'a pas encore accepté l'offre de l'administration.

« Il n'est pas évident que, dans la situation actuelle, on arrive facilement à recruter des chirurgiens désireux de venir s'établir à La Sarre », commente au cours d'un entretien téléphonique le Dr Marc Gervais, pédiatre à l'hôpital Saint-François. « Comme il y a une pénurie de chirurgiens généraux et d'anesthésistes, ces derniers se retrouvent en situation de force », ajoute-t-il.

La ministre de la Santé et des Services sociaux (MSSS), Mme Thérèse Lavoie-Roux, avait dû intervenir, au début de novembre, auprès des membres du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens de l'hôpital de La Sarre qui avaient démissionné en bloc pour protester contre la décision du ministère de mettre fin à leur rémunération à la vacation.

Pour tenter de retenir ses spécialistes, la direction de l'hôpital avait pris la liberté, sans l'accord du MSSS, de rémunérer certains d'entre eux à même son propre budget de fonctionnement aboutissant ainsi à un déficit. Craignant un effet d'entraînement dans d'autres régions, le MSSS décidait de mettre fin à cette

pratique « illégale ».

À la demande de Mme Lavoie-Roux, omnipraticiens et spécialistes acceptaient, à la mi-novembre, de repousser leur décision jusqu'au 6 janvier en attendant que le ministère en arrive à une solution.

Après diverses propositions formulées par le sous-ministre Réjean Cantin, propositions jugées inacceptables, trois des sept spécialistes — un psychiatre, un pédiatre et un gynécologue-obstétricien — en sont finalement arrivés à une entente de principe avec l'administrateur provisoire.

Cette entente prévoit un revenu égal à la moyenne provinciale du revenu des médecins spécialistes, soit \$140.000 par année, auquel s'ajoute une prime de 20 % pour ceux qui travaillent en régions éloignées. Un autre psychiatre, qui n'est pas encore arrivé sur le lieu, a aussi accepté cette entente.

« C'est encore moins que certains spécialistes qui viennent ici sur une base d'itinérance », indique le Dr Gervais. « Nous avons accepté cette entente pour le moment, mais cela ne règle en rien la pénurie de médecins spécialistes en régions éloignées. Le problème demeure en tier », conclut-il.

projet de convention ont fait l'objet d'une entente. Ces faits donnent une idée de la tâche à abattre, pour les négociateurs, au cours de la dizaine de jours qui les séparent de l'échéance établie par la CEQ.

Le président de la CEQ a particulièrement souhaité hier que soient assurées le plus tôt possible les conditions de relance, au niveau secondaire, de l'enseignement professionnel « qui a trop longtemps souffert des tergiversations ministérielles » (le ministre Claude Ryan a décroché des crédits pour ce plan de relance et il doit donner sur ce point, lundi prochain, une conférence de presse avec le ministre fédéral de l'Emploi et de l'immigration, M. Benoît Bouchard).

Selon la CEQ, il faut s'attendre à ce que les enseignants intensifient leur vigilance pour que ne soit pas accréditée la supposée « supériorité de l'école privée » sur l'école publique. L'on oublie trop souvent que les difficultés éprouvées par certaines catégories d'élèves viennent des conditions socio-économiques dans lesquelles vivent ces élèves auxquels il faut fournir « les moyens pour surmonter leurs handicaps ».

L'intervention de la CEQ doit être interprétée, selon M. Charbonneau, comme « un appel au gouvernement et aux ministères concernés » sur l'urgence d'en venir à des conventions et de permettre aux enseignants de mieux d'acquitter de leur tâche.

La région de la capitale nationale estime que le Centre national de recherches est sa propriété, même s'il est financé par les contribuables de toutes les régions du pays.

Quant à Telesat, propriété à 50 % du gouvernement fédéral et qui s'est empressée de reconstruire son siège social avant la publication du rapport Picard, elle achète ses satellites dans la région de Montréal et son principal client est Bell Canada.

avis de demande d'un permis d'alcool

Régie des permis d'alcool du Québec

Toute personne, société ou groupement visé dans l'art. 60 du Code de procédure civile peut, par écrit motivé, assemblée et transmis à la Régie, s'opposer à une demande de permis ci-après énumérée, dans les 15 jours de la présente publication, ou s'il y a eu opposition, intervenir en faveur dans les 30 jours de cette publication.

Cette opposition ou intervention doit être accompagnée du certificat attestant de son envoi au requérant ou à son procureur, par poste recommandée, et être adressée à : La Régie des permis d'alcool du Québec, 1 rue Notre-Dame est, suite 9.200, Montréal, Québec, H2Y 1B6.

Nom et adresse du requérant	Nature de la demande	Endroit d'exploitation
RESTAURANT AUX TROIS LUCARNES (1986) INC. Restaurant Aux Trois Lucarnes (1986) Inc. 391, boul. de Montagne Boucherville	2 Restaurants 1 Bar	391, boul. de Montagne Boucherville
RESTAURANT HOMARD PLUS INC. Restaurant Homard Plus Inc. 10500, boul. Gouin Ouest Roxboro	DEMANDE AMENDEE 1 Bar danse 1 Restaurant	10500, boul. Gouin Ouest Roxboro
DOYON, Marguerite Taverne L'Ambrance 4910, boul. St-Laurent Montréal	1 Taverne spectacles 1 Taverne sur terrasse	4910, boul. St-Laurent Montréal
RESTAURANT L'ANCESTRAL INC. Restaurant l'Ancestral Inc. 625, boul. St-Martin Ouest Laval	1 Bar spectacles 3 Restaurants spectacles	625, boul. St-Martin Ouest Laval
2424-6418 QUEBEC INC. Marcello Piza 8190, boul. Levesque Laval	1 Bar 1 Restaurant	8190, boul. Levesque Laval
2435-2551 QUEBEC INC. Aux Berges du Vieux Port 758 & 764, Berri Montréal	Permis additionnel (suite à une cession)	758 & 764, Berri Montréal
PIERRE DAOUST & MICHEL GINGRAS Café No. 1 8425, rue St-Denis Montréal	1 Restaurant	8425, rue St-Denis Montréal
2424-5078 QUEBEC INC. Restaurant La Cie 3964, rue St-Denis Montréal	DEMANDE CORRIGEE Permis additionnel (suite à une cession)	3964, rue St-Denis Montréal
SOULVAKI NICK LE GREC INC. Soulvaki Nick Le Grec Inc. 1616, rue Ste-Catherine Ouest Montréal	1 Restaurant	1616, rue Ste-Catherine Ouest Montréal
LE ROI DU PHILIBERT (1986) INC. Le Roi du Philibert (1986) Inc. 2808, rue Jolicoeur Montréal	1 Restaurant	2808, rue Jolicoeur Montréal

Le président et directeur général Ghislain K.-Leflamme, avocat

Québec

Battu par la police, il gagne devant le juge

JEAN-PIERRE PROULX

Le juge Jacques Tisseur de la Cour provinciale vient de condamner la Communauté urbaine de Montréal à payer \$6.214 en dommages-intérêts à un dénommé Gilles Cloutier parce que l'un de ses policiers l'a frappé sans justification le soir du 23 juin 1984.

Fait important, le policier en question n'a jamais été identifié.

L'affaire s'est passée à l'intersection de la rue Sherbrooke et du boulevard Pie IX. Les policiers venaient de repousser des fétards venus au parc Maisonneuve pour assister à un spectacle qui, en

En Angleterre Les lits à deux places

LONDRES (AFP) — Un projet de lit à deux places pour les couples mariés hospitalisés a déclenché une polémique dans la ville britannique de Barnsley (nord de l'Angleterre).

Cette proposition a été faite au ministère de la Santé par le président de la Commission des services de santé de Barnsley, M. Graham Kite. « C'est une bonne idée, je pense qu'il est souhaitable de fournir des lits à deux places pour les couples mariés lorsqu'ils sont hospitalisés en même temps », a-t-il expliqué jeudi.

Sa proposition a été qualifiée d'« insensée » par le président de l'Association des médecins de Barnsley, M. Kenneth McDonald. Ce dernier a notamment estimé qu'il serait très difficile d'examiner un malade dans de telles conditions.

Résultats



Tirage du 87-01-07

	1	3	29	35	37	47	no complémentaire	45
GAGNANTS	0	1	1	1	1	1		
LOTS	0	1	1	1	1	1		
Prochain tirage: 87-01-10	6/6	5/6 +	5/6	4/6	3/6			
Gros lot (approx.):	1 898 595,70 \$	717 247,20 \$	37 207,50 \$	10 715	98,40 \$			
4 000 000,00 \$	220 719	10,00 \$						
Ventes totales:	14 280 648,00 \$							

Vous pouvez miser jusqu'à 20 h 00 le jour du tirage.

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste de numéros et la liste officielle, cette dernière a priorité.

Depuis 1972

Le taux d'invalidité a doublé au Québec

RENÉE ROWAN

Entre 1972 et 1982, le nombre de personnes reconnues médicalement invalides par la Régie des rentes du Québec (RRQ) a triplé chez les hommes et quadruplé chez les femmes.

Parmi la population active des 25 à 64 ans, le nombre de cas reconnus au cours de cette décennie est passé, chez les hommes, de 2,723 en 1972, à 7,444 en 1982 alors que chez les femmes, la progression, pendant cette même décennie, a été de 486 à 1,877.

C'est ce qu'indique une étude rendue publique hier par le Conseil des affaires sociales et de la famille (CASF).

Cette étude originale — la première du genre à exploiter des données sur l'invalidité — econnue médicalement — montre que les cas d'invalidité au cours de cette période sont passés de 22,3 à 53,2 pour 10,000 pour la population active masculine et de 10,1 à 22,5 pour la population active féminine. Le taux d'invalidité a donc doublé pour la population active du Québec pour les deux sexes.

Est reconnue invalide aux yeux de la Régie des rentes toute personne qui doit se retirer du marché du travail en raison d'incapacité.

Selon l'étude du Conseil, les personnes déclarées invalides sont majoritairement des hommes: en 1972, un invalide sur sept est une femme; en 1982, un sur cinq. Une bonne part de la hausse chez les femmes s'explique par l'accroissement de l'activité de ces dernières sur le marché du travail.

Ce qui est par ailleurs plus rassurant, a noté la présidente du Conseil, Mme Madeleine Blanchet, c'est que cette hausse de l'invalidité reconnue est essentiellement due à l'augmentation de la forme la plus légère d'invalidité, c'est-à-dire les invalides mobiles sans aide. Le nombre d'invalides sévèrement restreints, confinés à domicile ou en institution, ni ceux qui sont mobiles avec aide, n'a augmenté au cours de

cette période.

Au cours de la décennie, les causes de l'invalidité se sont profondément modifiées: la part des maladies circulatoires s'est effondrée tandis que la part des maladies ostéo-articulaires (rhumatisme, arthrite, et autres) a doublé. Les maladies circulatoires n'expliquent plus que 36 % de l'invalidité chez les hommes (comparativement à 44 %) et 23 % chez les femmes (comparativement à 33 %).

Les tumeurs et les maladies ostéo-articulaires expliquent chacune environ 15 % de l'invalidité chez les hommes. Pour le sexe féminin, les maladies circulatoires et les maladies ostéo-articulaires expliquent à égalité 23 % de l'invalidité.

« C'est pour les maladies circulatoires que la mortalité diminue le plus et que l'invalidité augmente le moins... On a les résultats des priorités que l'on s'est données comme société », a indiqué Mme Blanchet.

D'autre part, les résultats de cette étude pourraient amener le Conseil à recommander de déplacer les ressources. « Les personnes invalides « légères » n'ont pas besoin de ressources lourdes. Pour les maintenir dans leur milieu, il faudra penser à l'entraide, aux soins à domicile », a indiqué Mme Blanchet.

L'invalidité reconnue est à peu près identique partout au Canada pour le sexe masculin. Par contre, l'invalidité reconnue est nettement moins élevée pour le sexe féminin et les jeunes au Québec que dans le reste du Canada.

Les auteurs de cette étude, M. Jean-Marie Robine, chercheur de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale de France, et Yvon Brunelle, agent de recherche au CASF, n'ont pas trouvé d'explication à cette dernière donnée. Il y a plusieurs facteurs possibles: l'entrée tardive des femmes sur le marché du travail ou encore les critères sévères d'admissibilité à la rente d'invalidité qui pourraient jouer contre les plus jeunes et les femmes, ont-il souligné.

Une nouvelle pièce de \$ 1 sera frappée parce que les poinçons originaux ont été perdus

PIERRE APRIL

OTTAWA (PC) — La Monnaie royale canadienne a été forcée de modifier le motif de la nouvelle pièce d'un dollar parce qu'une entreprise de messageries s'est fait subtiliser ou a égaré, en novembre dernier, entre Ottawa et Winnipeg, les poinçons originaux nécessaires à la production de la matrice.

Hier, le gouvernement et le ministère des Approvisionnements et Services de Mme Monique Vézina ont indiqué qu'il a fallu adopter en catastrophe un arrêté en conseil sur un nouveau motif représentant un huard sur l'une des faces de la pièce, afin que l'objectif de la mettre en circulation dès juillet soit maintenu.

C'est lundi le 3 novembre dernier que la Monnaie royale a confié à une compagnie de messageries, la Mourland Express d'Ottawa, le contrat de transporter les matrices d'Ottawa à Winnipeg.

Quelques jours plus tard, soit le jeudi 6 novembre, la Monnaie royale a informé la compagnie de la disparition des colis et on lui a répondu qu'ils arriveraient à destination sous peu.

A compter de cette date jusqu'au 20 novembre, les responsables de la Monnaie royale à Ottawa, ceux de Winnipeg et les dirigeants de l'entreprise de messageries Mourland Express ont fait des pieds et des mains pour tenter de retrouver les poinçons indispensables à la production des pièces d'un dollar.

Du mardi 11 novembre au jeudi 13, l'entreprise de transport a procédé sans succès à sa propre enquête. Entretemps, le mercredi 12 novembre, la Monnaie royale canadienne a formellement demandé une révision de ses mesures de sécurité dans son établissement d'Ottawa.

Toutefois, ce n'est que le 14 novembre que les responsables des éta-



La pièce de gauche, les voyageurs, sera détruite, et remplacée par le huard.



Photo CP

blissements d'Ottawa et de Winnipeg ont signalé à la Gendarmerie royale du Canada la disparition des poinçons. Quant à la ministre des Approvisionnements et Services, responsable de la Monnaie royale canadienne, Mme Monique Vézina, elle a été mise au courant 15 jours après le constat de la disparition des précieux colis, soit le vendredi 21 novembre.

À la mi-décembre, la GRC a admis qu'elle n'avait pas encore retrouvé les colis disparus. Les fonctionnaires du ministère et dirigeants de la Monnaie royale ont alors décidé de remettre en branle le processus de sélection d'un nouveau motif pour la pièce d'un dollar.

Le 30 décembre la ministre a accepté formellement cette recommandation et elle a choisi, dans la banque de la Société, le dessin d'un huard pour remplacer celui du voyageur en canot divulgué en mars 1986.

Le nouveau dessin et les poinçons demanderont un déboursé additionnel de \$ 20,000, dont \$ 5,000 à l'artiste dont l'oeuvre a été choisie parmi beaucoup d'autres dans la banque de motifs de la Monnaie Royale canadienne.

Le coeur canadien est bon

GENÈVE (Reuter) — Le Canada a un des plus bas taux de mortalité par crise cardiaque au monde, a annoncé l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

La palme va à Malte qui n'enregistre que 54 décès par crise cardiaque par 100,000 habitants, suivie de l'Islande (55), le Canada (60) et les États-Unis (63).

Quant au taux le plus élevé, il revient à la Bulgarie avec 241 décès. L'OMS a souligné que la liste avait été compilée à partir des chiffres fournis par des pays jouissant d'une bonne réputation en ce qui a trait au rapport de données.

L'Ecosse et l'Irlande du Nord se classent dernières pour ce qui est des morts résultant de maladies cardiovasculaires, avec 298 par 100,000 habitants.

Dans ce domaine, le Japon arrive en premier lieu avec 45 décès par

100,000 habitants. Le taux du Canada atteint 208.

Pour le cancer de poumon, l'Ecosse enregistre le taux le plus élevé avec 71 morts par 100,000 habitants, dit le rapport de l'OMS pour 1986.

Le Sri Lanka possède le taux le plus bas, deux décès par 100,000 habitants.

Du côté des tragédies routières, c'est le Koweït qui en a eu le plus, 41 morts par 100,000 habitants.

Malte et l'île Maurice s'en tirent avec deux morts par 100,000 habitants. Le Canada en a enregistré 15 par 100,000 habitants.

C'est au Chili que l'on trouve le plus grand nombre de décès dus à l'alcoolisme avec 50 cirrhoses du foie par 100,000 habitants.

L'Islande, avec un seul décès par 100,000 habitants, enregistre le taux le plus bas dans ce domaine.

Médicaments brevetés: le NPD pousse des cris

OTTAWA (PC) — Désireux d'en finir au plus tôt avec son controversé projet de loi sur les brevets pharmaceutiques, le gouvernement Mulroney tente de museler ses opposants, a accusé hier le Nouveau Parti démocratique.

Le député ontarien Howard McCurdy a dénoncé le dessein d'Ottawa de passer à la vapeur, à l'étape du comité parlementaire, un projet de loi qui aura pour effet de faire augmenter les prix des médicaments.

Le 18 décembre dernier, la majorité conservatrice au comité des Communes chargé d'étudier le projet de loi C-22 décidait de ne donner que jusqu'au 15 janvier aux groupes désireux de se faire entendre pour faire parvenir un mémoire préliminaire au comité.

« Sans les vacances, cela équivaut à neuf jours de travail seulement pour des groupes qui doivent préparer, faire approuver et envoyer leurs mémoires », de rap-

peler M. McCurdy. Cette étape du mémoire est déterminante, puisque c'est à partir de la liste des mémoires reçus que seront choi-

remise en question. »

Le porte-parole du ministère, M. Jacques Cloutier, a indiqué, hier, que Mme Vézina ne voyait rien d'anormal dans le fait qu'il aura fallu 15 jours pour qu'elle soit informée de la disparition des poinçons et il a ajouté qu'elle avait refusé de blâmer la Monnaie royale et son président « qui a fait preuve de bon jugement dans toute l'affaire ».

M. Lafontaine a promis à la ministre que toutes les mesures correctives appropriées seraient prises « tant durant l'enquête qu'à son terme ».

La compagnie Mourland Express d'Ottawa qui travaillait depuis trois ans pour la Monnaie royale canadienne n'a effectué aucun transport pour cette société d'Etat depuis cet incident.

Les changements de dernière minute apportés à la nouvelle pièce d'un dollar n'affecteront pas son échéancier de production. Au cours du mois de janvier, l'établissement de Winnipeg recevra sa première livraison de flans de la Sherritt Gordon Mines, de Fort Saskatchewan en Alberta. Au moins 100 millions de ces pièces de nickel seront mises en circulation au début du mois de juillet.

Si jamais les poinçons égarés étaient retracés, ils seraient détruits et le motif du voyageur en canot ne sera jamais plus utilisé sur la pièce d'un dollar. Tous les spécimens de la pièce d'un dollar qui avaient été fabriqués seront détruits au grand désespoir des numismates.

Les associations qui pourront faire entendre leurs doléances directement aux audiences publiques du comité.

Un bref tour de table de plusieurs organisations susceptibles d'intervenir montre au grand jour combien ce délai est insuffisant, de plaider M. McCurdy. L'Organisation nationale anti-pauvreté, tout comme la fédération nationale des syndicats d'infirmières, ont exprimé « leur total désaccord devant cette exigence déraisonnable », de poursuivre le député.

Pour les infirmières, Mme Linda Sidney, présidente nationale de la fédération, a qualifié de « dégoûtante » l'attitude du gouvernement après s'être fait dire à Ottawa qu'à défaut d'être reçu dans les délais, son mémoire serait « annulé », a soutenu le député.

Dans une lettre adressée au président du comité, le député conservateur Arnold Malone, M. McCurdy demande que l'échéance du 15 janvier soit abolie et qu'on promette d'être entendus à tous les groupes intéressés.

CINEMA

ASTRE II: (327-5001) — "Les fous de bassan" 7 h 30, 9 h 40

ASTRE III: — "Bach et bottine" 7 h — "Le déclin de l'empire américain" 9 h

ASTRE III: — "Fievel et le nouveau monde" 7 h — "Firewalker" 8 h 45

ASTRE IV: — "Three amigos" 7 h 15, 9 h 15

BERRI I: (288-2115) — "Les fugitifs" 12 h, 2 h, 4 h, 6 h, 8 h, 10 h

BERRI II: — "Thérèse" 1 h, 5 h 10, 9 h 20 — "Inspecteur Lavardin" 7 h, 7 h 10

BERRI III: "Bach et bottine" 12 h, 2 h, 4 h, 6 h, 8 h, 10 h

BERRI IV: — "Fievel et le nouveau monde" 12 h, 2 h, 4 h, 6 h — "Le bonheur a encore frappé" 8 h, 10 h

BERRI V: — "Howard une nouvelle race de héros" 12 h 15, 2 h 30, 4 h 45, 7 h 15, 9 h 30

BONAVENTURE I: (861-2725) — "Three amigos" 1 h, 3 h 05, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 25

BONAVENTURE II: — "No mercy" 12 h 30, 2 h 40, 4 h 50, 7 h, 9 h 15

BROSSARD I: (465-5906) — "Les fous de bassan" 7 h, 9 h 15

BROSSARD II: (465-5906) — "Three amigos" 7 h, 9 h

BROSSARD III: "Les fugitifs" 7 h 30, 9 h 30

CINEMA CAPITOL: (849-0041) — "La belle et le clochard" 12 h 35, 2 h 15, 3 h 55, 5 h 35, 7 h 15, 9 h

CARREFOUR LAVAL 1: "3 amigos" 7 h, 9 h

CARREFOUR LAVAL 2: "Top gun" 7 h 30, 9 h 30

CARREFOUR LAVAL 3: "Bach et Bottine" 7 h, 9 h 10

CARREFOUR LAVAL 4: "No mercy" 9 h 30 — "Firewalker" 7 h 30

CARREFOUR LAVAL 5: "Les fous de bassan" 7 h 05, 9 h 15

CARREFOUR LAVAL 6: "Platoon" 7 h 10, 9 h 30

LAVAL 2000 1: (687-5207) — "Les fugitifs" 7 h 30, 9 h 30

LAVAL 2000 2: "Le déclin de l'empire américain" 7 h, 9 h

CINEMA CHATEAUGUAY I: (698-0141) — "Les fugitifs" 7 h 15, 9 h 15

CINEMA CHATEAUGUAY II: — "Les fous de bassan" 7 h 15, 9 h 15

CARTIER-LAVAL: (653-5124) — "Champlain I: (524-1685) — "Mission" 7 h 25, 9 h 40

CINEMA PLAIN I: — "Three amigos" 7 h, 9 h 05

CINEMA V: 5560 ouest Sherbrooke (489-5559) — "Manhunter" 7 h — "My beautiful laundrette" 7 h 15 — "Manson" 9 h 30 — "The Rocky horror picture show" 9 h 45

CINEMA DE PARIS: (875-1882) — "Firewalker" 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30

CINEMA DU VILLAGE: 1220, Ste-Catherine est (523-3239) — "One in a billion" 1 h, 2 h 30, 4 h, 5 h 30, 7 h, 8 h 30, 10 h

CINEMATHEQUE QUÉBÉCOISE: (842-9768) — "John Handy at the blue horn" 18 h 35 — "Shadows" 20 h 35

CINEPLEX I: (649-4518) — "Top gun" 1 h, 3 h 05, 5 h 10, 7 h 20, 9 h 35

CINEPLEX II: — "Peggy Sue got married" 1 h 15, 3 h 20, 5 h 25, 7 h 30, 9 h 35

CINEPLEX III: — "Down by law" 1 h, 3 h 05, 5 h 10, 7 h 20, 9 h 40

CINEPLEX IV: — "Room with a view" 2 h, 4 h 30, 7 h, 9 h 30

CINEPLEX V: — "Betty Blue" 1 h 30, 4 h, 7 h, 9 h 30

CINEPLEX VI: — "Half moon street" 1 h 10, 3 h 10, 5 h 10, 7 h 10, 9 h 10

CINEPLEX VII: — "Declin of the american empire" 1 h, 3 h, 5 h, 7 h 05, 9 h 10

CINEPLEX VIII: — "Brighton Beach memoirs" 1 h 05, 3 h 10, 5 h 15, 7 h 25, 9 h 35

CINEPLEX IX: — "Stand by me" 1 h 10, 3 h 10, 5 h 10, 7 h 10, 9 h 10

CINEMA MONTREAL I: (521-7870) — "Top gun" 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30 — "Ferris Bueller" 3 h 30, 7 h 30

CINEMA MONTREAL II: — "La mouche" 1 h, 5 h 15, 9 h 30 — "Aliens 2" 2 h 50, 7 h 30

COMPLEXE DESJARDINS I: (288-3141) — "Le déclin de l'empire américain" 12 h, 2 h 15, 4 h 30, 7 h, 9 h 15

COMPLEXE DESJARDINS II: — "Les fous de bassan" 12 h 15, 2 h 30, 5 h, 7 h 15, 9 h 35

COMPLEXE DESJARDINS III: — "Sid and Nancy" 12 h 30, 2 h 50, 5 h 10, 7 h 30, 9 h 50

COMPLEXE DESJARDINS IV: — "Autour de minuit" 1 h, 3 h, 5 h 25

COMPLEXE GUY-FAVREAU / O.N.F.: 200 ouest Boul. Dorchester, Mtl (283-8229) — "Abortion: stories from North and South" — "Japanese woman" 7 h, 9 h

CONSERVATOIRE D'ART CINÉMATOGRAPHIQUE: (848-3878) — "She done him wrong" 19 h — "Topper" 20 h 30

ENCREMAZIE: (388-4210) — "Mission" 7 h 10, 9 h 30

DAUPHIN I: (721-6060) — "La puta" 7 h 30, 9 h 30

DAUPHIN II: "Bananas" 9 h 35 — "Tout ce que vous avez voulu savoir sur le sexe sans jamais oser le demander" 8 h

DORVAL I: (631-8587) — "Star Trek 4" 7 h, 9 h 20

DORVAL II: "Golden child" 7 h, 9 h 05

DORVAL III: "Heartbreak ridge" 7 h 15, 9 h 35

DORVAL IV: "Eye of a tiger" 6 h, 7 h 55, 9 h 50

DECARIE I: (341-3190) — "Three amigos" 7 h, 9 h

DECARIE II: — "Brighton Beach memoirs" 7 h 15, 9 h 30

ÉLYSÉE I: (842-6053) — "37.2 le matin" 7 h, 9 h 20

ÉLYSÉE II: — "Melo" 7 h 25, 9 h 35

FAIRVIEW I: (697-6095) — "Little shop of horrors" 6 h, 7 h 15, 9 h 50

FAIRVIEW II: — "Lady and the tramp" 7 h 20, 9 h 10

FAUBOURG STE-CATHERINE 1: — "Three amigos" 12 h 45, 2 h 50, 5 h, 7 h 15, 9 h 20

FAUBOURG STE-CATHERINE 2: — "Sid and Nancy" 1 h, 3 h 10, 5 h 20, 7 h 30, 9 h 45

FAUBOURG STE-CATHERINE 3: — "An american tale" 12 h, 1 h 45, 3 h 30, 5 h 15, 7 h, 8 h 45

FAUBOURG STE-CATHERINE 4: — "Les fous de bassan" 12 h 30, 2 h 45, 5 h, 7 h 15, 9 h 30

GREENFIELD I: (671-6129) — "Crocodile dundee" 7 h 30, 9 h 35

GREENFIELD 2: — "Golden child" 7 h, 9 h 05

GREENFIELD 3: — "Jumping jack flash" 7 h 20, 9 h 25

IMPERIAL: (288-7102) — "Star Trek 4" 12 h, 2 h 20, 4 h 40, 7 h, 9 h 20 ven. dern. spect. 11 h 40

JEAN-TALON: (725-7000) — "Les fugitifs" 7 h 15, 9 h 15

KENT I: (489-9707) — "Morning after" 7 h 30, 9 h 45

KENT II: — "Wisdom" 7 h 25, 9 h 35

LE LAURIER: 5117 ave du Parc (495-4231) — "La publicité 86: attention ça mord" 7 h — "Le sacrifice" 9 h

LE LAURIER: (644-7221) — "Aliens le retour" 6 h 45 — "College/sportif par amour" 7 h 15 — "Ulisses" 9 h 15 — "Orlane" 9 h 30 (9 au 12 janv.)

LAVAL I: (688-7776) — "The mission" 7 h 20, 9 h 35

LAVAL II: — "Star Trek IV" 7 h, 9 h 20

LAVAL III: — "Jumping jack flash" 7 h 20, 9 h 25

LAVAL IV: — "Crocodile Dundee" 7 h 30, 9 h 35

LAVAL V: — "Golden child" 7 h, 9 h 05

LAVAL-ODEON I: (687-5207) — "Antartica" 7 h 15, 9 h 20

LAVAL-ODEON II: — "Le mal par le mal" 7 h 30, 9 h 35

LOEW'S I: (861-7437) — "Golden child" 12 h 35, 2 h 45, 4 h 55, 7 h, 9 h 05 ven. dern. spect. 11 h 15

LOEW'S II: — "Crimes of the heart" 12 h 45, 3 h, 5 h 10, 7 h 20, 9 h 30 ven. dern. spect. 11 h 30

LOEW'S III: — "Morning after" 1 h 15, 3 h 20, 5 h 20, 7 h 30, 9 h 45 ven. dern. spect. 11 h 45

LOEW'S IV: — "Lady and the tramp" 12 h, 1 h 50, 3 h 40, 5 h 30, 7 h 20, 9 h 10 ven.

LOEW'S V: — "The name of the rose" 1 h 15, 3 h 50, 6 h 30, 9 h 05 ven. dern. spect. 11 h 40

LE MILIEU: (277-5789) — "Tenue de soirée" 7 h 15, 9 h — "Ferris Bueller" 7 h 30 — "La rose pourpre du Caïre" 9 h 30

OUTREMENT: (277-4145) — "Le risque de vivre" 7 h 30 — "La messe est finie" 9 h 30

PALACE I: (866-8991) — "Little shop of horrors" 12 h 15, 2 h 10, 4 h 05, 6 h, 7 h 55, 9 h 50 ven. dern. spect. 11 h 45

PALACE II: — "Heartbreak ridge" 12 h 15, 2 h 35, 4 h 55, 7 h 15, 9 h 35 ven. dern. spect. 11 h 45

PALACE III: — "Eye of the tiger" 12 h 15, 2 h 10, 4 h 05, 6 h, 7 h 55, 9 h 50 ven. dern. spect. 11 h 45

PALACE IV: — "Color of money" 12 h 15, 2 h 30, 4 h 45, 7 h, 9 h 15 ven. dern. spect. 11 h 45

INFORMATIONS INTERNATIONALES

L'ANC lance un appel aux Blancs

LUSAKA (Reuter, AFP) — Oliver Tambo, président du Congrès national africain (ANC), a déclaré hier dans un discours marquant le 75^e anniversaire de l'organisation que le moment était venu pour les Blancs d'Afrique du Sud de choisir entre leur sort à celui de l'apartheid, ou se joindre à la lutte contre la ségrégation raciale.

Il a également écarté toute possibilité de négociation entre l'ANC et Pretoria. Dans une conférence de presse donnée ultérieurement, M. Tambo a dit avoir consacré une grande partie de son discours aux Blancs d'Afrique du Sud parce que l'ANC pensait que, induits en erreur, ils croyaient à tort que l'administration du pays par la minorité blanche avait un quelconque avenir.

« Il est de notre devoir », a déclaré M. Tambo, « de leur dire de sauver leur pays d'une ruine pos-

sible, et nous leur disons donc que l'ANC a toujours eu pour position que toute la population d'Afrique du Sud doit s'unir contre un crime contre l'humanité ».

M. Tambo, qui a prononcé son discours en présence du président zambien Kenneth Kaunda, a aussi lancé un appel à l'unité des Noirs d'Afrique du Sud.

Il a invité les personnes exclues de l'ANC à solliciter leur réadmission. « S'ils en sont venus à reconnaître leur erreur, ils seront admis, à condition que nous soyons assurés qu'ils ne viennent pas pour quelque mauvais coup ».

Par ailleurs, un deuxième attentat contre un participant au programme gouvernemental de « La chanson de la paix » a eu lieu hier matin à Soweto, une bombe ayant été lancée contre la maison de la chanteuse noire Abigail Khubeka, après l'attentat analogue commis le mois dernier contre le chanteur Steve Kekana.

La Libye redouble d'activité au Tchad et la France craint l'escalade

PARIS (AFP, Reuter) — Face à la surenchère de Tripoli, la France s'interroge sur les véritables intentions de la Libye, dont l'aviation fait preuve d'une activité inhabituelle au nord du Tchad. Elle n'en accélère pas moins son aide en matériels militaires au gouvernement de N'Djamena.

Tout laisse penser que le chef de la révolution libyenne, le colonel Mouammar Kadhafi, a en effet voulu prendre la mesure exacte de la détermination de Paris en faisant intervenir son aviation sur Kouba Oulanga, au sud du 16^e parallèle, mercredi, une heure et demie après le raid français contre les radars de Ouadi Doum au nord de la « ligne rouge ».

Au Tibesti, où la guérilla des forces tchadiennes se développe, la localité de Zouar, située au sud-ouest du massif montagneux, est l'objet depuis hier matin de « bombardements sauvages et inouïs » selon N'Djamena.

Cependant, La France étudiait hier les conditions dans lesquelles ce bombardement libyen à 65 km au sud

du 16^e parallèle a été effectué, a déclaré le porte-parole du premier ministre Jacques Chirac. Elle veut savoir si l'opération, « assez minime » selon le porte-parole, était prévue depuis le matin ou s'il s'agit d'une riposte à la riposte française qui avait « totalement détruit les installations radar de Ouadi Doum ».

« Nous continuerons d'avoir des ripostes graduées et fermes, mais nous ne voulons pas d'escalade », a affirmé le porte-parole, ajoutant que « la France restera fidèle à ses engagements mais n'ira pas au-delà, car le conflit ne doit pas changer de nature ».

M. Chirac a reçu hier matin l'ambassadeur de France à N'Djamena, M. Christian Duthiel de la Rochère, et des contacts diplomatiques ont eu lieu entre Paris et Tripoli dès le premier bombardement libyen de dimanche, a indiqué le porte-parole.

« On nous a fait comprendre qu'il s'agissait d'un geste symbolique, a-t-il dit, mais le geste avait eu lieu et on a décidé une riposte graduée ».

Le ministre français de la Défense

André Giraud s'est, pour sa part, employé à calmer le jeu. Pour lui, en effet, le bombardement libyen de Kouba Oulanga n'est pas une riposte au raid français, et il s'agit de quelques bombes lâchées de haute altitude et tombées dans les dunes, à cinq kilomètres à l'est du village.

Il est « naturel que les forces libyennes réagissent par la voie aérienne » pour marquer le coup après avoir subi « une grande défaite sur le terrain », a estimé le ministre en faisant référence à la prise vendredi dernier de la palmeraie de Fada, dans le nord-est du Tchad, par les forces gouvernementales.

La garnison libyenne dans cette oasis, évaluée à un millier et demi d'hommes, a été, selon des sources françaises, quasiment anéantie ou dispersée.

Afin de faire échec à une éventuelle intervention de l'aviation libyenne durant la bataille, les Tchadiens ont pratiqué ce que les militaires nomment l'imbrication : au moment de l'assaut, ils se battent au plus près des unités libyennes, voire

au corps à corps, empêchant ainsi les pilotes libyens à distinguer les amis des ennemis.

Pour la presse libyenne, la bataille du Tibesti a pris la dimension d'une affaire nationale. L'intervention française au nord du 16^e parallèle a été qualifiée jeudi par les journaux de Tripoli d'ingérence directe des troupes françaises à proximité de la frontière méridionale « de la Libye. Ils n'ont cependant pas précisé l'endroit où avait eu lieu le raid, et n'ont pas parlé non plus du bombardement libyen de mercredi sur Kouba-Oulanga.

Selon l'agence libyenne JANA, l'intervention française au Tchad vient en complément du raid aérien effectué en avril dernier contre la Libye par les États-Unis avec la complicité de la Grande-Bretagne. Elle relève, selon elle, d'un « plan général » mis au point par les pays de l'OTAN contre la révolution libyenne.

Enfin, le Tchad est très « déçu » de la modération de la riposte de la France.

Washington a perdu les \$10 millions que le Brunei avait prévu pour les contras

WASHINGTON (AFP) — Le département d'État a confirmé hier avoir perdu la trace de \$10 millions qu'il avait lui-même sollicités auprès du sultan de Brunei pour aider les insurgés anti-sandinistes du Nicaragua.

Il a également reconnu qu'il connaissait depuis l'été dernier l'existence d'un compte secret en Suisse destiné à recevoir cette contribution.

Son porte-parole, Mme Phyllis Oakley, a donné des détails sur cette affaire en développant des propos du secrétaire d'État George Shultz indiquant que la contribution d'un pays tiers à la résistance nicaraguayenne avait apparemment disparu et que le département d'État avait essayé d'en retrouver la trace. « Ce qu'il est advenu de cet argent est un mystère pour moi », avait-il dit dans l'ancien emmenant en Afrique.

Ni le département d'État ni M. Shultz n'ont précisé l'auteur de cette contribution, qui avait été sollicitée par des responsables du département d'État, mais il s'agit selon des sources informées du sultan de Brunei, un pays du sud-est asiatique riche en pétrole.

Le département d'État n'a toutefois pas expliqué pourquoi cette somme avait dû être déposée sur un compte secret ouvert par des responsables de la Maison-Blanche au lieu de lui être versé directement, puisqu'il affirme qu'il n'y avait rien

d'illégal à solliciter une telle contribution.

Selon des sources informées le numéro du compte bancaire suisse avait été fourni au département d'État par le lt-colonel Oliver North, qui a été limogé de son poste au Conseil National de Sécurité.

Mme Oakley a indiqué qu'après que le pays « donateur » eut décidé de verser la dite contribution, le département d'État avait demandé à plusieurs reprises « aux responsables (américains) qui avaient suggéré l'utilisation d'un compte en Suisse » si l'argent avait été versé et que la réponse avait à chaque fois été négative.

Toujours selon Mme Oakley, le département d'État a interrogé Brunei une première fois vers le 26 septembre et il lui a été répondu que l'argent était « en route » mais qu'il n'avait pas encore été déposé, puis une seconde fois début décembre pour s'entendre dire que la somme avait été transférée le 19 août. Elle n'a pas expliqué cette apparente contradiction.

Entre-temps, le 25 novembre, l'Atorney General (ministre de la justice) Edwin Meese avait révélé publiquement l'affaire du détournement au profit des contras.

Mme Oakley a indiqué qu' aussitôt après avoir été informé que le transfert avait eu lieu, le département d'État a demandé au gouvernement

suisse de geler le compte.

Par ailleurs, des responsables de plusieurs pays étrangers — Israël, Suisse, Brunei notamment — pourraient être interrogés dans le cadre des travaux de la commission spéciale d'enquête du Sénat américain sur l'affaire des ventes d'armes à l'Iran, a indiqué hier le président de cette commission.

On a d'autre part appris de bonnes sources hier que le procureur spécial Lawrence Walsh, chargé par la jus-

tice d'enquêter sur cette affaire, envisageait de mettre en place une chambre de mise en accusation (grand jury) d'ici la fin du mois de janvier.

Enfin, la Maison-Blanche a reconnu aussi hier que deux passages du rapport d'enquête d'une commission sénatoriale sur l'affaire iranienne avaient été supprimés à la demande de représentants du pouvoir exécutif « pour raison diplomatique ».

Washington songe à restituer à l'Iran ses avoirs gelés

WASHINGTON (AFP) — Les États-Unis envisageraient de restituer à l'Iran ses avoirs gelés si Téhéran ne liait pas cette question à la libération des otages américains retenus au Liban, a déclaré hier le secrétaire américain au Trésor, M. James Baker.

M. Baker a précisé que « les Iraniens avaient dans une certaine mesure modifié le débat... en suggérant que si ces fonds étaient rendus, les otages seraient libérés ». « Les otages », a ajouté le secrétaire au Trésor, « n'ont absolument rien à voir avec cela ».

Récemment, le président du parlement iranien, M. Hashemi Rafsanjani, a déclaré que son pays interdirait au nom des otages américains du Liban si Washington libérait les avoirs iraniens gelés aux États-Unis.

Ceux-ci comprennent notamment \$500 millions US déposés sur un compte bloqué, des armes stockées en Virginie d'une valeur de \$300 millions US et du matériel militaire payé par le Shah d'Iran — mais qui n'a jamais été livré — estimé à plusieurs centaines de millions de dollars.

Le Sénégal appuie la France au Tchad

Shultz vend l'économie de marché à l'Afrique

DAKAR (AFP) — Le secrétaire d'État américain George Shultz, en visite au Sénégal, a appelé les Africains à réaliser avec les États-Unis un nouveau partenariat en vue de remporter la lutte pour le développement et la démocratie.

Dans un discours prononcé devant les hommes d'affaires et directeurs de sociétés du Sénégal, M. Shultz a indiqué que ce partenariat pourrait avoir pour base une entente sur une notion du développement tenant compte de l'homme.

Le développement ne peut se mesurer uniquement en termes matériels, a-t-il dit, soulignant qu'aucun gouvernement ne peut imposer des restrictions sévères dans un certain domaine et espérer que la liberté s'épanouisse dans d'autres.

Le secrétaire d'État américain a par ailleurs longuement plaidé en faveur de l'instauration d'une économie de marché en Afrique, après avoir relevé que la crise économique actuelle en Afrique résultait notamment de l'étroitesse de son marché interne, des pratiques étatiques et

des rivalités politiques. Il a noté à cet égard que de nombreux pays africains se sont engagés dans des réformes dans ce sens libéral en mettant à l'écart « des vieilles orthodoxies qui prônent le contrôle de l'État ».

Les États-Unis soutiennent ce mouvement et essaieront de maintenir le niveau de leurs aides dans des « pays-clés » en dépit de la baisse du niveau global de l'aide américaine en 1986, a déclaré M. Shultz.

Le secrétaire d'État américain a souligné également la responsabilité des pays donateurs dans la crise économique africaine. Ces pays, a-t-il dit, ont souscrit, sans le vouloir, à des théories défectueuses de développement qui ont conduit à des mauvaises politiques. « Notre aide a été en partie contre-productive, contribuant à la dépendance plutôt qu'à l'autosuffisance, à la stagnation plutôt qu'à la croissance ».

Face à cette situation, les nouveaux programmes américains visent, a dit M. Shultz, à encourager la stabilisation économique et la ré-

forme de la politique économique dans le but de réduire le contrôle des gouvernements sur le secteur privé.

Le secrétaire d'État a enfin indiqué que les États-Unis encourageront les entrepreneurs privés américains à investir en Afrique, estimant que le secteur privé doit jouer un rôle essentiel pour la solution des problèmes économiques africains.

Enfin, le président Abdou Diouf du Sénégal et le secrétaire d'État américain se sont prononcés en faveur d'un renforcement de la position du gouvernement tchadien en vue de mettre un terme à l'occupation libyenne, au cours de leur entretien à Dakar.

Les positions américaine et sénégalaise ont été révélées par M. Chester Crocker, secrétaire d'État adjoint pour les Affaires africaines, au cours d'une conférence de presse consacrée aux résultats de la visite au Sénégal de M. Shultz.

La position sénégalaise, a dit M. Crocker, encourage les États-Unis à faire ce qu'ils doivent faire au Tchad.



George Shultz

Washington est pessimiste

Shamir veut voir Hussein



Yitzhak Shamir



Le roi Hussein

JÉRUSALEM (Reuter, AFP) — Le président du conseil israélien Yitzhak Shamir a proposé publiquement hier de rencontrer le roi Hussein de Jordanie pour discuter d'un processus de paix au Proche-Orient.

M. Shamir, qui prononçait un discours dans un hôtel des bords de la mer morte, a déclaré : « Je m'adresse au roi Hussein, sur l'autre rive de la mer, afin que nous nous rencontrions, face à face, n'importe où, pour discuter de paix entre nos deux pays ».

Le président du Conseil israélien avait auparavant rencontré à Jérusalem le secrétaire d'État américain adjoint Richard Murphy, qui a entamé un nouveau périple au Proche-Orient afin d'étudier les perspectives de paix.

Il en ressort que ni Israël ni les États-Unis ne semblent attendre des progrès spectaculaires dans le processus de paix au Proche-Orient. Le temps est en effet venu pour la « diplomatie discrète », a déclaré M. Murphy hier.

M. Yosef Ben Aharon, chef de cabinet de M. Shamir, a dit lors d'une interview à la télévision israélienne en langue arabe qu'une rencontre à trois entre Shamir, M. Hussein et le président égyptien Hosni Mubarak serait possible à Washington où les trois dirigeants doivent se rendre le

mois prochain.

M. Ben Aharon a encore dit que M. Shamir souhaitait rencontrer des dirigeants palestiniens de Cisjordanie occupée et il les a appelés à constituer un conseil représentatif pour des négociations de paix avec Israël et la Jordanie.

M. Shamir a cependant laissé entendre cette semaine que, tant que le bloc du Likoud (droite) ferait partie du gouvernement, Israël ne restituerait pas les territoires arabes occupés en échange de la paix.

Rien n'indique, pour le moment, que M. Hussein se soit départi de sa position consistant à n'accepter de discuter avec Israël que dans le cadre d'une conférence de paix internationale sous l'égide de l'ONU et en présence de représentants de l'Organisation de libération de la Palestine, estiment les observateurs.

Israël refuse de discuter avec l'O.L.P., qu'il considère comme une organisation terroriste vouée à sa destruction, et M. Shamir a réaffirmé hier son opposition à une conférence internationale.

« L'Union soviétique, par exemple, ne peut pas jouer un rôle constructif dans cette région en raison de sa politique envers Israël, de son soutien total aux adversaires d'Israël, et de son attitude envers le peuple juif en URSS », a-t-il estimé.

LE DEVOIR

CAHIER SPÉCIAL

ÉDUCATION

Un supplément de format tabloïd qui rendra compte de la vie qui foisonne dans les écoles du Québec. Nous traiterons entre autres:

- de l'éducation des adultes
- des écoles pour « raccrocheurs »
- de l'informatique dans nos écoles
- de l'intégration des handicapés physiques et mentaux
- des ressources pour ceux qui éprouvent des difficultés en mathématiques
- etc.

Ce media publicitaire représente un véhicule de choix pour les intervenants du secteur.

Date de tombée-publicité: 23 janvier 1987

Date de parution: 30 janvier 1987

Commandez vos copies supplémentaires au (514) 844-3361

CONTACTEZ CHRISTIANE LEGAULT AU (514) 842-9645

LE DEVOIR ESSENTIEL!

Selon un spécialiste américain

L'Occident entre dans l'ère du terrorisme nucléaire

PARIS (AFP) — Les pays les plus « nucléarisés » sont, à quelques exceptions près, les plus frappés par les actes terroristes et le terrorisme nucléaire devient « un sujet de préoccupation très sérieux », a affirmé hier à Paris M. Paul Leventhal, président de l'Institut de contrôle nucléaire (un établissement privé américain).

« L'Europe occidentale, la région du monde où l'on enregistre le plus grand nombre d'actes terroristes internationaux, est également la deuxième pour la densité nucléaire, abritant quelque 4.800 armes nucléaires de l'OTAN, quelque 1.100 armes nucléaires françaises et britanniques et enfin quelque 340 installations nucléaires civiles et militaires », a précisé M. Leventhal, en présentant un rapport sur les risques du terrorisme nucléaire à l'audition parlementaire sur les accidents nucléaires et la protection de la population, organisée par l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, au siège de l'OCDE.

Le rapport de M. Leventhal, qui a été l'un des auteurs de la rédaction

de la loi du Congrès américain sur la non-prolifération nucléaire, et qui est co-auteur avec un autre atomiste, Yonah Alexander, du livre « Terrorisme nucléaire : définition de la menace », a été jugé par un des intervenants d'une extrême gravité. M. Leventhal n'estime-t-il pas en effet que « le risque du terrorisme nucléaire ne fait qu'augmenter, les groupes terroristes devenant de plus en plus résolu, plus violents, et mieux armés technologiquement ».

Le risque du terrorisme nucléaire c'est aussi bien l'attaque par des terroristes d'une installation nucléaire que le chantage de l'utilisation d'une bombe atomique de fabrication artisanale. Ce risque est, « de plus en plus en considération par les responsables de la sécurité. À la suite de la dernière vague de terrorisme en France, des mesures de sécurité (contrôles plus stricts, accroissement des moyens physiques de protection, renforcement des effectifs de garde, etc...) ont été prises. D'autres dispositions sont gardées

secrètes.

Les statistiques du département d'État américain, citées par M. Leventhal pour illustrer le degré de risque que fait peser le « monde du terrorisme », sont édifiantes. Le nombre d'actes terroristes de caractère international commis entre 1970 et 1985 approche des 3.000 pour l'Europe occidentale, suivie par l'Amérique latine, le Moyen-Orient, l'Asie, l'Amérique du Nord et en tout dernier l'Europe de l'Est et l'URSS.

La « Task Force », groupe de travail créé sous l'égide de l'Institut de contrôle nucléaire, dont le rapport sera publié au printemps prochain, dénonce le danger du plutonium produit en quantités de plus en plus grandes dans les centrales nucléaires. Quelque 45 tonnes par an, contenues dans les combustibles irradiés, et déjà plus de 60 tonnes au total provenant du retraitement de ces combustibles. En l'an 2000, ces chiffres seront respectivement de 1.400 et de 400 tonnes, sans compter les stocks de plutonium contenus dans les arsenaux d'armes nucléaires. La

bombe de Nagasaki n'avait que 6 kg de plutonium.

Un autre danger, selon M. Leventhal, réside dans l'accumulation de l'uranium enrichi (et parfois très enrichi) dans le cœur des quelque 150 réacteurs de recherche dans le monde.

Contre un acte de terrorisme dirigé de « l'extérieur » de l'installation nucléaire, le plus inquiétant, d'après M. Leventhal est le « véhicule chargé d'explosifs » lancé contre elle par des « terroristes kamikazes ». Les quelques exemples d'actes terroristes perpétrés, ce n'est pas le cas pour les installations nucléaires civiles, a affirmé M. Leventhal qui déclare, que la « meilleure protection possible » à l'intérieur des centrales est encore « d'isoler dans des bunkers pratiquement inaccessibles » toutes les systèmes de commande vitales d'une centrale. « Les Suisses sont les plus en avance dans ce domaine ». Aux États-Unis, peu d'attention a été portée à ce système de protection, ajoute-t-il.

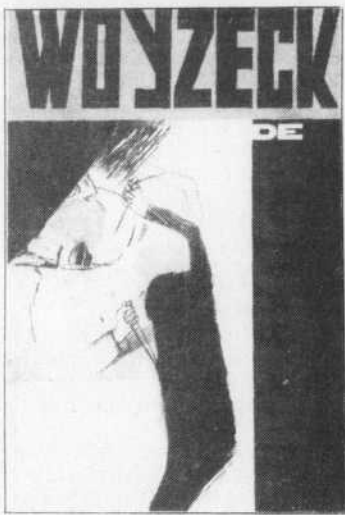
ARTS ET SPECTACLES

« Woyzeck »

Quand l'intention dépasse

ROBERT LÉVESQUE

Woyzeck, fragments d'un drame de Georg Büchner, traduction de Bernard Dort, mise en scène de Gilbert David; décor, costumes et éclairages de Michel Demers, vidéographie de Martin L'Abbé, musique de Michel Robidoux. Avec Benoit Lagrandeur (Woyzeck), Ginette Chevalier (Marie), Claude Godbout (André, le Fou), Benoit Geoffroy (le tambour-major), André Thérien (le docteur), Jacques Cousineau (le capitaine). Une production du Groupe d'action théâtrale, au théâtre de la Veillée jusqu'au 25 janvier.



L'affiche du programme est signée Betty Goodwin (tirage limité en vente à la galerie René Blouin).

Le poète allemand Büchner, mort du typhus à 24 ans en 1837, n'avait pas vraiment terminé l'écriture de *Woyzeck* lorsque la maladie l'emporta. Il laissa sur le papier des éléments d'une pièce, plus qu'une œuvre complète, et, dans ce travail même d'une pulsion créatrice non menée à terme, on a toujours vu une œuvre pré-moderne, dont la forme ainsi éparse est apparue étonnamment forte, plus évocatrice que descriptive.

Dans l'état où Büchner laissait sa pièce, son personnage central, ce simple soldat désespéré, tuait la fille à soldats dont il était éperdument amoureux et la pièce se terminait sur le jeu de l'enfant de cette fille, insouciant et ignorant du drame. Certaines versions, dont celle de Félix Mirbt utilisée au Centaur pour son *Woyzeck* avec marionnettes, se terminent sur le suicide de Woyzeck, qui se glisse dans le lac où il a jeté le corps de Marie et le couteau fatal. Dans l'opéra qu'en a tiré Alban Berg, aussi, *Woyzeck* se tue.

Gilbert David, qui signe, avec ce *Woyzeck* du Groupe d'action théâtrale, une de ses rares mises en scène, a choisi d'utiliser la traduction française de Bernard Dort, basée sur l'édition critique de Werner R. Lehmann publiée à Hambourg en 1967. On a donc un *Woyzeck* dans cet état dans lequel Georg Büchner le laissa sur sa table.

Que donne ce spectacle qu'on peut voir à la Veillée, rue Ontario ? Hélas ! pas grand-chose. On en ressort avec l'impression qu'il ne s'est rien passé durant deux longues heures. Et l'on retient surtout le mauvais souvenir du jeu des comédiens, d'un niveau de fausseté rare. Gilbert David ne semble pas avoir défini un style de jeu, et c'est dans cet état de reproduction (par le maquillage, le mouvement, le jeu comme si c'était vrai) dans lequel sont laissés ses pauvres acteurs que se situe la plus grande erreur de cette tentative de jouer Büchner.

En fait, dans l'ensemble, ce qui ne marche pas dans ce spectacle, c'est que l'on sent constamment les idées du metteur en scène (certaines ingénieuses, d'autres inutiles, comme le rail pour pousser des éléments de décor alors que la manipulation générale est bruyante, ou usées, comme les lampes de poche, le tir de boîtes

de conserve), des idées qui demeurent des idées, et qu'on sent surtout du début à la fin les intentions de la mise en scène sans que rien se transforme en sensations. Ce spectacle demeure désespérément froid, désincarné, et comme, en plus, il est mal joué, c'est l'ennui qui s'installe à demeure.

Il est une chose au théâtre qui s'appelle l'émotion, source même du plaisir, et cette chose est ici aussi absente qu'est absent le personnage de Woyzeck auquel Benoit Lagrandeur n'arrive pas à prêter vie. Seul, au chapitre du jeu, Claude Godbout, dans les rôles d'André et du Fou, semble habité d'une certaine idée de la pièce, d'un certain sens du geste, et seul dans ce cas-là on croit qu'il y a interprétation.

Des éléments de ce spectacle non abouti sont toutefois à retenir. La scénographie de Michel Demers, par son économie, est fort intéressante, mais la mise en scène n'a pas réussi à y intégrer une présentation de chaque tableau, et l'on se retrouve avec des scènes annoncées, d'autres pas, et certaines après qu'elles aient été jouées.

La musique de Michel Robidoux est superbe, en particulier pour les scènes avec le Fou, parce qu'elle crée une concentration que la mise en scène n'arrivera cependant pas à atteindre et maintenir. L'intégration de l'écran au jeu n'est pas très réussie puisque cette attirance vers le lac qu'elle doit imposer demeure comme en dehors d'une action hypothétique, constamment fautive, et ce n'est pas parce qu'on y voit parfois les acteurs, en vêtements d'aujourd'hui, vivre certaines scènes clés que le catapultage entre l'œuvre et le temps d'aujourd'hui devient évident.

Ce *Woyzeck* m'apparaît comme une production d'amateurs moyens, avec qui un metteur en scène plus cérébral qu'inspiré n'a pas réussi à atteindre une certaine magie théâtrale, saboteuse n'allumant pas les étoiles.

Max Headroom débarque au Québec

NATHALIE PETROWSKI

Les Britanniques sont fous de lui. Il n'a pourtant rien pour plaire. Ni chanteur, ni vedette de cinéma, ni pape, ni politicien, un peu trop blond, un peu trop baveux, Max Headroom n'est pas le genre de gars qu'une mère aimerait voir arriver pour souper avec sa fille. Le pire, c'est qu'il n'existe même pas, ou plutôt qu'il existe seulement sur les écrans de télé.

Au célèbre *Channel Four* de Londres, ce personnage échappé d'un film de science-fiction est un simple soldat, c'est-à-dire un VJ (video-jockey) qui présente chaque semaine des *video-clips* entre deux remarques pleines de savoureuse ironie. Jusque là, tout est normal. Lorsqu'on s'approche de l'image, les choses, pourtant, se compliquent.

On s'aperçoit, en effet, que le beau blondinet à la moue désabusée est une créature synthétique cathodique avec un drôle d'air d'androïde. C'est, en quelque sorte, un Tony de Peltrie (personnage par ordinateur créé par l'ONF) revu et amélioré par les nouvelles technologies.

Depuis 1984 — sa première apparition publique dans une vidéo du groupe « Art of Noise » — Max

Headroom a tellement fait parler de lui que son mythe a traversé l'océan pour envahir autant les États-Unis que le Canada et le Québec. Coca Cola vient de s'emparer du personnage et en a fait la mascotte de sa nouvelle campagne.

Les premières annonces déferlent à la télé depuis quelques semaines. Pour le Québec, Max, d'origine canadienne, a fait un effort spécial. Il a tenu à enregistrer les annonces lui-même en français, d'où la qualité boiteuse de la langue et du message à peine compréhensible. Max s'en fout d'autant plus qu'il réalisera ses prochaines annonces aux côtés d'Edith Butler et Pierre Labelle.

Selon les géniteurs de Max Headroom — deux employés de la société de disques Chrysalis — leur personnage est un symbole, celui de l'avenir. Et l'avenir, dans ce cas-ci, c'est l'être humain converti en données informatiques, l'être humain avalé par l'ordinateur et recraché sous forme de personnage synthétique.

Qui se cache derrière Max Headroom ? C'est la question que tout le monde se pose. Ses géniteurs sont avertis de renseignements à ce sujet. Ils refusent de livrer le moins

dre information technique sur la conception de leur poulain cybernétique. Ils avouent, toutefois, que Max Headroom — sa voix comme son sale caractère — est l'œuvre d'un comédien chômeur de Vancouver, un dénommé Matt Frewer, que le hasard a béni et sorti du chômage.

La légende et un moyen métrage réalisé par *Channel Four* indiquent autre chose. Avant d'être converti en données informatiques, Max Headroom était un journaliste d'enquête un peu trop zélé, du nom d'Edison Carter. Il découvrit, entre autres, que la station de télé pour laquelle il travaillait était à mettre au point un système pour empêcher les téléspectateurs de « pitonner » sur leur câblesélecteur, en augmentant la charge de stimulations visuelles jusqu'à l'explosion dudit téléspectateur. Un secret explosif qui déclencha la chute d'Edison Carter, lancé à folle allure sur une motocyclette avant de percuter un panneau indiquant la hauteur maximale (« max headroom ») à l'entrée du tunnel.

Le reste est passé à l'histoire. Les

données d'Edison Carter furent livrées à l'ordinateur, qui créa de toutes pièces une sorte de clone : Max Headroom. Aujourd'hui, Max Headroom est plus qu'un annonceur à la télé : c'est une marque de commerce, un symbole, une image, celle d'une technologie personnalisée qui prend des libertés et se révolte à l'occasion contre le système. Max Headroom, c'est, en fin de compte, le Frankenstein des années 80, un monstre qui soigne son image mais qui ne se gêne pas pour mordre la main qui l'a nourri.

Il est trop tôt pour dire si Max Headroom va faire autant fureur ici qu'en Grande-Bretagne. Il faudrait, pour cela, qu'il améliore la qualité de son français. Il faudrait aussi qu'il prenne la peine de se déplacer et de se frotter à la culture locale. Mais, connaissant Max Headroom, rien n'est à son épreuve. Ni la génération Pepsi, ni même la loi 101. Il est donc à parier que Max Headroom fera bientôt les frais de la conversation dans les salons du Québec, avant, bien sûr, de les envahir.

À Moscou, un hommage à Tarkovski

MOSCOU (AFP) — L'hebdomadaire *Novoe Vremia* (Temps nouveaux) a rendu, hier, un hommage appuyé au cinéaste soviétique Andreï Tarkovski, mort fin décembre à Paris, et évoqué le « destin tragique » de l'artiste, qui a été « incompris » dans son pays.

« L'artiste est responsable devant le milieu où a grandi son talent. Et il est en droit de s'attendre à être compris, ou du moins à ce qu'on s'efforce de le comprendre. Dans le cas de Tarkovski, une telle compréhension avait fait défaut », écrit le journal.

« Les changements profonds et radicaux dans notre vie artistique sont intervenus alors que Tarkovski luttait déjà contre la maladie. [...] A-t-il seulement eu la force de comprendre que l'époque où les bureaucrates dictaient aux artistes ce qu'ils devaient faire était révolue ? », se demande l'hebdomadaire.

ger le monde, décide de tout envoyer promener. (Au cinéma Outremont du 9 au 15 janvier. À l'autre Cinéma du 16 janvier au 5 février.)

— Nathalie Petrowski

LIVRES

Un Aragon sauvé du feu. Les éditions Gallimard publient en 1987 des textes de Louis Aragon qui avaient d'abord été annoncés pour octobre... 1926. *La Défense de l'infini* fut frappé d'interdit, alors, par l'armée surréaliste de Breton, dont Aragon était l'un des troupiers. Accusé de « céder à la tentation littéraire », Aragon préféra oublier ça, et il détruisit une bonne partie de son travail, se laissant aller à un autodafé personnel. Mais des pages de *La Défense de l'infini* ont échappé aux flammes, et Gallimard offre, pour la connaissance la plus complète possible de l'auteur du *Paysan de Paris*, ces fragments présentés par Édouard Ruiz.

— Robert Lévesque

Découvrez en même temps qu'à Paris le nouveau film de Nanni Moretti

«UN VÉRITABLE RÉGAL. Un excellent divertissement» (Luc Perreault, La Presse)

«Moretti reformule pour un public nouveau — celui qui se reconnaît dans Woody Allen — les vieux paramètres de la comédie à l'italienne» (Serge Daney, Libération)



LA MESSE EST FINIE

EN PRIMEUR
v.o. italienne (avec s.-t. FRANÇAIS)
tous les soirs à 9h30

OUTREMONT
1248, rue Bernard Ouellet • 277-4145 ou 277-2001

EN PRIMEUR
du 9 au 15 janvier
LE RISQUE DE VIVRE

Steve Winwood favori pour les Grammy Awards

BEVERLY HILLS (AFP) — Le chanteur de rock Steve Winwood a recueilli, hier, cinq nominations pour les prix Grammy 1987, les plus hautes récompenses annuelles dans le domaine du disque aux États-Unis.

Le nom de Steve Winwood a notamment été retenu pour le disque et l'album de l'année dont les titres respectifs sont *Higher Love* et *Back in the High Life*, ainsi que pour la meilleure performance vocale masculine *pop* et le titre de producteur de l'année.

De leur côté, les chanteurs Peter Gabriel et Paul Simon et le trompettiste de jazz Wynton Marsalis ont recueilli quatre nominations chacun.

Peter Gabriel, qui avait aidé à fonder le groupe rock britannique Genesis avant de passer en solo, a été sélectionné pour le disque et la chanson (*Sledgehammer*), pour l'album

de l'année (*So*) et au titre de la meilleure performance vocale masculine en rock.

Paul Simon a été sélectionné, quant à lui, pour sa chanson et son album *Graceland* ainsi que pour la meilleure performance vocale masculine *pop* et le titre de producteur de l'année.

Wynton Marsalis a également recueilli quatre nominations : en tant qu'instrumentaliste, directeur d'un groupe, trompettiste classique et compositeur.

Enfin, les chanteuses Barbra Streisand et Janet Jackson, sœur de Michael, ont recueilli chacune trois nominations, tout comme les chanteurs Robert Palmer et Dionne Warwick.

Les prix Grammy seront attribués dans 68 catégories, le 24 février prochain à Los Angeles.

LES CHOIX DU DEVOIR À LA TÉLÉ

Barreaux. Ce soir à 20 h à Radio-Québec, un *Droit de parole* aux prisonniers, enregistré dans la chapelle de l'institut Leclerc, où seront sûrement mis en évidence le doigté et l'intelligence de Claire Lamarche.

Changements. Après *Les Grands Esprits* à 21 h (George Bernard Shaw, Napoléon Bonaparte, la marquise du Châtelet et un certain Teddy Bouchard), Radio-Canada présente dimanche un documentaire québécois d'une heure, *Et les hommes alors ?* : 18 hommes parlent de la virilité, de la sexualité, du machisme, de la solitude, bref, de toutes ces nouvelles plaintes qui agitent les « pauvres » mâles depuis le féminisme.

Charme. Vers 21 h 30, ce même dimanche, je jeterai un coup d'oeil à *Apostrophes* sur TVFQ : Bernard Pivrot reçoit la comédienne Fanny Ardant, qui présente un livre-cassette où elle lit *La Duchesse de Langeais* de Balzac. Pour la voix de Fanny, la bouche de Fanny, le regard de Fanny...

— Paul Cauchon

AU CINÉMA

La Messe est finie. Ours d'argent au Festival de Berlin 1986, *La Messe est finie* pourrait s'appeler *Le Déclin de l'empire italien*. Écrit, réalisé et interprété par Nanni Moretti, un des espoirs du nouveau cinéma italien, le film raconte l'histoire d'un jeune prêtre qui revient dans sa paroisse natale pour y découvrir une société qui s'effrite et s'écroule. L'originalité du film vient du ton mi-ironique, mi-dramatique. Elle vient aussi du fait que c'est bien la première fois qu'on voit à l'écran un prêtre plein de colère qui, devant son impuissance à chan-

Fauchée, la Société du cinéma

Neuf mois après le début de son exercice financier en cours, la Société générale du cinéma du Québec (SGC) a épuisé son budget consacré aux productions destinées à la télévision, a révélé mercredi son président, Jean-Guy Lavigne.

M. Lavigne a précisé que l'organisme, créé par le gouvernement du

Québec pour promouvoir l'industrie cinématographique d'ici, ne pourrait recevoir de nouveaux projets avant le début du prochain exercice.

Du 1er avril au 31 décembre, la SGC a investi près de \$1.1 million dans 11 projets, dont cinq séries, quatre documentaires et deux moyens métrages de fiction.

— PC

15e SEMAINE !

Depardieu / Montand

LE FILM-ÉVÉNEMENT

JEAN de FLORETTE

Le PARISIEN

480 STE-CATHERINE O. 866-3856

12:05-2:20-4:40-7:00-9:20

Sam Couché tard 11:35

MELO

ÉLYSÉE

35 MILTON 842-6053

un film de ALAIN RESNAIS

avec SABINE AZEMA

FANNY ARDANT

PIERRE ARDITI

ANDRÉ DUSSOLIER

ÉLYSÉE 2

Sam Dim 12:55-3:05-5:15

7:25-9:35 Sem 7:25-9:35



BRAVO

Jean-Jacques Beineix

JEAN-HUGUES

ANGLADE

BÉATRICE DALÉ

ÉLYSÉE

35 MILTON 842-6053

ÉLYSÉE 1

Sam Dim 1:45-4:15-7:00-9:20

Sem 7:00-9:20

FESTIVAL DES FILMS DU MONDE/MONTREAL '86

PRIX DU JURY

PRIX D'INTERPRÉTATION FÉMININE

MENTION SPÉCIALE / PRIX CINEMA

Seuls les « 37°2 LE MATIN » et « LAPUTA » m'ont étonné et fait battre le cœur.

— FRANCO NUNO, *Journal de Montréal*

Tout le monde devrait faire des films de cette qualité.

— RENE HOMER-ROY à *Primeure* Vue

Un des plus beaux films sur la peur d'aimer que j'ai jamais vu...

— NATHALIE PETROWSKI à *Primeure* Vue

Un beau film. Frey et Krystyna Janda sont admirablement dirigés.

— SERGE RUSSAULT à *LA PRESSE*

Une sorte de scène de la vie extra conjugale. Samy Frey est si intéressant.

— MARCEL JEAN à *LE DEVOIR*

LE DAUPHIN

VEN. 7:30, 9:30, 11:30

SAM. 1:30, 3:30, 5:30, 7:30, 9:30

BEAUBIEN PRES D'IVERVILLE 721-6060

KRYSTYNA JANDA / SAMY FREY

dans un film de HELMA SANDERS BRAHMS

LAPUTA

LE FILM DE L'ANNÉE

Unanimité des critiques:

Marcel Jean et Francine Laurendeau LE DEVOIR

Luc Perreault LA PRESSE, Richard Gay BON DIMANCHE,

Minou Pérowski LES BELLES HEURES

"Un chef-d'œuvre de la première à la dernière image." — Michel Bradeau, LE MONDE

DE RETOUR À L'ÉCRAN À LA DEMANDE GÉNÉRALE

Chère

un film de CLAUDE CHABROL

Inspecteur LAVARDIN

Thérèse, tous les jours: 1:00, 5:10, 9:20.

BERRI

ST-DENIS - STE-CATHERINE 288-2115

Inspecteur Lavardin tous les jours 3:00, 7:10

VIVAFILM

Un succès foudroyant à travers le Québec

"...des images splendides à vous couper le souffle, une grande maîtrise, beaucoup d'originalité. J'ai beaucoup aimé ça!" René Homier-Roy — A PREMIÈRE VUE

"...on ne peut qu'admirer davantage la maîtrise d'Yves Simoneau, qui nous démontre ici son grand talent!" Francine Laurendeau — LE DEVOIR

"Une œuvre poétique étonnante: à voir!" Léonce Gaudreault — LE SOLEIL

LES FOUS DE BASSAN

Un film de Yves Simoneau

14 ANS



Justine Héroux présente LES FOUS DE BASSAN d'après le roman d'Anne Hébert

avec Steve Banner • Charlotte Valandey • Laure Marsac • Bernard-Pierre Donnadieu

Lothaire Bluteau • Marie Tifo • Jean-Louis Millette • Angèle Coutu • Paul Hébert

Adaptation Yves Simoneau et Marcel Beaulieu • image Alain Dostie • Musique Richard Gregoire

Producteur délégué Roger Héroux

Une présentation des agents du Permanent

Scénario Sheldon Chad

distribution VIVAFILM

COMPLEXE DES JARDINS: 12:15, 2:30, 5:00, 7:15, 9:35, BROSSARD, ven.: 7:00, 9:15, Sam., dim.: 12:30, 2:35, 4:45, 7:30, 9:15, CARREFOUR L'AVL, ven.: 7:05, 9:15, Sam., dim.: 12:20, 2:35, 4:55, 7:05, 9:15, ASTRE, ven.: 7:30, 9:40, Sam., dim.: 1:15, 3:20, 5:25, 7:30, 9:40, CHATEAUGUAY, ven. et sam.: 7:15, 9:15, Dimanche: 1:15, 3:15, 5:15, 7:15, 9:15, LE FAUBOURG, (v.o., sous-titres anglais) tous les jours: 12:30, 2:45, 5:00, 7:15, 9:30.

COMPLEXE DES JARDINS: BASILAIRE 1 288-3141

BROSSARD: MAIL CHAMPLAIN 465-5906

LE FAUBOURG: 1616, STE CATHERINE O. 932-2121

CARREFOUR L'AVL: 2330, AUT. DES LAURENTIDES 688-3684

ASTRE: 9480 LACORDAIRE 327-5001

CHATEAUGUAY: 117, ST-JEAN BAPTISTE 688-0141

LE DEVOIR ECONOMIQUE

Montréal, vendredi 9 janvier 1987

Le taux d'escompte régresse légèrement

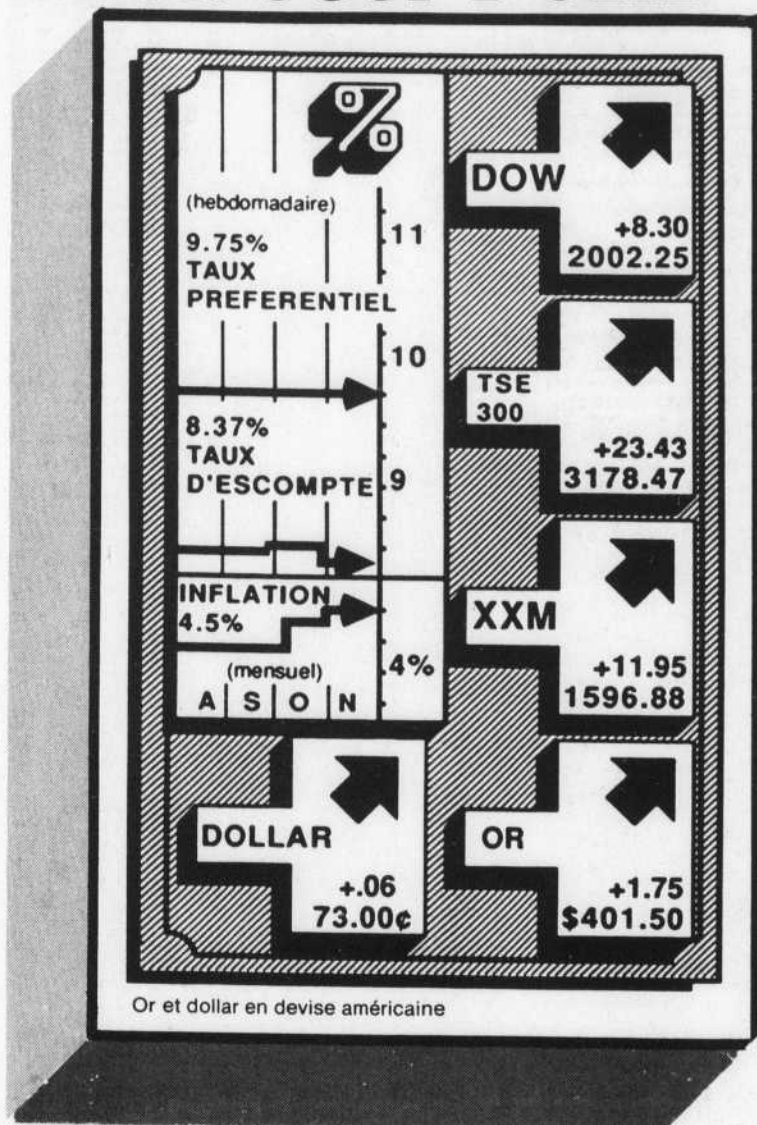
OTTAWA (PC) — Le taux d'escompte de la Banque du Canada a régressé de 8,49 à 8,37 % jeudi. La fermeté relative du dollar canadien, qui dans le courant de la semaine a frôlé la cote de \$ 0,73 US, est à l'origine de la détente du taux directeur.

Les cambistes estiment cependant que cette détente est insuffisante pour exercer une pression à la baisse sur le coût du crédit.

Mais, font-ils remarquer, si le taux directeur subissait un recul identique la semaine prochaine, le loyer de l'argent pourrait diminuer.

Le taux d'escompte est déterminé à un quart de point plus haut que le rendement moyen des bons du Trésor à trois mois, adjugés tous les jeudis par l'institut d'émission.

EN UN COUP D'OEIL



LES AFFAIRES ...EN QUELQUES LIGNES

SERGE TRUFFAUT

Air Canada veut élargir son service cargo

La société Air Canada va déposer une demande auprès de la Commission canadienne des transports, afin qu'on lui accorde l'autorisation d'exploiter un service tout cargo autour du monde. C'est l'obtention récente, par le gouvernement canadien, des droits pour le transport du fret auprès des pays comme la Belgique, l'Inde, Singapour et la Thaïlande qui encourage Air Canada à faire cette démarche.

De plus, les dirigeants du transporteur national vont prier Ottawa de conclure d'autres ententes identiques avec les autorités du Japon, de Chine, d'Hong Kong, de Taiwan et de Corée. Selon M. Pierre J. Jeannot, président d'Air Canada, « en ajoutant ces nouvelles escales, Air Canada s'assure un réseau global, comme elle l'avait prévu, dans le secteur du fret en plus d'accroître l'utilisation de ses principales installations de fret à Mirabel, Toronto et Vancouver ».

Groupe Transcontinental fait une acquisition

Le Groupe Transcontinental GTC vient de se porter acquéreur de Miami Valley Publishing Company, une imprimerie localisée à Dayton en Ohio aux États-Unis. Le président et chef de la direction, M. Rémi Marcoux, a souligné, « cette acquisition constitue une étape importante dans la stratégie d'implantation de GTC aux États-Unis et nous offre la possibilité de pénétrer encore davantage le marché américain ». Il s'agit, en effet, de la première acquisition aux États-Unis pour GTC.

Cette imprimerie commerciale, emploie au-delà de 280 personnes et a réalisé un chiffre d'affaires de \$ 34 millions US. Dotée d'une dizaine de presses, Miami Valley est l'un des plus importants imprimeurs de circulaires du Middle West américain.

La CVMQ a cautionné 125 compagnies en 1986

La Commission des valeurs mobilières du Québec, la CVMQ, a cautionné 125 prospectus de placements admissibles au régime d'épargne-actions du Québec, pour une valeur totale de \$ 2,168 milliards. Les statistiques préliminaires pour l'année 1986 indiquent, d'autre part, que la valeur des placements réalisées au Québec est estimée à \$ 1,555 milliards. En 1985, le nombre de prospectus émis fut de 76 pour une valeur placée, toujours au Québec, de \$ 789 millions.

Lavalintech fait un bénéfice net de \$93.000

Au terme de l'exercice financier 1985-86, la filiale Lavalintech, du groupe Lavalin, a réalisé un revenu brut de \$ 845.000, le bénéfice net se chiffre quant à lui à \$ 93.000 ou \$ 0,04 par action de série A. L'avoir des actionnaires s'est fixé à \$ 8,6 millions ou \$ 2,88 par actions.

Pour le nouveau président du conseil de Lavalintech, M. Jacques Lamarre, « c'est grâce à une politique de gestion prudente que la compagnie a pu garder en réserve des liquidités importantes ».

Astronautics s'associe avec Hawker

La compagnie canadienne Astronautics Limited, localisée à Ottawa, indique qu'elle a formé un « joint venture » avec Hawker Pacific Property de Sydney en Australie. Selon le président d'Astronautics, M. James Taylor, « cette association est le fruit d'intenses négociations avec Hawker, afin de développer localement des opportunités possibles dans des projets extrêmement complexes ».

Conversion de débentures chez Montréal Trust

La société de courtage en valeurs immobilières Montréal Trust, a informé les détenteurs de \$ 30 millions de débentures subordonnées avec engagement de participation, qu'elle avait l'intention d'exercer son droit de demande de conversion, le 31 janvier prochain, en actions privilégiées.

Le maire de Matane satisfait de sa rencontre avec Walsh

Ciaccia : le cabinet fédéral est responsable du retrait de Saubrug's

SYLVAIN BLANCHARD

Le ministre de l'Énergie et des Ressources du Québec, M. John Ciaccia, y est allé d'une charge à fond de train, hier, contre le cabinet fédéral, l'accusant « d'être le seul et unique responsable du retrait de Saubrug's du projet de papeterie à Matane ».

Dans une entrevue au DEVOIR, le ministre a déclaré que si « le cabinet fédéral avait donné son accord à la lettre d'entente qu'André Bissonnette et moi avions signée le 14 juin dernier, Saubrug's serait venue à Matane ».

« Sinclair Stevens n'a jamais rien fait qui vaille dans ce dossier. Il n'était peut-être pas opposé à ce projet, mais il n'était certainement pas en faveur parce que la lettre d'entente sur l'aide à Saubrug's n'a pu être paraphée qu'une fois son départ du ministère de l'Expansion Industrielle Régionale ».

« Le gouvernement du Québec a communiqué à plusieurs reprises avec les dirigeants de la compagnie norvégienne pour les assurer qu'une lettre d'entente avait été signée entre les deux paliers de gouvernement. Nous avons tenté des les rassurer de toutes les façons possibles et imaginables. Mais ces gens-là savaient ce qui se passait ».

« Ils se rendaient bien compte que si le cabinet fédéral mettait autant de temps à donner son approbation finale, c'est que cela ne faisait pas partie de ses priorités ».

« Seul Michel Côté a pris la peine de les appeler en septembre, mais rien n'y fit. L'approbation finale n'est jamais venue et Saubrug's a perdu plus de \$ 2 millions en entreprenant une série d'études qui devaient lui servir à enclencher le processus conduisant à la réalisation de la papeterie de Matane ».

« Si l'approbation finale du cabinet

était venu à temps, les milliers de chômeurs de Matane, qui forment près de 25 % de la population locale, auraient aujourd'hui de quoi se réjouir. C'est épouvantable ce qui est arrivé ».

Le ministre se réjouit cependant du geste qu'a posé récemment le président de Donohue, M. Edward Walsh, qui a recommandé au conseil d'administration de la société de se lancer dans la construction de cette papeterie, à Matane.

« Le projet de moulin à papier n'est pas mort, affirme M. Ciaccia. M. Walsh semble vouloir prendre la relève de Saubrug's. Je trouve cela encourageant ».

Même son de cloche du côté du maire de Matane, M. Maurice Gauthier, qui a indiqué hier que si Donohue était venu à Dogesto (compagnie que M. Walsh a créée avec 14 autres cadres de Donohue), « il ne serait pas déraisonnable de penser que Matane pourrait avoir sa papeterie si les liquidités de Donohue ne sont pas affectées par cette transaction et que la direction de la compagnie demeure sensiblement la même ».

« La proposition faite par le groupe Dogesto d'acquiescer Donohue et de construire un moulin à papier à Matane doit être prise au sérieux par le gouvernement du Québec », a-t-il précisé lorsqu'interrogé sur la rencontre qu'il a eue mardi avec le président de Donohue.

« De toutes les compagnies qui se sont jusqu'ici montrées intéressées à faire l'achat de Donohue, Dogesto est la seule à avoir exprimé l'intention d'aller de l'avant avec le projet de papeterie ».

Avant cette rencontre avec M. Walsh, nous avions des doutes sur la capacité des membres du groupe Dogesto à trouver le financement pour acheter Donohue, tout en se permettant d'investir dans la cons-

truction d'une papeterie ».

« Ces craintes sont maintenant disparues et je puis vous dire que la proposition de Dogesto est beaucoup plus intéressante que ce que nous imaginions, et ce, même si elle n'a pas reçu l'aval du conseil d'administration de Donohue ».

Extrêmement prudent, M. Gauthier n'a pas voulu préciser ce qui avait été dit au cours de cette réunion pour que les représentants du comité d'urgence pour la papeterie régionale de Matane en ressortent rassurés et satisfaits.

Mais une source bien au fait du dossier, qui a tenu à conserver l'anonymat, a indiqué que le financement de l'acquisition de Donohue par Dogesto se ferait par le biais d'une émission publique d'action.

« Nous avons eu l'assurance que les liquidités de Donohue ne seraient pas affectées si Dogesto en prenait le contrôle, explique M. Gauthier. Nous craignons que Dogesto songe à payer les frais de l'acquisition de Donohue à Donohue, par le biais de la prise d'achat renversée avec laquelle est bien familière Power Corporation ».

À l'heure actuelle, le maire se garde bien d'appuyer ouvertement Dogesto. « Je ne veux appuyer personne. C'est au Québec d'agir. C'est lui le maître d'oeuvre. Tout ce que je veux, c'est que le projet se fasse. Mais il est clair qu'en ce moment, Dogesto présente la meilleure offre susceptible de nous amener une papeterie à Matane ».

Le maire ajoute que d'ici le 15 janvier, date à laquelle les soumissions pour l'achat de Donohue doivent normalement se terminer, il ne se mêlera pas du dossier.

« Après le 15 janvier, si Power Corporation, Normick Perron ou toute autre compagnie ne se sont pas prononcées en faveur de la réalisation



M. John Ciaccia, ministre de l'énergie et des ressources du Québec

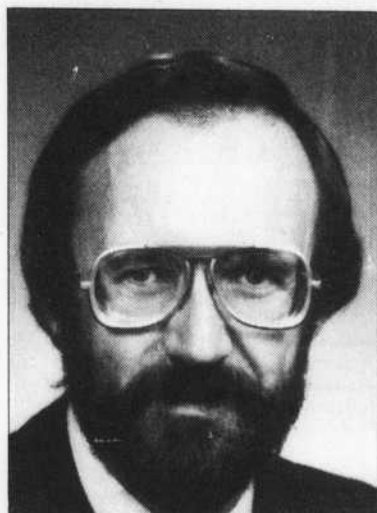
d'un moulin à papier à Matane, il n'est pas dit que je ne donnerai pas mon appui à l'achat de Donohue par Dogesto ».

« Je refuse d'appuyer ce qui se soit pour l'instant parce que je suis certain que nombreuses sont les compagnies qui pourraient être intéressées par un tel projet. Je me base sur le fait que si le projet a pu intéresser une compagnie norvégienne, il peut tout aussi bien intéresser une compagnie canadienne ou québécoise ».

« En ce moment, Rexfor peut très bien être à la recherche d'un autre partenaire que Saubrug's pour mener à bien ce dossier. Je n'en sais rien. C'est la raison pour laquelle il est si important que nous puissions rencontrer M. Bourassa dans les prochains jours ».

Les É.-U. ne feront pas d'exception pour le Canada

Le Canada ne doit pas s'éloigner du GATT



M. Pierre-Paul Proulx est professeur titulaire au département d'économie de l'U. de M.

PAUL CAUCHON

Selon un professeur de Département de Science économique de l'université de Montréal, Pierre-Paul Proulx, il aurait été préférable que le Canada attende les résultats de la plainte logée au GATT l'automne dernier avant de signer la récente entente sur le bois d'oeuvre.

« Nous venons de créer un danger, déclare-t-il. Il est certain qu'à court terme le gouvernement américain aurait imposé des prix qui nous auraient fait perdre des revenus, mais à long terme nous aurions été gagnants. Il faut s'allier aux autres pays dans l'arène du GATT pour être capable de faire face aux américains ».

L'économiste Pierre-Paul Proulx, qui a déjà été sous-ministre adjoint au ministère fédéral de l'Expansion Économique, publiait ces jours-ci au Centre de Recherche et de développement en économie de l'université montréalaise une étude sur la libéralisation des échanges entre les deux pays.

« Petit pays, exportateur important de matière première où il détient des avantages comparatifs, écrit-il, le Canada a beaucoup à tirer du renforcement de certains principes de fonds du GATT, dont celui de la non discrimination, du traitement national, de l'utilisation de tarifs plutôt que d'autres mesures ».

Selon lui, il ne faut jamais oublier que le Canada, très tributaire du commerce extérieur, juge prioritaire de s'assurer un accès large, plus sûr et plus étendu aux marchés internationaux, même si sa relation avec les États-Unis est impressionnante (par exemple, les États-Unis

exportent plus en Ontario qu'au Japon !)

M. Proulx considère que les américains ne feront pas de cas d'exception avec le Canada, contrairement à ce que certains pourraient croire. « Nous sommes trop petits pour nous battre avec eux, nous a-t-il déclaré hier. S'il est important de continuer à négocier ensemble, il est fondamental de pousser plus loin la négociation multilatérale dans le cadre du GATT. Les américains vont toujours préférer s'arranger de façon bilatérale avec chaque pays, mais nous avons tout à gagner de profiter du GATT pour s'allier aux autres ».

Il ajoute d'ailleurs que le Québec, à cause de ses contacts privilégiés avec l'Europe, a tout intérêt à maintenir les relations commerciales avec les pays européens pour que cesse le déclin des relations commerciales outre-Atlantique.

Tout en reconnaissant la faiblesse actuelle de certains articles du GATT, P.P. Proulx rappelle que lors de la prochaine ronde de négociations de l'organisme il est prévu de resserrer les critères d'application.

Pour bien comprendre le problème qui s'est posé dans le domaine du bois d'oeuvre P.P. Proulx, un spécialiste de la question, a expliqué les différences de comportements entre les deux industries de part et d'autre de la frontière.

« La propriété des forêts est différente, explique-t-il. Au Canada, l'état (provincial ou fédéral) est propriétaire des forêts à 90 %, alors qu'aux États-Unis la propriété publique est d'environ 50 %. L'approche américaine a surtout reflété les intérêts des producteurs privés, d'autant plus que ceux-ci ne calculent pas le prix du bois de la même façon ».

« La formule de base est identique chez les provinces canadiennes comme chez le US Forest Service, démontre-t-il. On fait une moyenne à partir du prix des produits finis. On calcule ensuite les coûts d'exploitation et on les soustrait du prix moyen. La valeur résiduelle qui reste, c'est ce qu'on appelle le *stumpage*, et c'est l'enjeu actuel du litige, parce que c'est là que les différences commencent. Au Canada, les provinces payent le résultat du calcul, alors qu'aux États-Unis ce « résidu » est vendu aux enchères à ceux qui veulent exploiter les forêts publiques. De plus, au Canada on achète un droit de coupe pour 25 ans, alors qu'aux États-Unis c'est pour cinq ans ».

« Le résultat de ces calculs différents, c'est que le *stumpage* canadien est très bas (par exemple, un prix moyen en 1984 de \$ 12 au Canada contre \$ 100 aux États-Unis), et le résultat de l'enchère américaine c'est



Pour éviter de s'isoler, le Canada doit jouer les règles du jeu international et s'allier avec tous ses partenaires commerciaux et non agir sur une base bi-latérale.

que les entrepreneurs américains ont fait eux-mêmes monter leur prix du marché ».

Puisque les américains sont très protectionnistes et vont le devenir encore plus, Pierre-Paul Proulx a proposé dans son document une douzaine de solutions qui devraient nous guider dans nos négociations avec les américains, pour peut-être éviter des erreurs.

L'économiste rappelle que le récent problème provient beaucoup de l'imprécision de ce qu'on appelle une subvention. Selon les ententes du GATT, un pays peut imposer des droits compensatoires sur des produits importés subventionnés qui risquent de causer un « préjudice » à

une industrie domestique (les américains ont interprété cet article en leur faveur), et les subventions aux exportations ne sont pas permises sauf en ce qui concerne les produits primaires — donc ceux de la forêt (le Canada a interprété cet article comme allant dans son optique).

Il faudrait évidemment mieux définir ce qu'est une subvention, et si elle permet la surcapacité et des prix inférieurs au « fair market value ».

Parmi ses suggestions, M. Proulx a insisté sur le fait qu'un pays pourrait imposer des droits compensatoires sur la différence, entre les subventions des pays impliqués.

Le Dow Jones atteint 2,000 points

New York (AFP, Reuter) — L'indice industriel Dow Jones a franchi pour la première fois hier la barre des 2.000, ce qui représente un accroissement de cent points à Wall Street depuis le nouvel an. Le Dow Jones a progressé de près de 500 points au cours des douze derniers mois.

L'indice a atteint 2.000,42 à 14 heures 52, heure locale, selon des données d'ordinateurs non officielles des taux d'intérêt et de l'inflation, la reprise économique et l'augmentation des revenus d'entreprises sont citées comme causes d'une poussée de la bourse de New York amorcée en août 1982.

L'indice Dow Jones des industrielles pourrait atteindre et même dépasser les 2.500 points avant les élections présidentielles américaines de 1988, ont estimé hier les analystes de Merrill

Lynch, une des grandes firmes d'investissement américaine.

Au cours d'une conférence de presse, les analystes de Merrill Lynch ont estimé que la tendance à la hausse des Bourses des valeurs devrait se poursuivre en 1988 et au-delà avec comme possibilité que l'indice Dow Jones des industrielles atteigne 2.500 ou plus avant les prochaines élections présidentielles américaines.

Selon Merrill Lynch, les marchés des valeurs devraient se concentrer cette année sur les résultats financiers des entreprises alors qu'en 1986 les marchés avaient progressé dans le sillage de la baisse des taux d'intérêt. Pour les analystes, ce changement est dû au fait que les marchés tablent sur une accélération de la croissance économique américaine.

POUR OBTENIR DES CANDIDAST(E)S DE QUALITÉ
UTILISEZ LES CARRIÈRES ET
PROFESSIONS DU DEVOIR
842-9645

LE DEVOIR ECONOMIQUE

Selon James Baker

Les É.-U. doivent éviter une guerre commerciale totale

Washington (AFP) — Le secrétaire américain au Trésor, M. James Baker, a estimé hier qu'une guerre commerciale déclenchée par les États-Unis contre ses partenaires commerciaux pourrait bien se retourner contre les intérêts américains.

La mise en oeuvre de représailles devrait être examinée avec un soin extrême (...) parce qu'elle pourrait déboucher sur une guerre commerciale totale que les États-Unis pourraient bien perdre, a affirmé M. Baker devant la Commission du budget au Sénat.

M. Baker a également confirmé que le président Ronald Reagan devait annoncer, le 27 janvier prochain, dans son discours sur l'état de l'Union, un ensemble de mesures législatives et gouvernementales destinées à rendre l'économie américaine plus productive, plus efficace.

Rencontre à Genève

D'autre part, des responsables de la Commission européenne et du Commerce des États-Unis se rencontreront les 18 et 19 janvier prochains à Genève pour discuter du différend commercial transatlantique consécutif à l'entrée de l'Espagne dans la CEE.

Cette réunion servira de prologue à la rencontre des 23-24 janvier à Washington entre les principaux négociateurs, le commissaire aux Relations extérieures Willy De Clercq et le représentant spécial pour le Commerce, M. Clayton Yeutter.

Tout en se préparant à négocier, la CEE a commencé hier à discuter des contre-représailles qu'elle prendrait, en cas d'échec de ces négociations, en réponse aux mesures de rétorsion américaines. Ces contre-représailles concerneraient les importations communautaires de riz et surtout de gluten de maïs, mais pas le blé américain, contrairement à ce qui était prévu initialement, a proposé M. De Clercq aux représentants permanents des 12 États membres à Bruxelles.

Dans l'hypothèse où une guerre commerciale serait inévitable, la CEE ferait automatiquement entrer en vigueur ses propres mesures de rétorsion le jour même où celles des États-Unis deviendraient effectives.

Enquête semestrielle du CPQ

Satisfaits du gouvernement Bourassa, les patrons sont mécontents d'Ottawa

Michel VAN DE WALLE

MONTREAL (PC) — S'il faut en croire un sondage réalisé par le Conseil du patronat du Québec, les dirigeants d'entreprises jugent positivement le climat économique, perçoivent favorablement l'administration Bourassa, mais restent insatisfaits de la performance du gouvernement Mulroney.

De plus, parmi les principaux facteurs influant sur l'activité économique, la concurrence étrangère a gravi plusieurs degrés dans l'échelle de leurs préoccupations.

Voilà ce qui ressort de l'enquête semestrielle du CPQ auprès de ses membres corporatifs. Le sondage a été réalisé par la poste entre le 12 décembre 1986 et le 1er janvier 1987. Sur les 415 dirigeants d'entreprises qui ont reçu le questionnaire de deux pages, 191 l'ont retourné dans les délais impartis, soit un taux de réponse de 46 %. Le CPQ réalise ce coup de sonde deux fois par année depuis 11 ans.

En regard des conditions économiques, 71 % des répondants les estiment bonnes ou très bonnes, soit à peu près la même proportion qu'il y a un an (73 %). Pour les six prochains mois, une nette majorité (73 %) ne prévoit aucun changement dans la situation alors que 19 pour cent des répondants font

preuve d'optimisme, estimant que des améliorations sont possibles. Seulement neuf pour cent des gens interrogés craignent une détérioration.

En fait, l'aspect nouveau que révèle ce sondage est l'importance grandissante qu'occupe la concurrence étrangère dans l'esprit des dirigeants d'entreprise.

Par ordre d'importance, la productivité et les taux d'intérêts continuent de dominer la liste des facteurs ayant une influence déterminante sur l'économie et les compagnies. La concurrence étrangère arrive maintenant au troisième rang alors qu'il y a six mois à peine, elle se fixait à la huitième position. Ce revirement s'explique pour une bonne part par le contexte dans lequel s'est fait le sondage, soit au plus fort de la crise canado-américaine sur le bois d'oeuvre. Aussi, a noté M. Dufour, une fraction importante des membres du CPQ oeuvrant dans le secteur manufacturier et se montrent fort préoccupés par la conclusion des négociations sur le libre-échange.

Le sondage montre également que la fiscalité des entreprises, celle des particuliers ainsi que la parafiscalité ne sont pas, contrairement à ce que laissent parfois croire certains organismes patronaux de pression, des facteurs très déterminants qui affectent les compagnies. En effet, ils occupent les dixième, onzième et dou-



zième rangs en importance sur une liste qui compte 14 facteurs d'influence.

Signalons au passage que la politique linguistique n'apparaît plus depuis un an dans la liste des facteurs d'influence répertoriés dans le questionnaire. Le CPQ l'a fait disparaître parce qu'au cours des années antérieures, cette question occupait de toute manière le dernier rang.

Politique

Même si le président du CPQ affirme avec un sourire entendu que son organisme « ne fait jamais de politique », deux questions portent sur

le contexte québécois et canadien. On constate que l'administration libérale à Québec continue d'avoir les faveurs du patronat, 79 % des répondants jugeant bonne ou très bonne la situation politique au Québec. La perception a peu changé depuis un an.

Par contre, le gouvernement conservateur à Ottawa ne réussit pas à regagner le terrain perdu. Seulement 33 % des chefs d'entreprise qualifient de « bon » le contexte politique canadien alors que 57 % l'estiment passable. Il y a un an, 52 % des répondants jugeaient bon ou très bon le contexte canadien alors que 42 % attribuaient la note « passable ».

Questionné sur cette perception défavorable, M. Dufour a marqué son étonnement. « Nous pensions que le gouvernement fédéral aurait augmenté (de popularité) en raison des gestes posés depuis quelques mois. » Il a signalé le remaniement ministériel, qui a vu les francophones québécois occuper davantage de postes ministériels stratégiques, ou encore la décision relative au contrat d'entretien des avions militaires CF-18.

Mais, a-t-il ajouté, « dans le milieu des affaires, c'est rendu que l'absence de crise ou de scandale est vu positivement. Ainsi, aucun scandale n'a marqué la première année du gouvernement Bourassa. Au fédéral, par contre, ils n'ont pas eu de veine. »

Les filiales de Calgary en profiteront

Lavalin décroche un 3e contrat en URSS

SERGE TRUFFAUT

Lavalin de Montréal, chef de file canadien des firmes d'ingénieurs-conseils, a obtenu des autorités soviétiques, un contrat pour l'élaboration au coût de \$150 millions de toutes les installations nécessaires à la production de gaz acide à Astrakhan, en bordure de la mer Caspienne.

C'est la troisième fois en deux ans que Lavalin décroche un contrat dans cette partie du globe pour un montant global de \$380 millions. Si dans le premier, Lavalin s'était associé aux firmes européennes Lurge et Letwin il n'en fut pas ainsi par la suite.

Selon M. Clément Richard, vice-président de Lavalin, ce contrat de

\$150 millions entraînera la création d'emplois au sein d'entreprises manufacturières de l'industrie du pétrole et du gaz du Québec, de l'Ontario et de l'Alberta.

A ce moment-ci, aucune évaluation à cet égard n'est possible parce que c'est seulement la semaine dernière que Lavalin et les responsables soviétiques ont finalisé cette entente. Conséquemment, aucun contrat de sous-traitance n'a encore été alloué.

La construction de ces installations permettra de préserver le niveau des emplois au sein des filiales Partech et Pétrotech de Calgary. Grâce à leurs expertises dans le domaine énergétique, ces deux sociétés seront les premières impliquées dans la maîtrise d'oeuvre du mandat.

En ce qui concerne les informations à l'effet que le gouvernement

Lavalin

soviétique aurait d'autres contrats pour un montant de plus de \$150 millions à distribuer, le vice-président de Lavalin a confié ne pas être au courant.

Si c'est bien au bureau chef de Montréal que la décision finale a été prise, M. Richard a mentionné que la filiale française Lafarge, Coppée, Lavalin basée à Paris, avait été particulièrement active dans la négociation du projet.

Par ailleurs, la rumeur voulant que l'ex-premier ministre Pierre Elliott Trudeau ait agi comme conseiller légal, lors d'un voyage en Union

Soviétique en compagnie de M. Bernard Lamarre, président de Lavalin, l'automne dernier, a été niée. « Il s'agissait tout simplement de vacances », a précisé M. Richard.

Selon le calendrier prévu, ce contrat sera terminé dans cinq ans. Les experts de Lavalin devront principalement réaliser 65 dispositifs de chauffage des chantiers de forage, 194 km de conduites d'écoulement reliant 83 puits, l'agrandissement de deux stations centrales existantes, quatre nouvelles stations centrales et 37 km de conduites principales.

Quant à savoir si Lavalin avait d'autres projets en vue, que ce soit en Union Soviétique ou ailleurs dans le monde, aucune information n'a été divulguée. « Nous n'avons rien à dire sur les projets futurs », a conclu M. Richard.



Deux géants mettent en commun leurs forces : Volvo sa technologie et GM son réseau de distribution

Remue-ménage dans l'automobile

GM et Volvo fusionnent une de leurs divisions

DONALD RUMBALL

Collaboration spéciale

General Motors et Volvo fusionneront leurs divisions camions et créeront une nouvelle entreprise, Volvo-GM Canada Heavy Truck Corp., qui assurera la distribution au Canada des camions les plus lourds (Classe 8), ces géants qui sillonnent les routes.

Il s'agit là d'une autre étape dans la rationalisation progressive de l'industrie mondiale de l'automobile qui doit faire face à une surcapacité de production au moment où les marchés s'ouvrent aux importations.

L'arrivée de la nouvelle entreprise n'occasionnera que peu de remous pour l'industrie au Canada puisque ni GM, ni Volvo n'ont d'usines de construction de ces mastodontes au pays. Seuls Mack (en Ontario) et Western Star (en Colombie Britannique) les fabriquent. Plus encore, Volvo n'a pas encore de réseau de distribution pour cette gamme de véhicules. Les distributeurs GM changeront donc d'affiliation et offriront ces produits aux entreprises de transport.

La création de l'entreprise conjointe s'inscrit dans la tendance de rationalisation des grands fabricants de véhicules qui doivent à tout prix faire face à une concurrence de plus en plus vive au niveau mondial.

Pour General Motors, ce geste s'inscrit dans la restructuration complète de ses divisions autres que la construction automobile. Ainsi, ce n'est que l'an dernier que GM a annoncé sa volonté de se défaire de sa division de construction d'autobus. La production à l'usine de St-Eustache se poursuit pour le moment et sera maintenue jusqu'au moment où GM trouvera un acheteur pour ses installations. Le carnet de commande actuel permet de croire que la production sera maintenue jusqu'en juin, comme solitaire, dans le domaine des poids lourds tient à deux raisons majeures. Sa part de marché est trop faible pour l'assurer de bénéfices sur ce genre d'opérations.

GM occupe présentement 8 % du marché américain des camions lourds. Son usine de Pontiac au Michigan ne fonctionne qu'à la moitié de sa capacité de 21,000 unités annuellement.

Le marché nord-américain des ca-

mions géants est extrêmement concurrentiel. Aucune hausse des ventes n'est envisagée pour cette année. 115,000 unités ont trouvé preneurs en 1986 et les experts prévoient une baisse marquée de ce marché.

Ainsi les ventes se situeront bientôt entre 110,000 et 160,000 unités par année alors que la capacité totale de production est de 220,000 unités. Dans un tel contexte, il est impossible d'augmenter les prix pour accroître les bénéfices ou, dans le cas de GM, simplement éponger ses frais généraux.

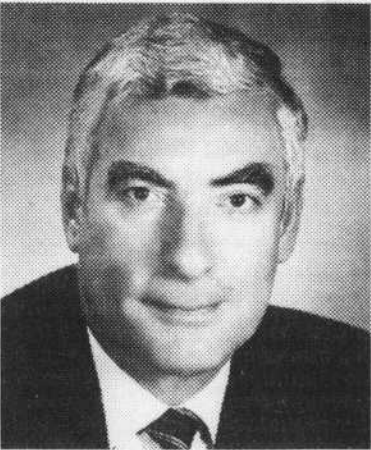
GM est donc « dans le rouge » quant à sa division camion. Pour le troisième trimestre de 1986, la société a perdu \$338 millions US alors qu'elle avait accumulé un bénéfice de \$517 millions pour la même période de 1985. Cette année-là, GM a atteint des gains de \$4 milliards US sur des revenus de plus de \$96 milliards US.

Dans une situation de bénéfices restreints, General Motorsse prépare à hausser le niveau d'efficacité de ses chaînes d'assemblage en s'associant avec d'autres constructeurs et à se défaire de ses divisions périphériques, dont le secteur des camions lourds qui représente seulement 1 % des ventes totales de la compagnie.

Volvo Truck s'est retrouvée dans une situation quasi similaire. Sa part du marché pour les camions de classe 8 est exactement la même, très loin sous la capacité de production de ses deux usines américaines. Mais Volvo Truck jouit d'importants avantages sur GM. D'abord, Volvo Truck ne s'occupe que des camions lourds, pendant que la division GM des camions construit de tous les modèles de camions, y compris les petits demi-tonnes. La technologie des deux sociétés est égale pour le moment, mais des porte-paroles de GM admettent que les modèles de Volvo seront meilleurs que les leurs d'ici deux ou trois ans.

La fusion actuelle du développement technologique de Volvo et du réseau de distribution de GM font une combinaison beaucoup plus forte que l'une ou l'autre toute seule. Avec une part de marché de 15 %-16 %, Volvo GM Heavy Truck se situera au deuxième rang dans l'industrie, tout en entrevoyant la possibilité d'afficher un bilan financier positif.

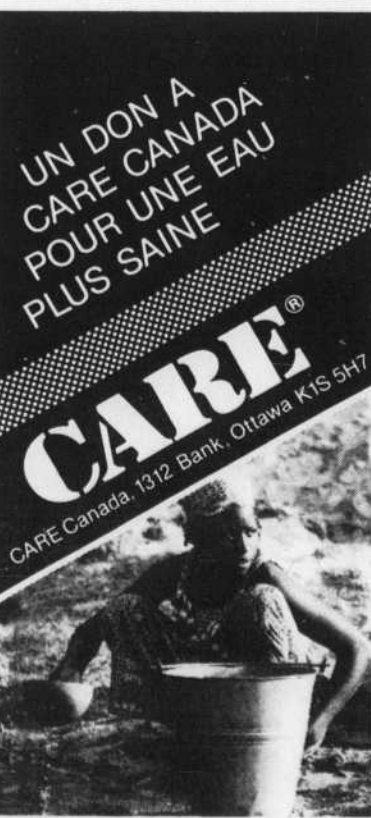
Carling O'Keefe Limitée



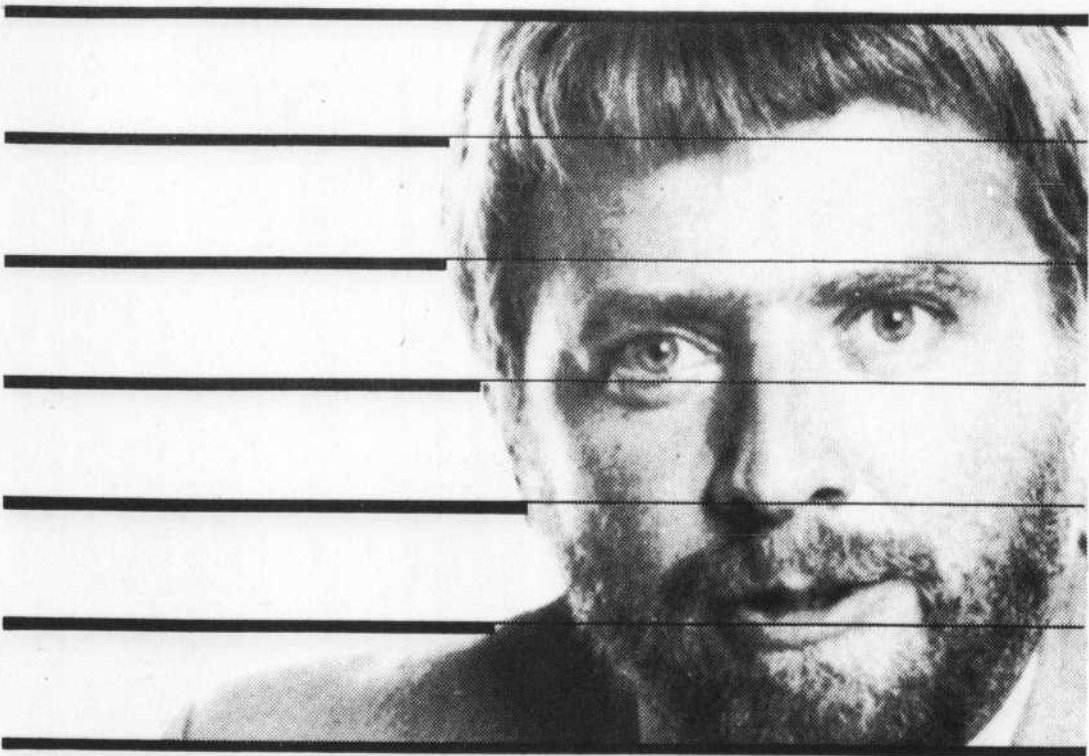
Pierre Des Marais II

Le Conseil d'administration de Carling O'Keefe Limitée a le plaisir d'annoncer la nomination de Pierre Des Marais II au poste de président du conseil d'administration, président et chef de la direction.

Monsieur Des Marais a été nommé au conseil d'administration de Carling O'Keefe Limitée en 1983. Il est président de Pierre Des Marais Inc., et est également administrateur de la Compagnie pétrolière Impériale Limitée, de Télémedia Communications Inc., de Oumet-Cordon Bleu Inc., et de la Corporation de développement des investissements du Canada dont il est vice-président du conseil.



ON EN PARLE CE SOIR



17h15 à 18h15

avec

RICHARD DESMARAIS

et les journalistes de CKAC

Le premier bilan complet de fin de journée à Montréal. Entouré des journalistes expérimentés de CKAC, Richard Desmarais présente une couverture détaillée de l'actualité du jour.



LE MARCHÉ FINANCIER

MONTREAL

La hausse se poursuit

MONTREAL (PC) — Le mouvement de hausse s'est poursuivi hier à la Bourse de Montréal. L'indice général s'est élevé de 11,95 points et a franchi 1596,88 à la clôture des échanges.

En tout, 6.571.960 actions ont été traitées comparativement à 7.573.527 le jour précédent. Les forestières ont de nouveau dominé la séance, avec un bond de 31,83 points à 2475,63, alors que les pétrolières progressaient de 13,38 à 1341,98.

Le titre TransCanada Pipelines, en hausse de 1-2 à 817-8 s'est traité à 391,29 exemplaires. Placer a monté de \$1-8 à \$33-4 et 84.070 actions ont été brassées.

Sur 648 titres mis en jeu, 253 ont fini gagnants, 218 perdants et 177 inchangés.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

XXM MARCHÉ			XCO HYDRO-CARBURE			XCB BANCAIRE		
11,95	13,58	4,85						
1596,88	1341,98	1572,22						
VARIATIONS DES TITRES			XCF PRODUITS FORESTIERS			XCM MINES ET METAUX		
253	31,83	6,91						
177	2475,63	1279,99						
218								

A B			E F		
Abertol	900 385 385	-10	Abertol	900 385 385	-10
Abertol	8201 297 297	+29	Abertol	8201 297 297	+29
Abertol	6000 34 34	+6	Abertol	6000 34 34	+6
Abertol	1000 385 385	+5	Abertol	1000 385 385	+5
Abertol	1300 385 385	+5	Abertol	1300 385 385	+5
Abertol	400 385 385	+5	Abertol	400 385 385	+5
Abertol	200 385 385	+5	Abertol	200 385 385	+5
Abertol	100 385 385	+5	Abertol	100 385 385	+5
Abertol	50 385 385	+5	Abertol	50 385 385	+5
Abertol	25 385 385	+5	Abertol	25 385 385	+5

G H			I J		
Abertol	900 385 385	-10	Abertol	900 385 385	-10
Abertol	8201 297 297	+29	Abertol	8201 297 297	+29
Abertol	6000 34 34	+6	Abertol	6000 34 34	+6
Abertol	1000 385 385	+5	Abertol	1000 385 385	+5
Abertol	1300 385 385	+5	Abertol	1300 385 385	+5
Abertol	400 385 385	+5	Abertol	400 385 385	+5
Abertol	200 385 385	+5	Abertol	200 385 385	+5
Abertol	100 385 385	+5	Abertol	100 385 385	+5
Abertol	50 385 385	+5	Abertol	50 385 385	+5
Abertol	25 385 385	+5	Abertol	25 385 385	+5

K L			M N		
Abertol	900 385 385	-10	Abertol	900 385 385	-10
Abertol	8201 297 297	+29	Abertol	8201 297 297	+29
Abertol	6000 34 34	+6	Abertol	6000 34 34	+6
Abertol	1000 385 385	+5	Abertol	1000 385 385	+5
Abertol	1300 385 385	+5	Abertol	1300 385 385	+5
Abertol	400 385 385	+5	Abertol	400 385 385	+5
Abertol	200 385 385	+5	Abertol	200 385 385	+5
Abertol	100 385 385	+5	Abertol	100 385 385	+5
Abertol	50 385 385	+5	Abertol	50 385 385	+5
Abertol	25 385 385	+5	Abertol	25 385 385	+5

O P			Q R		
Abertol	900 385 385	-10	Abertol	900 385 385	-10
Abertol	8201 297 297	+29	Abertol	8201 297 297	+29
Abertol	6000 34 34	+6	Abertol	6000 34 34	+6
Abertol	1000 385 385	+5	Abertol	1000 385 385	+5
Abertol	1300 385 385	+5	Abertol	1300 385 385	+5
Abertol	400 385 385	+5	Abertol	400 385 385	+5
Abertol	200 385 385	+5	Abertol	200 385 385	+5
Abertol	100 385 385	+5	Abertol	100 385 385	+5
Abertol	50 385 385	+5	Abertol	50 385 385	+5
Abertol	25 385 385	+5	Abertol	25 385 385	+5

S T			U V		
Abertol	900 385 385	-10	Abertol	900 385 385	-10
Abertol	8201 297 297	+29	Abertol	8201 297 297	+29
Abertol	6000 34 34	+6	Abertol	6000 34 34	+6
Abertol	1000 385 385	+5	Abertol	1000 385 385	+5
Abertol	1300 385 385	+5	Abertol	1300 385 385	+5
Abertol	400 385 385	+5	Abertol	400 385 385	+5
Abertol	200 385 385	+5	Abertol	200 385 385	+5
Abertol	100 385 385	+5	Abertol	100 385 385	+5
Abertol	50 385 385	+5	Abertol	50 385 385	+5
Abertol	25 385 385	+5	Abertol	25 385 385	+5

W X			Y Z		
Abertol	900 385 385	-10	Abertol	900 385 385	-10
Abertol	8201 297 297	+29	Abertol	8201 297 297	+29
Abertol	6000 34 34	+6	Abertol	6000 34 34	+6
Abertol	1000 385 385	+5	Abertol	1000 385 385	+5
Abertol	1300 385 385	+5	Abertol	1300 385 385	+5
Abertol	400 385 385	+5	Abertol	400 385 385	+5
Abertol	200 385 385	+5	Abertol	200 385 385	+5
Abertol	100 385 385	+5	Abertol	100 385 385	+5
Abertol	50 385 385	+5	Abertol	50 385 385	+5
Abertol	25 385 385	+5	Abertol	25 385 385	+5

AA			AB		
Abertol	900 385 385	-10	Abertol	900 385 385	-10
Abertol	8201 297 297	+29	Abertol	8201 297 297	+29
Abertol	6000 34 34	+6	Abertol	6000 34 34	+6
Abertol	1000 385 385	+5	Abertol	1000 385 385	+5
Abertol	1300 385 385	+5	Abertol	1300 385 385	+5
Abertol	400 385 385	+5	Abertol	400 385 385	+5
Abertol	200 385 385	+5	Abertol	200 385 385	+5
Abertol	100 385 385	+5	Abertol	100 385 385	+5
Abertol	50 385 385	+5	Abertol	50 385 385	+5
Abertol	25 385 385	+5	Abertol	25 385 385	+5

AC			AD		
Abertol	900 385 385	-10	Abertol	900 385 385	-10
Abertol	8201 297 297	+29	Abertol	8201 297 297	+29
Abertol	6000 34 34	+6	Abertol	6000 34 34	+6
Abertol	1000 385 385	+5	Abertol	1000 385 385	+5
Abertol	1300 385 385	+5	Abertol	1300 385 385	+5
Abertol	400 385 385	+5	Abertol	400 385 385	+5
Abertol	200 385 385	+5	Abertol	200 385 385	+5
Abertol	100 385 385	+5	Abertol	100 385 385	+5
Abertol	50 385 385	+5	Abertol	50 385 385	+5
Abertol	25 385 385	+5	Abertol	25 385 385	+5

AE			AF		
Abertol	900 385 385	-10	Abertol	900 385 385	-10
Abertol	8201 297 297	+29	Abertol	8201 297 297	+29
Abertol	6000 34 34	+6	Abertol	6000 34 34	+6
Abertol	1000 385 385	+5	Abertol	1000 385 385	+5
Abertol	1300 385 385	+5	Abertol	1300 385 385	+5
Abertol	400 385 385	+5	Abertol	400 385 385	+5
Abertol	200 385 385	+5	Abertol	200 385 385	+5
Abertol	100 385 385	+5	Abertol	100 385 385	+5
Abertol	50 385 385	+5	Abertol	50 385 385	+5
Abertol	25 385 385	+5	Abertol	25 385 385	+5

AG			AH		
Abertol	900 385 385	-10	Abertol	900 385 385	-10
Abertol	8201 297 297	+29	Abertol	8201 297 297	+29
Abertol	6000 34 34	+6	Abertol	6000 34 34	+6
Abertol	1000 385 385	+5	Abertol	1000 385 385	+5
Abertol	1300 385 385	+5	Abertol	1300 385 385	+5
Abertol	400 385 385	+5	Abertol	400 385 385	+5
Abertol	200 385 385	+5	Abertol	200 385 385	+5
Abertol	100 385 385	+5	Abertol	100 385 385	+5
Abertol	50 385 385	+5	Abertol	50 385 385	+5
Abertol	25 385 385	+5	Abertol	25 385 385	+5

AI			AJ		
Abertol	900 385 385	-10	Abertol	900 385 385	-10
Abertol	8201 297 297	+29	Abertol	8201 297 297	+29
Abertol	6000 34 34	+6	Abertol	6000 34 34	+6
Abertol	1000 385 385	+5	Abertol	1000 385 385	+5
Abertol	1300 385 385	+5	Abertol	1300 385 385	+5
Abertol	400 385 385	+5	Abertol	400 385 385	+5
Abertol	200 385 385	+5	Abertol	200 385 385	+5
Abertol	100 385 385	+5	Abertol	100 385 385	+5
Abertol	50 385 385	+5	Abertol	50 385 385	+5
Abertol	25 385 385	+5	Abertol	25 385 385	+5

AK			AL		
Abertol	900 385 385	-10	Abertol	900 385 385	-10
Abertol	8201 297 297	+29	Abertol	8201 297 297	+29
Abertol	6000 34 34	+6	Abertol	6000 34 34	+6
Abertol	1000 385 385	+5	Abertol	1000 385 385	+5
Abertol	1300 385 385	+5	Abertol	1300 385 385	+5
Abertol	400 385 385	+5	Abertol	400 385 385	+5
Abertol	200 385 385	+5	Abertol	200 385 385	+5
Abertol	100 385 385	+5	Abertol	100 385 385	+5
Abertol	50 385 385	+5	Abertol	50 385 385	+5
Abertol	25 385 385	+5	Abertol	25 385 385	+5

AM			AN		
Abertol	900 385 385	-10	Abertol	900 385 385	-10
Abertol	8201 297 297	+29	Abertol	8201 297 297	+29
Abertol	6000 34 34	+6	Abertol	6000 34 34	+6
Abertol	1000 385 385	+5	Abertol	1000 385 385	+5
Abertol	1300 385 385	+5	Abertol	1300 385 385	+5
Abertol	400 385 385	+5	Abertol	400 385 385	+5
Abertol	200 385 385	+5	Abertol	200 385 385	+5
Abertol	100 385 385	+5	Abertol	100 385 385	+5
Abertol	50 385 385	+5	Abertol	50 385 385	+5
Abertol	25 385 385	+5	Abertol	25 385 385	+5

AO			AP		
Abertol	900 385 385	-10	Abertol	900 385 385	-10
Abertol	8201 297 297	+29	Abertol	8201 297 297	+29
Abertol	6000 34 34	+6	Abertol	6000 34 34	+6
Abertol	1000 385 385	+5	Abertol	1000 385 385	+5
Abertol	1300 385 385	+5	Abertol	1300 385 385	+5
Abertol	400 385 385	+5	Abertol	400 385 385	+5
Abertol	200 385 385	+5	Abertol	200 385 385	+5
Abertol	100 385 385	+5	Abertol	100 385 385	+5
Abertol	50 385 385	+5	Abertol	50 385 385	+5
Abertol	25 385 385	+5	Abertol	25 385 385	+5

AQ			AR		
Abertol	900 385 385	-10	Abertol	900 385 385	-10
Abertol	8201 297 297	+29	Abertol	8201 297 297	+29
Abertol	6000 34 34	+6	Abertol	6000 34 34	+6
Abertol	1000 385 385	+5	Abertol	1000 385 385	+5
Abertol	1300 385 385	+5	Abertol	1300 385 385	+5

SPORTS

Steve Rooney est échangé aux Jets

RICHARD MILO

(PC) — Après Tom Kurvers, le Canadien a exaucé, hier, le vœu d'un autre joueur malheureux en cédant Steve Rooney aux Jets de Winnipeg. En retour, le Tricolore a obtenu le troisième choix des Jets au repêchage des joueurs amateurs de 1987.

Rooney poursuivait sa carrière à Sherbrooke, la filiale du Canadien dans la Ligue américaine, depuis le 13 novembre. Là-bas, il n'a compté que quatre buts et obtenu 11 passes, en 22 rencontres, alors que Jean Perron espérait qu'il retrouve ses moyens en jouant sur une base régulière.

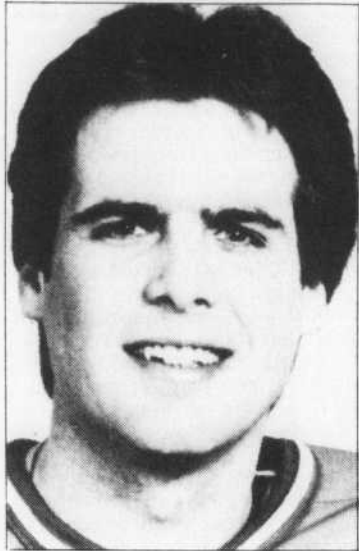
« Rooney était malheureux à Sherbrooke. Il affirme qu'il est du calibre de la LNH mais les gars que nous avons ici (à Montréal) sont meilleurs que lui », a expliqué Perron.

« Lorsqu'il a été cédé, Serge Savard lui avait dit qu'il serait rappelé dans deux ou trois semaines, mais l'occasion ne s'est pas présentée. Nous sommes satisfaits des joueurs que nous avons », a-t-il ajouté.

Rooney, 24 ans, a été le huitième choix de l'équipe au repêchage des joueurs amateurs de 1981. En saison régulière, l'ailier gauche n'a marqué que trois buts et récolté trois passes en 43 rencontres. Il a obtenu quatre points (deux buts, deux passes) en 12 matchs des séries éliminatoires.

« Je suis heureux. Ça ne me fait rien de passer à une équipe canadienne... pourvu que j'évolue dans la Ligue nationale », a confié Rooney, un joueur originaire de Canton, dans le Massachusetts. L'athlète de Providence College avait marqué 25 buts en 34 matchs à sa dernière saison au hockey collégial américain.

Rooney, 6'2", 200 livres, faisait partie du groupe de trois joueurs que le Canadien a cédés à Sherbrooke, en novembre. Depuis, Tom Kurvers a été échangé aux Sabres de Buffalo tandis que l'équipe a rapatrié John Kordic au moment où



Steve Rooney

Chris Nilan s'est blessé (genou) contre les Flames de Calgary, le 8 décembre.

Kurvers a refusé de se présenter à Sherbrooke, mais Rooney a accepté lorsque Serge Savard lui a promis qu'il serait rappelé dans les meilleurs délais. Les circonstances ont voulu que le directeur-gérant du Canadien ne puisse remplir sa promesse... jusqu'à ce qu'il l'échange à une équipe.

Dahlin blessé

Le Canadien a perdu, hier, les services de Kjell Dahlin pour une période d'environ six à huit semaines. Il a subi une déchirure des ligaments du genou droit lorsqu'il a été mis en échec par Jim Sandlak, mercredi. L'incident s'est produit dans les dernières minutes du troisième match de la série de qualification.

« C'est un coup qui aurait mérité une pénalité mais je ne tiens pas l'arbitre (Terry Gregson) responsable de la défaite. Ce n'est pas Gregson mais Brodeur (Richard) qui nous a battus », a indiqué Jean Perron.

Le juge Raymond Bernier fait le ménage dans les sports de combat

■ Les programmes de boxe et de lutte interdits aux moins de 12 ans

QUÉBEC (PC) — Les enfants de moins de 12 ans n'auront plus le droit d'assister à un programme de boxe, de kick-boxing ou de lutte tandis que ceux âgés de 12 à 16 ans devront s'y faire accompagner d'une personne majeure.

C'est l'élément tout à fait imprévisible que contient le projet de règlement sur les sports de combat qui vient de faire paraître le président-directeur général de la Régie de la sécurité des sports du Québec, le juge Raymond Bernier.

L'automne dernier, juste après le douloureux débat sur la mise en échec dans le hockey de niveau pee-wee, le juge Raymond Bernier faisait savoir qu'il avait maintenant l'intention de faire le ménage dans les sports de combat, notamment la lutte professionnelle, où les règles sportives sont constamment bafouées.

Il tient parole et il invite maintenant les gens, dans un avis publié le 24 décembre dans la Gazette officielle du Québec, à formuler leurs commentaires dans un délai de 45 jours.

La réglementation suggérée touche tous les aspects des sports de combat : la publicité, les obligations de l'organisateur et des participants, le rôle des arbitres, les équipements autorisés, les contrats, les règles des combats, etc.

Le juge Bernier qui n'a pas le pouvoir de réglementer la télédiffusion de ces événements réussit aussi à poser un pied dans cet évier lorsque, à l'article 8 du projet, il écrit : « Un organisateur doit présenter une publicité qui ne présente pas d'éléments violents, tels l'agressivité, la brutalité, l'intimidation ».

S'il advenait que les programmes télévisés de lutte professionnelle soient enfin considérés comme des éléments publicitaires, les promoteurs achètent généralement les temps d'antenne juste avant la présentation d'un gala, le juge Bernier réussit alors ce que d'autres croyaient impossible.

Bien plus, la RSSQ veut aussi éliminer les programmes trompeurs dans lesquels les boxeurs ou lutteurs annoncés ne sont finalement pas présents. Les articles 21 et 22 du projet précisent que le remplacement de ces boxeurs et lutteurs doit être autorisé par la Régie au moins 48 heures avant le début du premier combat et qu'un avis indiquant le remplacement d'un athlète ou l'annulation du combat doit être affiché à tous les guichets du centre sportif au moins une heure avant le premier combat.

Ce projet de règlement, lourd de 318 articles, innove à plus d'un titre et dépasse, dans bien des cas, les strictes règles de la sécurité. Ainsi, finies les petites dames en tenue légère qui, entre chaque round, font le tour du ring pour annoncer le round suivant. « L'organisateur doit s'assurer que les personnes qui annoncent les rounds dans le ring revêtent une tenue civile », spécifie l'article 27.

Autour du ring, la RSSQ trace un double périmètre sécuritaire. Un endroit où son seul personnel est acces-



Le juge Raymond Bernier

sible et un autre réservé aux organisateurs et à leurs employés, aux entraîneurs, soigneurs et athlètes, aux personnes des médias, aux invités et au personnel du ser-

vice d'urgence.

On spécifie aussi qu'une salle de presse doit être à la disposition des journalistes.

Des agents

Le juge Bernier tient aussi à ce que tout se déroule bien dans le centre sportif. Il oblige le maintien de deux préposés à la sécurité à chaque accès du périmètre sécuritaire, un minimum de six préposés devant être présents en tout temps.

En plus de maintenir un préposé à chacune des entrées destinées au public, à chacune des salles d'habillage et à une salle d'une capacité minimale de 20 personnes pour la Régie et ses officiels, il dit que l'organisateur doit ajouter un préposé à la sécurité à chaque 100 spectateurs admissibles. Ce nombre de spectateurs admissibles est déterminé par le nombre de billets vendus, de billets de faveur et de laissez-passer.

Notons enfin qu'à part la lutte professionnelle, toute manifestation de boxe ou de kick-boxing doit avoir lieu dans un centre sportif situé à moins de 20 kilomètres d'un centre hospitalier.

Pas de signe de vie de Raines et Dawson

■ Les Expos avaient jusqu'à minuit pour les faire signer

(PC) — Bill Stoneman est demeuré dans les bureaux des Expos de Montréal jusqu'à minuit hier soir « parce qu'à la maison je n'ai qu'un téléphone et qu'il y en a au moins deux, au cas où ils décideraient d'appeler en même temps ».

Les Expos avaient jusqu'à minuit hier soir pour faire signer des contrats à leurs deux principaux joueurs autonomes, les voltigeurs Tim Raines et Andre Dawson.

Si cela n'a pas été réalisé, l'équipe montréalaise peut poursuivre les négociations, mais ne pourra leur faire signer de contrat des ligues majeures avant le 1er mai, soit environ un mois après le début de la saison 1987.

Et les deux joueurs peuvent continuer à négocier (ils sont autonomes depuis le mois d'octobre) avec les 25 autres équipes des ligues majeures et accepter le contrat de l'une d'elles à tout moment.

On a eu l'impression, hier matin au Stade olympique dans le bureau du gérant Buck Rodgers, lors d'une conférence de presse informelle, que Raines et Dawson n'appelleraient pas.

Parce que Stoneman, le vice-président administratif, et Claude Brochu, le président — le président sortant John McHale et le vice-président au marketing, Jim Fanning, étaient aussi présents — ont tour à tour affirmé que les offres faites à Raines et Dawson ne seraient pas haussées.

Or, les deux joueurs ont depuis longtemps rejeté ces offres qui sont les suivantes : un contrat garanti de trois ans rapportant \$4,8 millions à Raines et un contrat garanti de deux ans et \$2 millions pour Dawson.

« Ce ne serait pas logique de notre part de changer l'offre à la dernière minute. Ce serait comme si vous achetiez des betteraves au marché et qu'on vous disait, rendu à la caisse, que le prix en a été haussé », a dit hier Brochu pour expliquer que les Expos garderaient le statu quo. Mais on avait surtout l'impression que les parties en

cause ne s'entendraient pas hier, parce que l'état-major des Expos respirait la confiance.

La confiance de savoir que les autres propriétaires du baseball majeur ont aussi décidé d'adopter la ligne dure dans les questions contractuelles et qu'ils ne toucheraient vraisemblablement pas à Raines et Dawson, même si ces derniers dépassaient la date limite du 8 janvier.

Les Expos semblaient savoir hier que leurs deux brebis devaient, tout au plus, rentrer au bercail.

« Il est certain que ce qui se produit ailleurs nous encourage à demeurer ferme. Nous avons été les premiers à déposer des offres et, compte tenu de ce qui s'est passé depuis dans d'autres organisations, nous réalisons que nous ne sommes allés ni trop haut ni trop bas », a déclaré Brochu.

« Nous avons le sentiment d'avoir fait de bonnes offres que nous ne remettrons pas en question, à quant à lui, indique Stoneman. Et on nous a dit que les deux joueurs comprennent qu'il s'agit d'offres fermes. Tout ce qu'ils avaient à faire pour le réaliser était de comparer nos offres à celles faites ailleurs ».

Si Raines et Dawson ont continué à faire la sourde oreille, hier, les Expos commenceront dès aujourd'hui à ébaucher des solutions de rechange.

Il faudra leur trouver des remplaçants au champ extérieur, au moins pour le premier mois de la saison. On semble déjà compter sur Dave Collins et Herm Winghamham, mais on pourrait aussi se tourner vers le marché des échanges.

Au bout de chaque cigarette
Un seul filtre: vos poumons



Boucher veut commencer 1987 du bon patin

■ Il entend remporter le 1,000 mètres en Italie

BASEGA DE PIN, Italie (PC) — Le patineur de vitesse québécois Gaétan Boucher entend commencer du bon... patin, la deuxième tranche de la Coupe du monde de sa discipline.

Boucher, qui occupe actuellement la quatrième place au classement du 1,000 mètres, espère rééditer en fin de semaine son exploit de l'an dernier à Basega de Pin, en Italie, où il avait remporté le 1,000 mètres.

La confiance de l'athlète de St-Hubert repose dans son patin gauche, où on a placé une semelle orthopédique qui lui confère un meilleur contrôle.

« J'utilise cette semelle depuis que nous sommes rentrés au Canada pour les Fêtes, a déclaré hier le double médaillé d'or des Jeux olympiques de Sarajevo. Cette semelle soulève l'arche de mon pied et me donne trois points d'appui plutôt que deux ». On ne l'aurait jamais cru à Sara-

jovo, mais Boucher a les pieds plats et cela l'ennuie depuis 1981. Le problème est plus évident au pied gauche, qu'il utilise pour pousser dans les virages.

La technique du vétérinaire patineur de 28 ans s'était détériorée depuis deux ans.

« J'avais de moins en moins de contrôle sur mon patin gauche », a reconnu Boucher.

Mais cette nouvelle semelle et le travail qu'il a fait avec l'entraîneur national Jack Walters pour corriger sa technique, semblent vouloir porter fruit.

En décembre, lors de la dernière compétition de Coupe du monde, à Assen, aux Pays-Bas, Boucher a terminé troisième. Sur une glace lente, lors des championnats canadiens présentés à Ste-Foy, Boucher a amélioré son record canadien sur 1,000 mètres.

Les championnats du monde de patinage de vitesse auront d'ailleurs lieu à Ste-Foy, les 31 janvier et 1er février.

« Cette semelle lui a permis de refermer l'écart, mais sa technique n'est pas encore au point où elle était il y a trois ans, a commenté Walters. Il s'en rapproche toutefois à chaque jour ».

AVIS PUBLICS

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO: 500-04-005039-863

COUR SUPÉRIEURE

PRÉSENT
LINE CADORETTE

Partie demanderesse
C.

WILFRID THIBAUT

Partie défenderesse
C.

MONSIEUR LE CLERC DE LA
PAROISSE STE-JEANNE D'ARC

ET
LE PROTOCOLE DE LA
COUR SUPÉRIEURE

ET
LE DIRECTEUR DE LA PROTECTION
DE LA JEUNESSE

ASSIGNATION

ORDRE est donné à Monsieur Wilfrid Thibaut de comparaître au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame, Montréal, district de Montréal, salle 1100 dans les trente jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

Une copie de la déclaration en défiance de l'autorité parentale et ad-fidei a été remise au greffe à l'intention de Wilfrid Thibaut.

Lieu: Montréal
Date: 29 décembre 1986

MICHEL MARTIN, P.A.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO: 500-02-067825-831

COUR PROVINCIALE

COMM DES NORMES DU TRAVAIL

Partie demanderesse
C.

CENTRE SPORTIF LAPRAIRIE

ET
CENTRE SPORTIF LA CITÉ INC.

La défenderesse, Centre Sportif Laprairie et Centre Sportif La Cité Inc., toutes deux d'adresses inconnues sont par la présente requies de comparaître dans un délai de trente jours à compter de la présente insertion.

Une copie du bref d'assignation, déclaration amendée et avis selon l'art 119a C.P.C. a été déposée à la Direction générale des Greffes au Palais de Justice de Montréal, à leur intention.

Faute par la défenderesse de comparaître dans ce délai, Statuer sur la demande, Prononcer jugement par défaut avec les mêmes conséquences juridiques qu'à la suite d'un débat contradictoire.

Montréal, ce 5 janvier, 1987

M. MARTIN, Protonotaire-Adjoint

Me Pierre Arguin

Mes Parent & ass

2 Complexe Desjardins, 24ème étage

Montréal

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO: 500-05-010186-862

COUR SUPÉRIEURE

PRÉSENT

Prototaire-Adjoint

BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT

ASSIGNATION

ORDRE est donné à YVAN SENECALE de comparaître au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame, Montréal, province de Québec, salle 1100 dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

Une copie du bref et de la déclaration a été remise au greffe à l'intention de monsieur YVAN SENECALE, défendeur.

Lieu: MONTRÉAL
Date: 7 janvier 1987

MICHEL MARTIN, P.A.

ME J.-PIERRE ROUSSEAU, c.r.

CÔTÉ, OUELLET & DEMERS

Procureurs de la demanderesse

Justice Canada

200 Dorchester, 9. Tour est, 9e étage

Montréal H2X 1X4

Téléphone: (514) 283-4040.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO: 500-02-040641-867

COUR PROVINCIALE

COMM DES NORMES DU TRAVAIL

Partie demanderesse
C.

JOSEPH WILBERT CHARLES

Partie défenderesse

ASSIGNATION

ORDRE est donné à JOSEPH WILBERT CHARLES de comparaître au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame, Montréal, district de Montréal, salle 1100 dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

Une copie du bref d'assignation, déclaration et avis selon l'art 119a C.P.C. a été déposée à la Direction générale des Greffes au Palais de Justice de Montréal, à son intention.

Faute par la défenderesse de comparaître dans ce délai, Statuer sur la demande, Prononcer jugement par défaut avec les mêmes conséquences juridiques qu'à la suite d'un débat contradictoire.

Montréal, ce 5 janvier, 1987

M. MARTIN, Protonotaire-Adjoint

Me Pierre Arguin

Mes Parent & ass

2 Complexe Desjardins, 24ème étage

Montréal

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO: 500-02-040641-867

COUR SUPÉRIEURE

PRÉSENT

Prototaire-Adjoint

BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT

ASSIGNATION

ORDRE est donné à YVAN SENECALE de comparaître au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame, Montréal, province de Québec, salle 1100 dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

Une copie du bref et de la déclaration a été remise au greffe à l'intention de monsieur YVAN SENECALE, défendeur.

Lieu: MONTRÉAL
Date: 7 janvier 1987

MICHEL MARTIN, P.A.

ME J.-PIERRE ROUSSEAU, c.r.

CÔTÉ, OUELLET & DEMERS

Procureurs de la demanderesse

Justice Canada

200 Dorchester, 9. Tour est, 9e étage

Montréal H2X 1X4

Téléphone: (514) 283-4040.

HOCKEY

LIGUE NATIONALE
Division Prince-de-Galles

Section Charles Adams

pl g p n bp bc pts

HARTFORD 39 20 13 6 131 124 46

MONTRÉAL 43 20 17 6 147 133 46

BOSTON 39 18 17 4 134 123 40

QUÉBEC 42 17 19 6 142 136 40

BUFFALO 40 11 24 5 129 153 27

Section Lester Patrick

PHILADELPHIE 41 28 11 2 176 110 58

ISLANDERS NY 40 20 17 3 152 141 43

PITTSBURGH 40 17 16 7 151 140 41

RANGERS NY 41 16 17 6 165 167 39

NEW JERSEY 40 16 21 3 145 185 35

WASHINGTON 41 14 21 6 125 160 34

Division Clarence Campbell

Section James Norris

DETROIT 39 16 16 7 123 132 39

TORONTO 40 17 18 5 144 146 39

ST. LOUIS 39 16 17 6 140 151 38

CHICAGO 42 16 20 6 153 175 38

MINNESOTA 40 16 20 4 155 154 36

Section Connie Smythe

EDMONTON 40 25 13 2 184 141 52

CALGARY 40 23 16 1 157 147 47

WINNIPEG 40 19 17 4 135 140 42

LOS ANGELES 41 18 19 4 169 171 40

VANCOUVER 41 12 25 4 135 161 28

LIGUE MAJEURE DU QUÉBEC

Mercredi

Laval 6, Verdun 5

St-Jean 9, Shawinigan 4

Ce soir

Hull à Granby

Verdun à St-Jean

Laval à Longueuil

Shawinigan à Drumville

T-Rivières à Chicoutimi

Dimanche

St-Jean à Verdun

Chicoutimi à Granby

Drumville à Shawinigan

Lundi

Longueuil à Laval

Mardi

Drumville à T-Rivières

CLASSEMENT

Section Robert Label

pl g p n bp bc pts

LONGUEUIL 41 23 16 2 198 165 48

LAVAL 41 20 19 2 229 218 42

FAIS CE QUE DOIS

Fondé par Henri Bourassa
le 10 janvier 1910Directeur:
Benoît LauzièreRédacteur en chef:
Paul-André ComeauRédacteurs en chef adjoints:
Jean Francoeur,
Albert Juneau,
Paul Beaugrand-ChampagneDirecteur de l'information:
Jacques Chabot
Directeurs adjoints:
Guy Deshaies, Pierre GodinDirecteur des
services administratifs:
Michel Paradis

L'ÉTAT DANS L'ÉTAT

DÉCIDÉMENT, rien n'est trop beau ni trop grand pour le Québec. Le gouvernement et l'Hydro-Québec sont convenus mercredi que la sixième ligne de haute tension en provenance de la Baie James traversera le fleuve non seulement par voie aérienne, selon la technique éprouvée, mais aussi par un câble sous-marin enfoncé dans un tunnel. Au Québec, on ne fait pas les choses à moitié ; on les fait plutôt en double. Le coût supplémentaire de la traversée sous l'eau : \$ 30 millions.

Cette aberration a une suite logique. Comme le couloir sous-fluvial comporte, au dire de l'Hydro, encore trop d'incertitudes, il ne pourrait être utilisé durant les prochaines années. Du moins aussi longtemps qu'il n'atteindra pas une fiabilité comparable et acceptable par l'Hydro. Mais si la voie sous-marine s'avérait un jour utilisable, alors on ne lésinerait pas, on démolirait tout simplement la ligne aérienne. Coût supplémentaire : \$ 20 millions.

La population de Grondine et de Lotbinière, qui s'opposait à la traversée des lignes de haute tension dans ces comtés champêtres peut se consoler en espérant que ces « abominables servitudes » disparaîtront du paysage... qui sait ! dans une, deux, ou trois décennies. En réalité, on imagine mal l'Hydro ou le gouvernement résister à la tentation de conserver les deux câbles. Dans une dizaine d'années les contestataires régionaux auront eu le temps de refroidir et d'oublier.

Bref, la décision de mercredi enfonce profondément les pylônes de l'Hydro dans le corridor Grondine-Lotbinière. Mais du même coup, elle sape tout le processus de consultation engagé par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE). Les opposants pouvaient au mieux espérer le remplacement de la ligne aérienne par le tunnel sous-marin. Cette solution est, pour le moment du moins, exclue.

Les péripéties entourant la construction de la sixième ligne illustrent de manière éloquentes deux embûches qui guettent l'Hydro dans la réalisation de son mandat : le manque de transparence dans ses rapports avec le gouvernement et les difficultés de réaliser une consultation efficace du public. Ces problèmes ne sont pas nouveaux. On pourrait même dire qu'ils sont, dans une certaine mesure, inhérents à la nature de cette entreprise devenue gigantesque et puissante. En raison des fonctions éminemment stratégiques pour l'économie du Québec qui lui ont été confiées et de la dimension de son organisation, l'Hydro a tendance à se comporter comme un État dans l'État.

Et paradoxalement, les gouvernements se sont faits à l'occasion les complices de cette évolution. On l'a vu notamment dans le dossier de la sixième ligne, alors que le gouvernement péquiste arrêta

en juin 1985, avant même que la consultation ne débute, le corridor qui allait transporter l'énergie du nord vers nos voisins du sud. Quelques mois plus tard, l'Hydro signait un contrat avec la New England Power Pool (Nepool) garantissant la vente d'énergie à partir du 1er septembre 1990. Ce qui signifiait que la construction des divers équipements, y compris les lignes de transmission, devaient être terminées en 1989.

Bien que l'Hydro et Nepool puissent mettre fin au contrat si elles n'obtiennent pas les approbations requises des autorités dont elles relèvent, il est clair qu'une modification majeure dans l'échéancier aurait terni l'image du Québec vis-à-vis des clients américains.

On comprend mal toutefois que l'Hydro ait pu cacher l'étude de la firme SNC sur la traversée sous-fluviale, et plus encore nier son existence devant les commissaires du BAPE, avant finalement de la déposer. L'Hydro ne semble pas manquer de personnel pour commenter une étude qu'elle a commandée. À moins qu'elle éprouve soudainement des doutes sur sa compétence technique, ce qui serait alors fort inquiétant. L'Hydro ici a manifestement péché par abus de puissance.

Il faut reconnaître, à sa décharge, que le processus de consultation publique sur l'implantation des lignes de transmission n'a pas conduit aux arbitrages rationnels et éclairés qu'on aurait souhaités. Car, dans les faits, les grandes tours représentent des contraintes majeures honnies par toutes les régions. Le débat sur le tracé des couloirs se transforme souvent en dialogue de sourds, chaque région se renvoyant les pylônes. Dans un tel contexte, le gouvernement n'a d'autres choix que de prendre lui-même la décision.

La consultation n'est donc pas une solution magique. Mais, on l'a bien vu, les décisions en vase clos non plus. À tout prendre, le gouvernement aurait mieux fait de jouer franc jeu, sachant que de toute façon il prendrait une décision difficile qui ne ferait pas l'unanimité. Si Québec n'est pas en mesure d'élargir le débat, qu'il assume alors les conséquences des décisions prises en accord avec l'Hydro.

Le gouvernement de M. Bourassa est « obsédé » par la vente de l'électricité aux États-Unis. D'autres lignes gigantesques descendront peut-être de la Baie James jusqu'à la frontière américaine. On ne peut accepter que ce projet soit défini en fonction des seuls critères économiques et que l'environnement soit bêtement sacrifié.

Une leçon se dégage de la courte histoire de la sixième ligne : il serait vain de vouloir éviter les débats sur les couloirs de lignes de transmission. Il y aura toujours des réactions qu'il vaut mieux prévenir que subir.

— ALBERT JUNEAU

Bonne cause, mauvais dossier

LE FRONT commun des assistés sociaux du Québec et la Ligue des droits et libertés se sont accommodés, comme des pauvres, du jugement qu'a rendu le juge Louis Tannenbaum, le 30 décembre, dans la cause-type qui opposait Mme Aline Laforest au ministre de la Sécurité du revenu, M. Pierre Paradis. La Cour supérieure, qui a jugé valide le programme de « visites à domicile » des assistés sociaux, a néanmoins confirmé le droit des assistés de refuser d'ouvrir leur porte. Mince consolation, et bien faible protection contre l'arbitraire.

Il est déplorable que les assistés sociaux n'aient pu établir, dans cette contestation capitale, une démonstration qui repose autant sur des faits que sur des documents. Le juge Tannenbaum, qui n'avait guère d'autre choix, aura en quelque sorte tranché sur une preuve de papier. Pourtant la démonstration, demeurée théorique, de la Commission des droits de la personne du Québec n'en reste pas moins pertinente.

Les assistés sociaux, pour un bon nombre, ne peuvent donner un consentement libre dans des circonstances pareilles. La Cour a jugé comme s'ils étaient bien pourvus à tous égards pour traiter avec l'État. Or, nous sommes encore bien loin de l'é-

galité véritable de tous les citoyens devant la loi, même si un tribunal ne peut le présumer en droit. C'est une preuve, malgré tout, qui n'est pas impossible à faire. Les juges eux-mêmes, s'ils devaient négocier seuls leur salaire avec le gouvernement, pourraient-ils rendre des décisions libres et crédibles ? Poser la question, c'est y répondre.

D'autres dossiers judiciaires ont été ouverts dans cette cause de toute première importance. Espérons qu'ils seront mieux étoffés à la lumière de l'expérience concrète et de la condition sociale des assistés, et que des constitutionnalistes d'expérience s'y engageront jusqu'au bout. Le programme de « visite » lancé contre les assistés sociaux viole plusieurs droits fondamentaux, notamment le droit de n'être pas présumé suspect (que ce soit par catégorie aléatoire, ou par bêtise bureaucratique), le droit de ne pas être soumis à des contrôles d'intégrité auxquels échappent les autres prestataires et subventionnés de l'État, et l'assistance juridique ou comptable dans la détermination d'un droit aussi vital que celui de manger et d'avoir un toit sur sa tête.

Entre-temps, M. Pierre Paradis, a continué de jouer la carte du minis-

tre qui respecte les libertés fondamentales et qui ne demande qu'à améliorer son programme. Cela est peut-être de bonne guerre, mais fait une politique libérale bien peu glorieuse. Qu'il y a lieu de prévenir la fraude et de corriger les erreurs dans les dépenses de l'État, nul n'en doute. Mais un programme discriminatoire et agressif comme celui que le ministère a concocté était et reste irréfutable. Québec du reste n'ose en montrer le bilan.

Ce programme doit plutôt être abandonné. Il l'aurait du reste déjà été, et remplacé par une vraie police de l'ensemble des deniers publics, si les libéraux étaient d'aussi bons administrateurs qu'ils le prétendent, et si l'opposition péquiste n'était pas de la même famille de préjugés à l'endroit des gens sur le bien-être. Ce n'est pas demain la veille, en effet, que l'article 1 du programme du PQ stipulera que les Québécois et les Québécoises (des femmes surtout) sont aux prises avec les « boufous-macoutes » doivent être égaux dans le travail et la protection sociale !

Bref, le jugement Tannenbaum n'a rien réglé. Il y a donc lieu de poursuivre le débat, à la fois en Cour et dans la société québécoise.

— JEAN-CLAUDE LECLERC

La RFA en campagne électorale

APRÈS UNE pause de deux semaines, tous les partis politiques ouest-allemands se sont lancés dans la phase finale de la campagne pour les élections du 25 janvier.

Porté par une situation économique exceptionnellement favorable et des sondages qui lui prédisent une victoire écrasante, le Parti démocrate-chrétien avait amené ses troupes par trains et bus spéciaux le dimanche 5 janvier à Dortmund, en plein cœur de la Ruhr, pour un grand rassemblement mi-kermesse populaire mi-show à l'américaine, dans l'immense champ de foire du Westfalenhalle.

Près de quinze mille personnes soigneusement triées sur le volet écouteront, sous le chapiteau central, le discours du chancelier Kohl. Ovationnée à plusieurs reprises, le chef de l'actuelle majorité a joué sur les registres qu'il affectionne : l'appel aux valeurs traditionnelles pour poursuivre l'effort engagé depuis quatre ans, sous sa direction, afin d'assurer le « redressement moral » du pays. Par opposition aux « chimères » de la gauche, ce redressement est pour lui la condition sine qua non de la résolution des problèmes économiques et sociaux, du chômage, de la garantie des retraites, du maintien d'une croissance stable. Il passe par le renouveau des valeurs du travail et de la famille. « Une famille saine est la condition d'un État sain », a-t-il réaffirmé.

Son second thème de prédilection

est la fierté d'être Allemand dans le monde d'aujourd'hui. En tant que troisième puissance industrielle mondiale à côté des États-Unis et du Japon, l'Allemagne d'Helmut Kohl n'entend pas se laisser dicter ses choix par ses amis et doit faire valoir auprès d'eux ses intérêts propres. Réaffirmant le rôle essentiel joué par la réconciliation franco-allemande dans la construction de l'Europe, le chancelier a également souligné avec force l'importance de l'engagement de la RFA aux côtés des Américains dans l'alliance atlantique. « Sans le déploiement des nouveaux missiles américains en RFA, a-t-il déclaré, il n'y aurait pas eu de rencontre au sommet entre Ronald Reagan et Mikhaïl Gorbatchev à Reykjavik. » Si la RFA est prête, avec M. Kohl, à développer ses relations avec l'URSS, Moscou doit savoir qu'elle ne renoncera pas à défendre la cause des droits de l'homme et qu'elle ne perd pas de vue l'objectif de la réunification, même si celle-ci n'est pas actuellement à l'ordre du jour de la politique internationale. Tout doit continuer à être fait pour améliorer les relations entre les deux États allemands. Mais le gouvernement de Bonn n'oublie pas, dans son dialogue avec Berlin-Est, qu'il discute avec des dirigeants qui n'ont pas leur liberté d'action. M. Kohl a, au passage, accusé la RDA de maintenir deux mille prisonniers politiques dans des « camps de concentration ».

Le même thème a été abordé en termes encore plus directs par M. Strauss. « L'image qu'ont les Allemands d'eux-mêmes, de leur histoire et de leur avenir, doit être pour nos électeurs, mais également pour nos voisins en Europe et au-delà pour tous les autres, de nouveau claire et compréhensible. Cela veut dire que, sans oublier les leçons de l'histoire, nous devons enfin sortir une fois pour toutes de l'ombre du IIIe Reich. »

« L'Europe, a-t-il ajouté, citant une conversation avec un diplomate français, a besoin d'une conscience nationale intelligible des Allemands. »

Si cette rhétorique typiquement bavaroise ne fait pas l'affaire de tous au sein du Parti démocrate-chrétien, du moins est-on uni pour agiter l'épouvantail d'une coalition entre Verts et « rouges », qui avait si bien fonctionné en juin dernier lors des élections générales de Basse-Saxe. Le secrétaire général de la CDU, M. Heiner Geissler, spécialiste du genre, ne s'est pas privé de brocarder sur ce thème le candidat social-démocrate à la chancellerie, M. Johannes Rau. C'est par une extinction de voix que celui-ci a inauguré samedi à Kassel une série de manifestations visant à remobiliser un parti sérieusement affecté par les flottes apparus ces derniers mois à sa direction.

— LE MONDE

Des négociations à la base

LIBRE OPINION

JACQUES GAGNON

L'auteur est professeur de science politique au Collège de Sherbrooke. Il a été secrétaire du syndicat des enseignants du même établissement

DANS LE contexte québécois, une grève du secteur public, c'est du grand théâtre. Tout le monde sait quand ça commence et quand ça finit. Ça débute après échéance de la convention ou du décret précédent, avec la rupture des négociations triennales, et ça dure deux ou trois semaines au maximum, en attendant une nouvelle entente ou, à défaut, une loi spéciale tenant lieu de convention collective. Entre-temps, il y aura eu moins de morts que d'habitude dans les hôpitaux, les enfants d'école auront appris une leçon d'initiation à la vie politique et les contribuables feront une économie de deux ou trois semaines de salaires de fonctionnaires.

Une grève dans le secteur public au Québec, ça n'a rien à voir avec un geste de désobéissance civile ou de grève générale comme on en

voit en Amérique latine quand les coffres de l'État sont vides, qu'il faut faire sauter la junte ou le dictateur local et que la révolution est en marche. Une grève dans le secteur public au Québec, ça ressemble plutôt à une caricature petite-bourgeoise d'un drame prolétarien.

Souvenons-nous des grèves des années 30 et 40 racontées par Evelyn Dumas, dans le *sommeil de nos os*. Ou encore de la grève d'Asbestos en 1949, de Noranda en 1953-54, ou de Murdochville en 1957. Et plus près de nous, de la grève de Thetford en 1975 et de la United Aircraft la même année. Quand les femmes du textile ou les gars des mines lâchent leurs outils, elles et ils ne savent pas quand va reprendre le travail. Dans trois jours, trois semaines, trois mois ou jamais ?

Et si les ouvriers ont inventé la grève, ce n'est pas de gaieté de cœur mais parce que la résistance passive était pour eux le meilleur moyen de s'opposer à la police et à l'armée de la bourgeoisie. En se croisant les bras, ils enlevaient aux représentants de l'ordre le prétexte pour leur tirer dessus. Mais qui a jamais vu une manifestation de cols blancs réprimée dans le sang ?

Alors où est la solution ? Il y en a au moins trois.

Premièrement, laisser à M.M. Bourassa, Gobeil, Charbonneau, Larose et quelques autres la gri-

serie de s'affronter une fois tous les trois ans dans une partie de bras de fer qui laisse de côté non seulement les malades, les enfants d'école et les contribuables, mais aussi les employés du secteur public eux-mêmes qui voient la chose à peu près comme le sommet de Genève ou celui de Reykjavik.

Deuxièmement, conserver les négociations centralisées, mais avec interdiction de grève et arbitrage obligatoire, comme ça se passe dans le secteur public de la plupart des pays développés.

Troisièmement, garder le droit de grève mais réellement décentraliser la négociation au niveau de chaque institution ou organisme régional. Les administrateurs et les exécutifs syndicaux de chaque ministère, centre hospitalier, CRSSS, commission scolaire et collège seront alors vraiment responsables devant leurs partenaires et leurs clientèles, et ils cesseront de servir uniquement de courroies de transmission et de haut-parleurs pour les mots d'ordre venus d'en haut.

Si la négociation était vraiment décentralisée, il y aurait sans doute des grèves localisées mais aussi des ententes localisées. Et l'État pourrait alors vraiment jouer son rôle d'arbitre dans quelques conflits exacerbés, en s'inspirant des règlements convenus dans une majorité de cas.

LETTRES AU DEVOIR

■ Trop de sports

LA TÉLÉVISION est aujourd'hui un divertissement bien populaire. Plus particulièrement le vaste univers sportif télévisé. Le phénomène bien contemporain est sérieusement enraciné dans notre culture. Mais on nous offre un nombre effarant d'événements et de manifestations qui suscitent une interrogation sur la sélection que nous effectuons.

Les dirigeants des médias ont même créé des canaux qui diffusent uniquement ce type de variété. Je n'ai aucune aversion envers le sport présenté au petit écran, mais il nous rend trop captif. On n'a qu'à tourner le bouton pour être le témoin de rencontres sportives qui déferlent à vive allure sous nos yeux.

Je suis sportif de nature et je regarde certaines émissions se rapportant à ce thème. Mais je déplore qu'on nous en présente beaucoup trop. On devrait plutôt tenter de nous intéresser à une programmation moins axée vers le sport. Il aura toujours pignon sur rue à l'écran, mais Dieu qu'il se montre omniprésent sur toutes les chaînes !

Une programmation bien équilibrée devrait divertir équitablement tous les types de téléphages. Ce serait grandement apprécié par ceux qui n'ont aucun attrait particulier envers le monde du sport et sa nombreuse exposition !

— YVES PRÉFONTAINE
Sherbrooke, le 4 janvier 1987.

■ Révisons son leadership

« LE PARTI québécois a pour objectif fondamental de réaliser la souveraineté du Québec », voilà ce que dit l'article 1 du programme du PQ. M. Johnson, qu'on n'entend jamais parler d'indépendance en dehors des assemblées partisanes, projette de liquider cet article-pivot lors du congrès d'orientation de juin prochain. Il souhaite le remplacer par une formule qui parlerait de l'« avènement » de la souveraineté, tout au plus comme d'une bonne chose, si ça devait nous arriver un de ces jours. Aussi bien dire : si ça nous tombait du ciel, car le PQ ne se définit plus dorénavant comme un acteur dans l'accession du Québec à sa souveraineté.

Que P.-M. Johnson croie qu'il n'est pas adéquat de faire de référendum dans son premier mandat s'il est élu, cela est défendable : beaucoup ont encore de l'indépendance une idée négative. Mais pourquoi s'acharner-t-il à vouloir éliminer cet article 1 qui dit clairement ce qu'il a à dire ?

Si M. Johnson réussit à faire passer son programme et gagne les prochaines élections, où irions-nous une fois qu'il aura fait les réformes qu'il propose (mode de scrutin, etc.) ? Ou irions-nous une fois que l'article 1 serait chose du passé, maintenant que notre chef aux convictions hybrides aurait goûté au pouvoir une nouvelle fois ?

Et dans le cas où Johnson perdrait les élections, il aurait tout simplement fait oublier au PQ son objectif fondamental, l'indépendance, sans même bouger de l'opposition.

Serait-ce cela que M. Johnson appelle, sans rire, « pour les souverainistes, reprendre l'initiative » dans l'une de ses plus belles formules de poudre-à-yeux. Mais quelle sorte de chef le PQ a-t-il ? P.-M. Johnson n'a aucune vision de ce que pourrait être l'indépendance. Il s'amuse à fabriquer des stratégies à courte vue

n'obéissant qu'à l'électoratisme « pépère » qui remplit ses discours. Le PQ est en train de devenir le parti d'un chef, une sorte d'Union nationale, informe et ne possédant aucune saveur.

L'heure n'est pas aux sottes compromissions de M. Johnson qui marginaliserait les indépendantistes en politique active. Pourquoi faire cela alors même que la déprime référendaire s'étirole enfin après sept ans, alors que le débat linguistique attise les nationalistes endormis et surtout réveille les jeunes, dont je suis. M. Johnson ne semble pas vouloir voir cela. À moins qu'il ne soit dépassé par les événements...

Avait-il prévu qu'il se ferait huer copieusement à la manifestation du 13 décembre pour un Québec français où, de l'avis des journalistes, se trouvait un nombre impressionnant de jeunes ? Il existe des jeunes qui veulent que dans un avenir pas si lointain leur nation puisse côtoyer les autres nations d'égal à égal sans complexe d'infériorité ni cette acceptation complaisante du paternalisme du Canada anglais. Deux attitudes qui sont loin d'être le lot de leur génération.

M. Johnson mérite qu'on révisé son leadership.

— DANIEL GUILLEMETTE
Montréal, le 6 janvier.

■ Bye Bye pour Boubou !

ON L'A bien flatté cette année notre beau Boubou... et dans le sens du poil ! Ce ne sont pourtant pas les épingles qui manquaient sur le dos du premier ministre. On aurait pu en hérisser quelques-unes et s'amuser à piquer un petit peu, ça et là, où ça fait mal, juste pour rire... Une seule égratignure pour chaque millier de manifestants, cela aurait été de bonne guerre.

On a préféré le gratter où ça lui piquait encore, le faire ronronner d'amour, en lui faisant scintiller sous la dent un beau sachet tout frais de « Tender Victims » : un couple d'assistés sociaux maquillés en fraudeurs hilares et quelques étudiants beaucoup trop riches pour faire la grève ! Tant qu'à donner dans le « fast food », on aurait pu alléger le menu du grand chef « Quatre Épices » et préparer une petite sauce aigre-douce à notre leader !

Mais bonne année quand même, Boubou ; le vrai Bye Bye, ça viendra « betôt » !

— MARTIN DES ROCHERS
Montréal, le 2 janvier 1987.

■ M. Clark «tolère» la subversion

OR DONC, M. Clark parle de la grande liberté d'action et d'opinion prévalant à l'intérieur de son parti, ce qui, croit-il, le justifie amplement de fermer les yeux et de ne servir aucune remontrance à ses quatre collègues qui appuient les *contras*.

M. Clark sait-il ce qu'est la *Contra*, quels sont ses buts et ses méthodes ? Comment concilie-t-il la politique de son gouvernement à l'égard du Nicaragua et le « jeu politique » de ces députés ?

M. Clark adopterait-il la même attitude de grande tolérance s'il apprenait que certains de ses collègues « militent » en faveur de l'*apartheid*, son cheval de bataille sur la scène internationale ?

Dans l'affirmative, cette soi-disant autonomie des députés pose question... Dans la négative, faudra-t-il croire que le Nicaragua est un « cas spécial » où, à la fois, Ottawa manifeste un certain appui au gouvernement élu démocratiquement là-bas (en dissociation avec la politique américaine) et, par ailleurs, ferme les yeux sur les activités « subversives » de certains députés à l'égard de ce même gouvernement démocratiquement élu ? Je souhaiterais que quelqu'un éclaire ma lan-

terne... En attendant, j'y lis un mélange d'inconscience et d'incohérence qui ne laisse pas de m'inquiéter.

Et dire que ces quatre honorables députés ont prétendu faire la chasse au communisme, cette « peste de l'humanité » (sic !). Je suppose que ces messieurs sont allés sur place constater de visu ce qui s'y passait, qu'ils ont vu cet « enfer communiste » ? Pour ces messieurs, dès qu'un petit peuple tente de mettre fin à une dictature sanguinaire et de construire une société plus juste... c'est du communisme... et il faut l'enrayer par tous les moyens...

Si un des quatre avait été élu dans « mon » comté, j'aurais quelques questions à lui poser...

— CAROL LABEL

Montréal, le 30 décembre.

■ À la vue des contribuables

LES CONTRIBUABLES. Monsieur le premier ministre, pour verser, malgré eux, \$ 50 millions pour la construction de l'annexe du Musée des beaux-arts de Montréal. Sont-ils respectés pour autant ?

Quand la France a décidé d'ériger un nouvel opéra à Paris, maintenant en construction, un concours international a été lancé et un Canadien, Carlos Ott, en a été le gagnant.

Toute proportion gardée, il se serait dans l'ordre qu'un concours, au moins provincial, soit lancé pour découvrir le meilleur projet de cette annexe du Musée. Retard, oui, mais ne causant aucune dépression nerveuse chez les Montréalais, tandis que les budgets, fédéral et provincial, n'en seront que plus allégés pendant cette année de recherche.

Or l'administration du Musée brûle les feux ; un architecte est déjà choisi, c'est l'auteur d'Habitat, Moshe Safdie.

Si l'on en croit la *Gazette* du 3 janvier, le président du Musée, M. Bernard Lamarre, semble avoir toutes les qualités d'un général conquérant, sauf que nous sommes en temps de paix, et que le choix d'un architecte doit se faire par voie de concours à la vue des contribuables.

Quant à Habitat, cet énigmatique et coûteux amoncellement d'enfant de blocs exposés aux quatre vents, aucun concepteur lucide n'a encore songé à l'imiter.

Peut-être par votre entremise, Monsieur le premier ministre, les contribuables pourront-ils empêcher ces administrateurs empressés de répéter l'impensable déménagement de l'entrée principale sur une rue secondaire.

— PAUL LAMBERT

Montréal, le 6 janvier.

LE DEVOIR

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire Limitée, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal, H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par Imprimerie Dumont, Division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés au 7743, rue Bourdeau, LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR. LE DEVOIR est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Quebecor Inc., située au 775, boul. Lebeau, St-Laurent.

LIVRAISON A DOMICILE
QUOTIDIENNEMENT PAR PORTEUR:
\$ 25 par semaine
le samedi seulement = \$ 1,00
Pour information:
à Montréal: 332-3891
à Québec: (418) 687-2021
Livraison par porteur:
Édition quotidienne = 139\$ par année
75\$ 6 mois
39\$ 3 mois
Livraison par la poste:
Édition quotidienne = 145\$ par année
au Canada 42\$ 3 mois
75\$ 6 mois
Pour information (514) 844-3361
Courrier de deuxième classe, enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

DES IDÉES, DES ÉVÉNEMENTS

Le Faubourg Sainte-Catherine

Une contribution à la qualité du milieu

UN VENT de développement souffle sur Montréal. Cela se sent, cela se voit : nous vivons une période qui sera peut-être marquante dans l'histoire de la métropole. Du moins elle s'annonce encourageante. Car plusieurs des projets d'architecture en cours de construction ou qui viennent tout juste d'être terminés s'avèrent intéressants et susceptibles de contribuer à la qualité du milieu.

Parmi ceux-ci, il faut signaler le Faubourg Sainte-Catherine, situé sur l'artère du même nom, entre les rues Guy et Saint-Mathieu. Oeuvre de la firme d'architectes Desnoyers, Mercure, il a été réalisé en recyclant et en agrandissant l'ancien immeuble *The Automobile Sales*.

Selon ses promoteurs (Multidev Immobiliera Inc.), le Faubourg Sainte-Catherine constitue le premier marché public urbain au Québec. Cette affirmation mérite d'être nuancée. En effet, le marché Jean Talon, le marché Atwater et les autres du genre constituent également des marchés urbains. À la fois ils sont situés en ville et à la fois ils sont fréquentés par des urbains.

Le Faubourg Sainte-Catherine se distingue parce qu'il s'adresse avant tout à une clientèle particulière. Celle que le sociologue Manuel Castells qualifie de nouvelle élite urbaine, à savoir une classe sociale scolarisée, possédant des revenus supérieurs à la moyenne, en quête d'un style de vie distinctif et gratifiant, qui adopte le centre-ville comme lieu privilégié de travail, de divertissement et, de plus en plus, de résidence.

Ce que cette clientèle recherche dans un marché public comme celui du Faubourg ce sont des produits de consommation de grande qualité, rares et exotiques (achetés en petite quantité à prix forts), des articles d'utilité exclusifs et des services hautement personnalisés. Ce type d'établissement rend le tout accessible dans une atmosphère de divertissement et de carnaval, donnant un relief nouveau au style de vie urbain.

Les promoteurs n'ont d'ailleurs pas caché leur désir de doter Montréal d'un marché comme ceux de Quincy à Boston, Fulton à New York et Harbour Place à Baltimore. Le Faubourg Sainte-Catherine s'apparente bien à cette lignée célèbre engendrée par l'architecte Benjamin Thompson et le financier James W. Rouse. En terme de réalisation architecturale, il s'y compare favorablement.



Le Faubourg Sainte-Catherine : pourra-t-il assurer un second souffle à ce secteur de la grande rue commerciale qui a commencé à se dégrader depuis un certain temps ?

Le Faubourg jouit d'un site privilégié : dans le voisinage immédiat résident quelque 40.000 personnes dont la plupart, par leur statut, leurs revenus et leurs attentes, constituent une clientèle naturelle pour ce genre d'établissement. De plus, ce dernier se trouve à proximité de la station de métro Guy (une des plus achalandées du réseau) et à distance de marche de nombreux lieux de divertissement fort fréquentés, tel le Forum.

Donnant d'un côté sur la rue Sainte-Catherine, la rue piétonne par excellence à Montréal, et de l'autre sur le domaine des Soeurs Grises, remarquable par la qualité de son jardin et de son architecture conventuelle, le Faubourg bénéficie de cet environnement créateur d'ambiance. Les promoteurs ont eu la main heureuse en acquérant derrière le marché deux anciens bâtiments classés historiques

(connus comme les Maisons des ouvriers et qui logeront respectivement un restaurant chic et un club de santé), lesquels permettent de relier physiquement et symboliquement leur établissement à ce domaine patrimonial.

Les aménagistes pour leur part ont su rendre cet environnement contrasté perceptible de l'intérieur du Faubourg en laissant largement accessible pour la consommation et la détente la périphérie intérieure de l'immeuble.

En comparaison avec Quincy Market, Fulton Market et Harbour Place, c'est le Faubourg Sainte-Catherine qui présente le volume intérieur le plus impressionnant. Celui-ci se répartit sur deux niveaux principaux, réservés l'un au marché proprement dit (au rez-de-chaussée) et l'autre aux restaurants, entrecoupés d'un niveau de mezzanine occupé par des boutiques et se prolongeant sur un atrium central aménagé pour le confort du public.

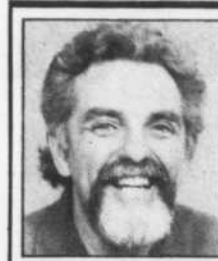
Le volume de cet atrium est vaste et emballant : il se prolonge sur toute la longueur du bâtiment

et s'élève au travers d'un étage de bureaux et de deux niveaux d'appartements-hôtels (qui ont été rajoutés sur le bâtiment original) jusqu'à une grande verrière en forme d'arc en plein cintre. Ce vaste atrium n'est pas sans rappeler celui d'Eaton Centre à Toronto.

L'architecture de ces types de marchés s'impose avant tout par l'ambiance qu'elle assure. Elle doit, en effet, mettre en valeur la diversité des activités et des produits, premiers éléments d'intérêt de ces établissements.

Au Faubourg, l'aménagement intérieur, réalisé par les designers Jean Campeau et Yves Montpelt de Camdi International, est bien réussi dans ce sens. Le vaste dégagement de l'atrium favorise des vues d'ensemble spectaculaires ; en corollaire, des comptoirs et des équipements ne dépassant pas un mètre de hauteur, et un ingénieux système de cloisons métalliques mobiles permettent au regard de vaquer à plusieurs points d'intérêt en même temps.

Une certaine unité d'ensemble est agréablement maintenue à tra-



ARCHITECTURE URBANISME

JEAN-CLAUDE MARSAN

vers cette diversité grâce à deux couleurs dominantes, le vert et le blanc-crème, et à certains éléments architectoniques. Parmi ceux-ci, il faut souligner les garde-corps, faits de robustes tubulures de fer arborant un petit élément décoratif en forme d'arc en plein cintre (élément symbolique du Faubourg, emprunté à la forme des fenêtres de la chapelle du couvent des Soeurs Grises). Un luminaire, au design simple et viril, en applique sur les colonnes maîtresses de l'immeuble, contribue également à cette unité d'ensemble.

Cet aménagement intérieur, qui fait bon ménage avec les nombreux conduits apparents de toutes dimensions qui longent murs et plafonds, contraste avec le décor des quatre cinémas (1.450 sièges) construits en sous-sol. Là, le style art déco est remis à l'honneur avec ses formes géométriques, ses matériaux lisses et ses polychromies aux couleurs vives. Voilà une façon qui en vaut bien d'autres de donner de la vie à un enclavé souterrain.

L'extérieur du Faubourg apparaît moins bien réussi que l'intérieur. Il faut dire que l'immeuble d'origine, *The Automobile Sales*, construit en 1925-26 et agrandi en 1950, ne possédait rien de particulier sur le plan architectural si ce n'est une succession d'arcades en anses de panier au rez-de-chaussée. Or ce trait distinctif disparaît derrière des verrières qui s'avancent sur le trottoir. Heureusement, des enseignes fort originales, greffées sur ces verrières, reviennent symboliser cette succession d'arcades tout en informant.

Le contact que ces verrières assurent avec la rue Sainte-Catherine n'apparaît pas des plus convainquants malgré leurs portes-fenêtres panoramiques qui s'ouvrent durant l'été. En effet, pour insérer le niveau intermédiaire de la mezzanine, les architectes ont dû abaisser le plancher du rez-de-chaussée avec le résultat que ce dernier se trouve, sauf pour quelques sections, à environ un mètre plus bas que le trottoir.

La vue en plongée qui en résulte pour le promeneur n'a pas la valeur que les promoteurs semblent lui

prêter ; elle ne vaut pas, à mon avis, le contact direct avec la rue qu'offre la terrasse, à Montréal comme à Boston, à Paris ou ailleurs. De telles terrasses sont néanmoins prévues à l'arrière, dans l'allée piétonne courant entre le Faubourg et le domaine des Soeurs Grises.

L'ajout, sur le toit de l'édifice original, d'un appartement pour loger éventuellement 48 appartements-hôtels (de deux niveaux chacun) laisse également à désirer sur le plan architectural. Non que ces logements n'offriront pas des avantages : les usagers jouiront d'une vue privilégiée sur l'atrium intérieur et pourront accéder à des terrasses extérieures aménagées sur le toit du bâtiment d'origine. Mais la forme de cet appartement ainsi que son revêtement métallique lui donne une allure de motel de banlieue.

Il est toujours risqué, dans un contexte urbain donné, d'avoir recours à des formes et à des matériaux qui ne sont pas usuels. Ainsi, les toits en pente ne sont pas fréquents à Montréal (sauf pour les institutions) et celui qui coiffe cet appartement associé aux toits des cottages de banlieue. Même considération concernant l'utilisation du panneau d'aluminium comme matériau de recouvrement. Malgré ses qualités intrinsèques, il est associé spontanément dans la mémoire des gens à des constructions à bon marché, lesquelles nient la pérennité qui caractérise les bâtiments de ville.

Quels que soient ses défauts, le Faubourg répond bien dans l'ensemble au programme d'occupation projeté et ne manque pas d'un réel attrait architectural à l'intérieur. Qu'il soit plus intéressant que le bâtiment original, auquel il assure une seconde vie économique, devrait constituer au départ un critère de réussite sur le plan de l'aménagement. Il reste à espérer qu'il s'avérera également une réussite sur le plan urbain, en assurant un second souffle à ce secteur de la rue Sainte-Catherine qui a commencé à se dégrader depuis un certain temps.

Médecins du coeur

NOTES DE LECTURE

MARIE LAURIER

★ *Alain Jacques, Docteur Paul David, Une âme, une équipe, Éditions Laporte, Montréal, 1986, 288 pages*
★ *Christiaan Barnard, Votre coeur en pleine santé, Éditions du Trécarré, 1986, 223 pages*

LE COEUR a peut-être ses raisons que l'on ne connaît pas mais il a aussi son mécanisme que de savants spécialistes peuvent démonter, rapiécer ou réparer.

Aussi quand on aborde un sujet aussi délicat que celui des affaires du coeur, des maladies cardiovasculaires, des traitements et des recherches en ce domaine, faut-il s'en remettre aux praticiens mêmes, ceux qui ont une longue expérience de cette discipline de la médecine. C'est ce que fait le Dr Christiaan Barnard dans un guide illustré de 250 photos pour aider les gens à vivre plus longtemps en pleine forme.

Pourquoi le professeur Barnard prend-il la peine d'écrire des livres de vulgarisation pour le grand public, lui qui signe aussi des textes dans les revues scientifiques et médicales ? Il s'en explique dans la préface de son guide en disant qu'il veut mieux avoir une connaissance même superficielle sur les choses médicales, que pas de connaissance du tout.

« En écrivant *Votre coeur en pleine santé* », confie-t-il, j'ai revécu toute ma carrière et je me suis efforcé de mettre le lecteur au courant des tout derniers perfectionnements de la cardiologie. Plus encore, j'espère l'avoir convaincu qu'il peut éviter ces maladies aux conséquences graves et qu'il s'y efforcera.

Selon les statistiques, deux personnes sur dix seront victimes d'un accident cardiaque après 40 ans. Comme chirurgien, le Dr Barnard a évidemment pu accumuler une vaste connaissance du coeur, « l'organe le plus précieux de notre corps », et fort de son expérience, il nous donne dans ce livre une consultation gratuite et personnelle quant au style de vie que nous pourrions adopter pour rester éviter que le coeur ne flanche.

Cet ouvrage traite d'un triste sujet mais il est présenté d'attrayante façon, comme s'il s'agis-

sait d'un livre de recettes de cuisine ! Réflexion faite, il s'agit bien aussi de recettes... de vie !

L'Institut de cardiologie de Montréal est sans doute plus connu que son fondateur, le docteur Paul David et il me tardait de lire sa biographie sous la plume de Alain Jacques. J'avoue avoir été profondément déçu de constater que ce livre ne rend pas justice à celui que l'on décrit fort justement pourtant comme « un pionnier de la cardiologie moderne au Québec ». L'auteur admet avoir respecté les données chronologiques et les noms des protagonistes qui ont contribué à la réputation de l'Institut. Ces renseignements lui viennent du Dr David lui-même et il reste rigide dans ce cadre chronologique, ce qui rend son récit trop schématisé.

Le livre contient des détails peu importants et parfois trop personnels sur la vie du cardiologue montréalais — la mort de sa femme et son remariage, entre autres — que seul celui qui les a vécus pourrait raconter alors que par personne interposée, cela apparaît gênant et inapproprié.

Ceux qui ont le privilège de connaître le Dr David sont toujours impressionnés de constater sa vaste culture et son sens de l'humanisme. L'auteur n'exagère donc pas en parlant de l'Institut de cardiologie de Montréal comme d'une « oeuvre » à laquelle le fondateur a consacré le plus clair de sa vie et de ses énergies. Mais il n'était pas seul et il n'a pas oublié en se racontant à son biographe d'associer les membres de son équipe qui ont contribué et continuent de contribuer à faire de l'Institut un des hauts lieux de la cardiologie moderne non seulement en Amérique du nord mais dans le monde entier.

Une institution de ce genre qui a su résister pendant plus de trente ans dans notre paysage hospitalier ne vit pas que de prières ni de bonne volonté mais d'argent, de subventions, de dons, de fondation, de levées de fonds, etc. Il vit aussi de soubresauts, de querelles, de rivalités entre médecins, de crises de croissance. Au-delà de sa réussite, le Dr David a été au milieu de bien des conflits qu'il ne fait qu'effleurer par la plume de son biographe.

Il faut espérer que ce n'est qu'un commencement et que le Dr David lui-même, maintenant qu'il est sénateur, puisse prendre le temps de raconter lui-même tous ces événements.

Le jugement sur l'affichage

■ 2) Les limites raisonnables à la liberté d'expression

JOSÉ WOERHIING

L'auteur est professeur de droit constitutionnel à l'Université de Montréal

L'ARTICLE 1 de la Charte constitutionnelle permet de « restreindre » les droits et libertés que celle-ci garantit « dans des limites qui soient raisonnables et dont la justification puisse se démontrer dans le cadre d'une société libre et démocratique » et l'article 9.1 de la Charte québécoise dispose que « la loi peut [...] en fixer la portée et en aménager l'exercice ».

Dans l'affaire Ford, le Procureur général plaide précisément que les articles 58 et 69 constituent des « limites raisonnables » à la liberté d'expression (à condition d'admettre, bien sûr, que celle-ci s'applique en matière commerciale). La Cour d'appel a rejeté de façon abrupte cet argument en s'appuyant sur deux motifs. D'abord, ces dispositions *nie-raient* la liberté en cause plutôt que de la *restreindre*, alors que l'article 1 de la charte constitutionnelle, tout en permettant les restrictions, interdirait la *négarion* des droits et libertés garantis.

Les moyens et le but

La Cour d'appel reprend ici une distinction proposée par le juge en chef Deschênes dans le débat sur la « clause Canada », laquelle a pourtant été rejetée, de façon implicite mais non moins claire, par la Cour suprême dans la même affaire, en appel. En effet, la distinction ne réside ni à l'analyse théorique ni à l'épreuve des cas pratiques. Qu'on songe simplement au droit à l'égalité. Comme il constitue un rapport, elle est ou n'est pas. Elle ne peut donc être que *niée*, parfois, il est vrai, pour des motifs raisonnables et justifiables. Refuser le droit de vote — pourtant garanti par les deux Chartes — aux enfants mineurs et aux aliénés mentaux constitue certainement à l'égard de ces personnes une *négarion* du droit en cause ; cette négarion est-elle pour autant inconstitutionnelle ? (1)

L'autre raison pour laquelle la Cour d'appel refuse d'admettre que les articles 58 et 69 de la loi 101 puissent constituer une « limite raisonnable » à la liberté d'expression tient aux rapports qu'elle perçoit entre les *moyens* mis en oeuvre par cette législation et le *but* que celle-ci poursuit, ainsi qu'à la façon dont elle analyse la finalité de la politique linguistique québécoise.

En effet, la Cour d'appel utilise ici les critères adoptés par la Cour suprême du Canada pour l'application



de l'article 1 de la Charte constitutionnelle selon lesquels une loi restreignant un droit ou une liberté est raisonnable et justifiable : a) lorsque cette loi poursuit un but social légitime et important et b) à condition que les moyens qu'elle met en oeuvre pour l'atteindre soient proportionnés à ce but et ne soient pas inutilement restrictifs des droits en cause.

Dans l'analyse de ce rapport but-moyens, la nature des finalités assignées à la loi est évidemment essentielle, étant donné que les moyens mis en oeuvre pourront être d'autant plus amples que le but lui-même sera considéré comme plus important.

Or la Cour d'appel du Québec, par la voix du juge Bisson, a estimé que le seul but des articles 58 et 69 de la loi 101 est la francisation de la langue du commerce et des affaires et, partant, « qu'il n'y a [...] aucune mesure raisonnable entre l'objectif poursuivi et les moyens utilisés ». De fait, l'objectif ainsi défini exige simplement la *présence* du français sans pour autant justifier l'*exclusion* des autres langues.

L'effet de contamination

Cependant, les finalités de la loi 101 sont beaucoup plus larges que la francisation du commerce. La politique linguistique québécoise vise, comme l'énonce le préambule de la loi 101, « à assurer la qualité et le rayonnement de la langue française », ainsi qu'à « faire du français [...] la langue normale et habituelle

du travail, de l'enseignement, des communications, du commerce et des affaires ».

Or, comme tendent à le montrer de nombreuses études psycholinguistiques et sociolinguistiques, la présence de l'anglais à côté du français, notamment dans les affiches, la publicité commerciale et les raisons sociales, d'une part représente un danger pour la *qualité* de la langue française (en favorisant la contamination lexicale et syntaxique du français par l'anglais) et d'autre part peut constituer pour les immigrants (et les anglophones eux-mêmes) un message à l'effet qu'il n'est pas nécessaire, ni même utile, d'apprendre la langue de la majorité.

Par conséquent, en admettant même que la règle de l'unilinguisme ne se justifie pas dans le simple but de franciser la vie commerciale, il n'est pas aussi clair qu'une telle politique soit superflue pour atteindre les buts plus larges qui sont fixés dans le préambule de la loi 101. La Cour d'appel elle-même, tout en étendant la liberté d'expression aux messages commerciaux, a cependant reconnu dans Irwin Toy qu'« une limite peut fort bien être raisonnable dans un cas d'expression commerciale, alors qu'elle ne le serait plus dans un cas d'expression politique ».

Bref, même si l'on estime le « discours commercial » digne de la protection constitutionnelle, il mérite cependant une protection moindre que l'expression des idées politiques, artistiques, culturelles et autres.

Apparemment, le gouvernement envisage de permettre à nouveau le bi ou multilinguisme, tout en exigeant cependant que le français jouisse d'une prédominance sur toutes les autres langues. Dans l'arrêt Ford, le juge Bisson fait la remarque suivante : « Qu'il soit non seulement souhaitable mais également légitime que dans les mêmes domaines [i.e. l'affichage public et la publicité commerciale] l'usage du français soit prescrit de façon prédominante, pour ma part, j'en conviens. Il s'agit là d'une remarque incidente sur une question qui n'était pas posée à la Cour et qui n'engage donc nullement celle-ci pour l'avenir : d'ailleurs, son auteur a souligné que cette opinion lui est personnelle ».

En outre, le juge Bisson considère qu'il y a disproportion entre l'objectif qu'il assigne aux articles 58 et 69, à savoir la francisation du commerce et des affaires, et l'interdiction d'utiliser les langues autres que le français. Il faut alors se demander si la proportion est plus équilibrée entre ce même objectif et l'obligation de donner au français une place prédominante dans les affiches et la publicité. Logiquement, il nous semble que non, puisque la *parité* entre le français et les autres langues permet parfaitement d'atteindre l'objectif en cause, c'est-à-dire la francisation du commerce.

À tout le moins, à la lecture du jugement de la Cour d'appel, le gouvernement Bourassa ne peut guère se sentir très rassuré sur la validité des amendements qu'il projette. A fortiori, aurait-il des raisons de craindre s'il donnait suite à l'hypothèse de limiter le multilinguisme à certains « districts », dans lesquels se concentre une forte proportion de Québécois anglophones ou allophones. En vertu de la logique de jugement de la Cour d'appel, un tel régime constituerait une limite non permise à la liberté d'expression.

En portant en appel la décision Ford, M. Bourassa pourrait obtenir de précieux éclaircissements sur tous ces points et faire en sorte que les modifications à la loi 101 qu'il envisage ne soient pas à leur tour contestées devant les tribunaux, ce qui sera inévitablement le cas si le doute subsiste. Quel tribunal pourrait mieux répondre à M. Bourassa à ce sujet, que la Cour suprême du Canada ?

(1) Outre le fait que la distinction négation-restriction est intenable, on peut également démontrer, comme l'a fait J.-P. Proulx, que l'article 58 de la loi 101 ne nie pas la liberté d'expression, mais en constitue plutôt un « aménagement » ou une « limite ». Voir : J.-P. Proulx, « Il n'est pas certain que l'affichage unilingue « nie » la liberté d'expression », LE DEVOIR, 27 décembre 1986, page 2.

Les droits confessionnels

Les «clauses dérogatoires» de Ryan risquent de gêner son chef

JEAN-PIERRE PROULX

La Commission des droits de la personne du Québec est d'avis que les clauses dérogatoires à la Charte que la loi 131 a inséré avant Noël dans les trois grandes lois sur l'éducation, ne sont pas conformes à la Charte. « Il peut donc s'en suivre, écrit-elle, qu'un tribunal ayant à se prononcer sur les clauses les invalide ».

L'adoption de cette loi risque surtout d'embarrasser le gouvernement au plan politique puisque, depuis le jugement de la Cour d'appel sur l'affichage, l'opposition péquiste réclame l'adoption d'une clause non-obstant pour permettre l'affichage unilingue français. Dans une entrevue téléphonique au DEVOIR, hier, le ministre de l'Éducation, M. Claude Ryan, y a fait allusion.

Les clauses dérogatoires de la loi 131 visent, nous a expliqué M. Ryan, à protéger les droits historiques des catholiques et des protestants — dont il veut protéger « l'héritage » — en les mettant à l'abri des contestations judiciaires que d'aucuns pourraient vouloir faire au nom de la liberté de conscience ou de religion ou du droit à l'égalité à l'égard de ces libertés. Du coup cependant, la confessionnalité du système d'éducation s'en trouve solidement étayée pour ne pas dire consacrée.

L'opposition, qui a appuyé la loi 131, ne manquera pas de souligner que si la protection des communautés catholiques et protestantes justifiait les clauses nonobstantes, celle de la communauté francophone nécessite aussi une telle mesure en matière d'affichage.

Pour l'instant, le Mouvement la-

québécois s'apprête à examiner une contestation judiciaire de ces clauses « nonobstant » devant les tribunaux, nous a dit hier sa présidente, Mme Micheline Lamarre-Trudel. Quant à la Centrale de l'enseignement du Québec, a dit son vice-président, M. Raymond Johnston, elle va soumettre la question dès la semaine prochaine à la Coalition pour l'égalité des droits en éducation dont elle est membre avec le MLQ. En fait aussi partie la Ligue des droits et libertés qui en coordonne les travaux.

Le ministre de l'Éducation, M. Claude Ryan, a indiqué au DEVOIR qu'il a soumis l'avis de la Commission à ses propres conseillers juridiques. La position de la Commission, lui a-t-on répondu oralement, leur était « familière » mais ils différaient d'avis.

Dans cet avis du 17 décembre dernier, qu'elle a fait parvenir au gouvernement le jour même où s'achevait le « débat » à l'Assemblée nationale, la Commission explique que l'article 52 de la Charte qui permet d'y déroger, oblige néanmoins le législateur à « préciser les dispositions spécifiques d'une loi qui aurait effet malgré la Charte ».

Ce n'est pas ce que fait la loi 131. Elle insère plutôt ces clauses dérogatoires dans les lois de l'Instruction publique, du Conseil supérieur de l'Éducation et du Ministère de l'Éducation en s'y référant de façon globale. Répétées trois fois donc, les deux clauses se lisent comme suit:

« Malgré les articles 3 et 10 de la Charte des droits et libertés de la personne, la présente loi ne porte pas atteinte aux droits et libertés de conscience et de religion ni au droit à l'égalité dans la reconnaissance et

l'exercice des libertés de conscience et de religion pour le seul motif qu'elle accorde des droits et privilèges à une confession religieuse ».

■ « La présente loi a effet indépendamment des dispositions du paragraphe a de l'article 2 de la Loi constitutionnelle de 1982 et de l'article 15 de cette loi, dans la mesure où elle accorde des droits et privilèges à une confession religieuse ».

Déposé le jour même où Mme Lise Bacon présentait le projet de loi 140 amendant la Charte de la langue française, le projet de loi 131 est pratiquement passé inaperçu. La CEQ en a saisi son conseil général le 3 décembre et, nous a dit M. Johnston, on a tenté en vain de rejoindre le ministre. M. Ryan a appris, soutient-il, la requête de la CEQ que le 18 seulement. La commission parlementaire de l'éducation s'est alors déclarée prête à rencontrer la CEQ le même jour mais on n'a pas pu la rejoindre à temps.

M. Ryan n'a pas voulu reporter à plus tard le débat. La clause « non-obstant » à la Charte fédérale déjà présente dans les trois lois précitées expire le 17 avril prochain. Il craignait qu'un report du projet de loi ne crée de vide juridique. L'opposition lui a fait valoir qu'on aurait le temps de reprendre l'étude du projet à la reprise de la session en mars mais le ministre est resté insensible à l'argument.

L'adoption de ce projet de loi s'est fait en étroite concertation avec le Comité catholique du Conseil supérieur de l'Éducation qui a rencontré M. Ryan, le 3 novembre dernier, et lui a officiellement précisé ses attentes par écrit quelques jours plus tard.

Le paragraphe 10 a de l'article 92 autorise une province à légiférer sur les « ouvrages et entreprises d'une nature locale, autres que ceux qui sont énumérés dans les catégories suivantes: a) (...) et autres ouvrages et entreprises s'étendant au-delà des limites de la province ».

Le Québec et Hydro-Québec ayant exporté et projetant de le faire de façon *ultra vires*, Contestation demande aux tribunaux d'annuler toutes les dispositions pertinentes de la Loi québécoise sur l'exportation d'électricité, plusieurs articles de la loi constitutive d'Hydro-Québec et l'article 21 de la Loi sur le ministère des Relations internationales.

La Cour supérieure est aussi invitée à déclarer inconstitutionnels ou nuls les décrets du gouvernement du Québec qui approuvent les ententes d'exportation d'électricité entre Hydro-Québec et le New England Power Pool, signés par l'ex-premier ministre, M. René Lévesque juste avant les dernières élections. La Cour est aussi invitée à annuler le décret qui autorise la construction de l'interconnexion avec la Nouvelle-Angleterre, ce qui débrancherait Nepool du réseau québécois. Le projet de 66 ligne disparaîtrait en vertu de la même logique ainsi que le décret fixant son passage dans l'axe Grondines-Lotbinière.

◆ Wilson

faciliter l'établissement de centres bancaires internationaux à Montréal et à Vancouver », disait M. Wilson dans son discours du budget du 26 février dernier. L'avantage consistait, prétendait-on, à pouvoir desservir deux marchés différents, soit l'Europe et l'Est des États-Unis pour Montréal, et les pays du Pacifique et l'Ouest américain à Vancouver. Il y avait aussi l'avantage de pouvoir fonctionner sur un plus grand nombre de fuseaux horaires.

La volonté exprimée par le gouvernement fédéral a été rapidement contestée par les milieux financiers de Toronto qui y ont vu l'octroi d'un avantage déloyal aux deux autres centres financiers canadiens. On a évoqué la perte de centaines d'emplois pour Toronto et fait valoir que ces centres bancaires offraient peu d'avantages réels en comparaison de leurs coûts suivant une étude faite par un ancien gouverneur de la Banque du Canada. Un autre argument invoqué consistait à dire qu'au moment où le gouvernement fédéral s'engage dans une réforme fiscale qui va abolir une série d'exemptions fiscales, il n'est surtout pas le temps d'aller créer de nouvelles formes de privilèges fiscaux.

Le premier ministre ontarien, David Peterson, devait, l'automne dernier, s'élever violemment contre la décision de M. Wilson, la qualifiant de « la décision la plus superficielle, la plus mal fondée et mal orientée jamais prise par un gouvernement ». Il menaçait alors de prendre des mesures pour donner aux milieux financiers de sa province les mêmes avantages.

Devant ces protestations, le ministre des Finances a été obligé de tenir des consultations avec le gouvernement ontarien et le milieu bancaire de Toronto. On a alors mis en oeuvre une étude dans l'espoir de démontrer aux Ontariens que l'octroi de statuts spéciaux à Montréal et Vancouver n'enlèverait rien à Toronto.

Les emplois qui seront créés dans ces deux villes sont des emplois qui seront rapatriés de l'étranger dans la mesure où les transactions qui se feront dans les centres bancaires se font actuellement à l'étranger dans les grandes places financières internationales, soutient-on au ministère des Finances. Les avantages fiscaux qui seront offerts aux institutions bancaires canadiennes et internationales les inciteront à venir s'établir au Canada pour effectuer ces opérations.

Cependant, il affirme que la raison pour laquelle une forte majorité de nouveaux arrivants choisissent de demeurer au Québec est la plus grande générosité du système québécois de santé et d'aide sociale.

M. Bouchard croit que la décision d'imposer un visa aux ressortissants turcs est « un pis aller », et il a souligné que le gouvernement canadien était très satisfait de la collaboration des autorités turques. Il a qualifié d'excellentes les relations entre les deux pays.

Mais le gouvernement turc a jugé « regrettable et bizarre » la décision

◆ Une bombe

siers des gens de l'air et de Mirabel. Quand on lui demande si ses clients retireraient leur poursuite advenant qu'Hydro-Québec retire son projet de 66 ligne chez eux, Me Bertrand répond que « Non ».

Il faut dire ici que le même avocat maintient toujours les poursuites intentées dans le dossier de Mirabel à la façon d'une épée de Damoclès même si ces clients sont sur le point d'obtenir finalement gain de cause après plus de 10 ans de bataille contre Ottawa.

Le retrait du projet de la 66 ligne, qui fait actuellement l'objet d'un examen public par le BAPE, « c'est la seule chose sensée que le gouvernement québécois peut faire s'il veut éviter le risque éventuel d'un jugement de la Cour suprême qui déclarerait que le Québec n'a pas le pouvoir constitutionnel d'exporter de l'électricité en dehors du Canada », ajoute subtilement le juriste.

A d'autres journalistes qui lui demandent s'il est nécessaire de compromettre la Phase II de la Baie James, la 66 ligne et en plus les actuelles livraisons de 2,000 mégawatts achetés en 85 par Nepool pour préserver l'environnement de sept citoyens opposés au passage des pylônes dans leur environnement, Me Bertrand répond qu'il est « impossible de demander à la Cour d'invalider une partie du projet ».

Plaidant pour la défense du droit de tout citoyen même le plus humble à un environnement sain, l'avocat de la Ville Capitale a déclaré au DEVOIR « qu'on est désormais en l'an 2000, c'est-à-dire à une époque où il est indécrottable de massacrer tout un territoire uniquement parce qu'on a signé un contrat avec les Américains. Et cela, sans que les gens aient un mot à dire. Le gouvernement et Hydro doivent moderniser leurs méthodes et adopter la démarche contraire à celle suivie dans le dossier de la 66 ligne, c'est-à-dire consulter d'abord les citoyens puis élaborer des projets et signer des contrats lorsqu'il a atteint des consensus réels après un examen impartial des projets sur les générations actuelles et futures ».

Quand on demande à Me Bertrand, dont les convictions nationalistes sont bien connues, si ces clients visent à geler devant les tribunaux pendant des années la Phase II de la Baie James en en remettant les clefs du projet à Ottawa et aux autres provinces, il refuse de répondre autrement qu'en son nom « personnel ».

« Dans quelque temps, prédit l'avocat, les Québécois seront déchirés aux trèpes par ce mirage qu'est la Phase II et qui ressemble déjà à plusieurs points de vue à l'aventure olympique ».

Les prétentions de Contestation et de son procureur se basent sur des passages de la Constitution canadienne.

L'article 92 combiné à l'article 50 de la Constitution reconnaît, selon la poursuite, que « la législature de chaque province a compétence pour légiférer sur l'exportation de son énergie hors de son propre territoire à condition que la vente dirige « à destination d'une autre partie du Canada (...) la production d'énergie électrique de la province ».



Photo AP

LES AFRICAINS DÉNONCENT LE RACISME CHINOIS

Les autorités chinoises en voient décidément de toutes les couleurs avec les étudiants. Quelque 200 jeunes Africains ont parcouru 20 kilomètres, hier à Pékin, en signe de protestation contre un tract, paru mardi, qui contenait des insultes racistes. Ils se sont rendus à l'ambassade marocaine pour exiger que leur sécurité soit garantie par les autorités chinoises. L'ambassadeur marocain, Abderrahim Harkett, le doyen des diplomates africains en poste à Pékin, a accueilli les étudiants devant l'ambassade. Il leur a promis d'agir immédiatement afin de sauvegarder leur sécurité et leur dignité. Un peu plus tard, il est réapparu pour annoncer qu'il avait demandé à la commission chinoise de l'éducation de rencontrer des représentants des manifestants. Le porte-parole des étudiants africains a déclaré à l'ambassadeur : « si notre sécurité n'est pas garantie, nous souhaitons recevoir des billets d'avion pour rentrer à la maison ». Les manifestants sont ensuite allés à l'ambassade congolaise. Celle-ci avait interdit aux étudiants congolais de participer au défilé, selon les étudiants. Plusieurs jeunes Africains se sont brièvement battus avec un diplomate congolais devant l'ambassade. Personne n'a été blessé.

tions.

On rejette également, au ministère des Finances, l'argument voulant qu'il soit illogique de venir à ce moment-ci ouvrir de nouvelles exemptions fiscales. On rappelle que la réforme fiscale que veut mettre en oeuvre M. Wilson ne se veut pas une copie exacte de la réforme fiscale américaine. Le Canada a ses caractéristiques propres qui seront prises en compte dans la réforme, notamment une préoccupation particulière pour le développement régional, fait-on valoir. Cette préoccupation n'était justement pas absente lorsque fut prise la décision d'instituer ces centres bancaires.

Tout en menant des consultations avec le gouvernement ontarien, le ministre Wilson devait aussi mener des négociations avec les gouvernements de la Colombie-britannique et du Québec pour définir les avantages fiscaux qui seront offerts dans le projet de loi.

◆ MacDonald

que l'on se permette de séparer l'aéronautique du spatial ». La masse critique est à Montréal, a-t-il poursuivi. On ne doit pas l'éparpiller.

Déjà, les trois responsables de la création d'une Agence spatiale canadienne s'opposent à son installation à Montréal. Un puissant lobby s'organise contre le choix de Montréal.

Cette levée de boucliers n'étonne guère MacDonald. « À chaque fois qu'Ottawa centralise des services, des fonctionnaires bien installés à Ottawa résistent. Et c'est bien légitime. Ils craignent d'avoir à renoncer à leurs belles maisons ».

MacDonald est confiant de voir l'Agence spatiale canadienne s'installer à Montréal. Il croit avoir plusieurs appuis chez les ministres. Notamment celui du président du Conseil du Trésor Robert De Cotret. Ce dernier a déjà endossé le rapport Picard, lequel favorisait naturellement Montréal comme site de la Nasa canadienne.

◆ Vietnam

diplomatiques de la région.

Au total, selon l'agence vietnamienne AVI, les combats, qui ont commencé lundi, ont fait en trois jours quelque 1,500 morts parmi les forces de Pékin. Les combats les plus violents ont eu lieu mercredi, a précisé l'agence, ajoutant que « selon les premières informations » 900 Chinois avaient trouvé la mort durant cette seule journée.

Mercredi également, toujours selon AVI, l'artillerie chinoise a effectué les bombardements « les plus violents depuis plusieurs années en tirant plus de 60,000 obus » sur les positions vietnamiennes dans le secteur de Vi Xuyen. Pour la première fois, les tirs ont atteint des régions situées jusqu'à 18 km de la frontière, à 2 km seulement de la capitale provinciale de Ha Giang, a précisé l'agence, qui n'a pas donné de bilan des pertes vietnamiennes.

AVI a également déclaré hier soir que le commandement de l'armée vietnamienne à Vi Xuyen avait proposé aux forces chinoises une trêve pour « venir chercher les corps des soldats chinois tombés sur le champ de bataille ».

La région montagneuse de Vi Xuyen, dans la province de Ha Tuyen, où ces affrontements ont eu lieu, est depuis trois ans le principal « point chaud » de la frontière.

Selon la presse de Hanoi, la Chine a engagé pour la première fois depuis avril 1984 une division entière, soit plus de 10,000 hommes, pour essayer de prendre plusieurs hauteurs occupées par les forces vietnamiennes.

Mercredi, Pékin avait reconnu que de violents combats avaient eu lieu dans cette région mais avait démenti les bilans donnés par Hanoi, affirmant au contraire que les forces vietnamiennes avaient perdu lundi quelque 200 hommes à la suite de « vigoureuses contre-attaques » menées par les forces chinoises en réponse à des « provocations vietnamiennes ».

Parallèlement aux combats, le

Vietnam a fait savoir à la Chine qu'il souhaitait normaliser leurs relations.

Le quotidien de l'armée vietnamienne *Quan Doi Nhan Dan*, cité hier par l'agence de presse nationale, affirme en effet qu'Hanoi est prêt à discuter avec la Chine « n'importe quand, n'importe où et à tous les niveaux ».

◆ La France

donc trois lignes étaient totalement paralysées, le reste fonctionnant environ à 50 %. En revanche, une certaine reprise intervenait dans les autobus après la signature d'un accord, la veille, par trois syndicats minoritaires.

Les coupures de courant se sont multipliées une nouvelle fois hier, en particulier sur la côte ouest et à Paris où des secteurs entiers sont régulièrement plongés dans le noir. Elles sont dues essentiellement à des initiatives de la direction de l'EDF, obligées de délester le réseau en raison de la forte baisse de production, mais aussi par endroit à des actions « sauvages » de grévistes.

Devant la presse, hier, M. Denis Baudouin, porte-parole du Premier ministre Jacques Chirac a indiqué que c'est la « première fois en France » qu'interviennent de tels « actes de sabotages », ajoutant qu'un tel « dérapage » n'avait jamais été enregistré, même pas lors de la grève générale qui avait accompagné la révolte étudiante de mai 1968.

Ainsi, pour la direction des chemins de fer (SNCF), des feux de signalisation des voies ont été bloqués au rouge, des clés de locomotive ou de pièces de raccordement de conduite de freins enlevées, des wagons endommagés, des téléphones coupés, des pétards d'alerte placés sur les rails, des trains interceptés en rase campagne.

Une véritable guérilla s'est instaurée entre la cinquantaine d'unités de gendarmes qui, partout en France, sont intervenues ces dernières 24 heures pour faire évacuer, sans incident, des dépôts et des voies ferrées, et les cheminots grévistes qui reprennent aussitôt position après le départ des forces de l'ordre.

Hier après-midi, se tenait à Paris la « réunion de la dernière chance » entre la direction de la SNCF et les syndicats, pour tenter de mettre fin au conflit des cheminots, le plus long depuis 40 ans, qui en était alors à son 22ème jour. Le matin, M. Chirac avait donné son accord pour que beaucoup soit accordé aux grévistes sur les conditions de travail, alors qu'il demeurait ferme sur les salaires. Chacun semblait à la recherche d'une « porte de sortie honorable ».

Tous les secteurs comprenant des hôpitaux et des cliniques sont systématiquement épargnés par les coupures tant par la direction que par les grévistes.

En revanche, les commerçants et professions libérales, principales victimes des coupures de courant, ne cachent plus leur colère. Une cinquantaine d'entre eux ont ainsi manifesté leur « ras le bol » jeudi dans un quartier populaire de Paris, accompagnés de leurs clients. La plu-

part se plaignent de ne plus pouvoir travailler faute de caisse enregistreuse ou... de clients, d'autres de voir pourrir leurs produits congelés ou encore de voir geler leurs légumes.

À Paris, les pompiers sont sur la brèche. Mercredi, ils sont intervenus 380 fois pour sortir des personnes bloquées dans des ascenseurs.

Si, dans l'ensemble, les Français tentent de faire contre mauvaise fortune bon coeur et s'installent dans les grèves comme ils le peuvent, certains cherchent à s'organiser pour imposer la reprise du travail. Des associations spontanées d'usagers ont ainsi été créées qui annoncent de prochaines manifestations.

Le secrétaire général du RPR néo-gaulliste, parti dont M. Chirac est le président, a lui-même appelé tous les militants et les sympathisants à manifester dans le calme contre des grèves.

Parallèlement, l'ensemble des grandes centrales syndicales ont demandé l'ouverture immédiate de « véritables » négociations.

Et cela, d'autant que de nouvelles grèves se profilent à l'horizon : si les marins ont pratiquement tous repris le travail, les mineurs et les travailleurs de la métallurgie se mobilisent, les enseignants prévoient des actions pour la fin janvier et la CGT demande l'ouverture immédiate de discussions salariales dans la Fonction Publique, faute de quoi les fonctionnaires pourraient à leur tour entrer dans le mouvement.

9 janvier

par la PC et l'AP

1983: voyage-surprise du premier ministre britannique Margaret Thatcher dans l'archipel des Maldives, qui vient d'être repris aux Argentins.

1981: Roch LaSalle devient chef de l'Union nationale.

1977: arrestation à Paris d'Abou Daoud, activiste palestinien soupçonné d'avoir participé à l'assassinat d'athlètes israéliens aux Jeux olympiques de Munich de 1972.

1972: le paquebot Queen Elizabeth, en cours de transformation en université flottante, est ravagé par un incendie à Hong Kong.

1968: la sonde américaine Surveyor VII se pose sur la Lune: c'est la fin du programme lunaire des États-Unis.

1953: Marguerite Pire meurt sur l'échafaud à la suite du drame de Sault-au-Cochon.

1927: incendie du cinéma Lauer Palace à Montréal: 77 enfants meurent.

1889: le pont suspendu du Niagara s'écroule au cours d'une tempête.

Ils sont nés un 9 janvier: Le pape Grégoire XV (Alessandro Ludovisi) (1554-1623); Karel Capek, écrivain tchécoslovaque (1890-1938); Simone de Beauvoir, femme de lettres (1908-1986); Richard Nixon, ancien président américain (1913-); Joan Baez, chanteuse américaine (1941-).

SUITES DE LA PREMIERE PAGE

◆ Visa

canadienne, selon un communiqué du ministère des Affaires étrangères.

L'ambassade canadienne à Ankara sera en mesure de fournir un visa de façon rapide aux citoyens turcs qui veulent venir au Canada à des fins légitimes, comme les affaires, la visite de parents ou d'amis ou le tourisme, a indiqué M. Bouchard.

La décision d'imposer des visas d'entrée aux Turcs restera en vigueur au moins jusqu'à une révision de la loi canadienne sur l'immigration, laquelle part au printemps.

A ceux qui doutent de l'efficacité du visa, M. Bouchard a soutenu que cette mesure avait permis d'enrayer l'entrée massive d'immigrants portugais au printemps dernier et que si elle n'avait pas été aussi efficace avec les Tamouls du Sri Lanka, il ne fallait pas oublier que dans ce dernier cas, il s'agit de réfugiés authentiques qui sont persécutés dans leur pays.

Quant aux agences de voyage qui feraient entrer illégalement des Tamouls au pays, M. Bouchard a refusé de faire tout commentaire, se contentant de confirmer qu'une enquête de la Gendarmerie royale du Canada est en cours à ce sujet.

Enfin, le ministre a indiqué que les familles des turcs qui se trouvent déjà au Canada ne doivent pas s'attendre à un traitement de faveur et devront se plier aux exigences de la loi de l'immigration sur la réunification des familles.

« Ils ne jouiront pas d'une priorité particulière, bien au contraire. On ne leur donnera pas la préférence sur ceux qui attendent depuis longtemps », a soutenu M. Bouchard, immédiatement en territoire canadien.

Le ministre n'a toutefois pas indiqué quand une décision pourrait être prise à ce sujet, mais il a soutenu qu'il fallait tenir compte des facteurs humanitaires dans ce dossier.

Quant au manque de rigueur dont feraient preuve les agents de l'immigration à Mirabel et aux divers points d'entrée au Québec comparés à leurs collègues du reste du pays, M. Bouchard affirme que la règle est la même partout.

AUJOURD'HUI

La Fondation québécoise du cancer vous offre le service « Info-cancer », la possibilité de visionner divers documents audio-visuels sur ce sujet, etc. On se renseigne au numéro 522-6237.

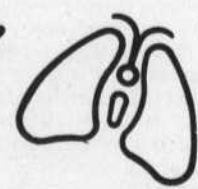
Expo-Habitat du Montréal métropolitain », exposition commerciale et publique sur l'industrie de la construction résidentielle, du 9 au 18 janvier au Palais des congrès (métro Place-d'Armes). 871-8226.

Échange sur la Chine d'aujourd'hui, organisé par la Société Canada-Chine, ce soir à 19 h 30 à l'U de M. pavillon Jean-Brillant, salle A-2285. Renseignements: 866-0684.

Aqua-Physique débutera une nouvelle session de conditionnement physique en piscine, la semaine du 12 janvier, au Holiday-Inn du centre-ville, au centre Sheraton, à l'hôtel Méridien, à l'hôpital Sainte-Justine, à la résidence Angelica ainsi qu'à l'Institut Lucie-Bruneau. Inscription et horaire complet: 523-3188.

Collecte de sang de la Fraternité des constables et agents de la paix de la STCU M, aujourd'hui entre 10 h 30 et 20 h 30 à la station de métro Berri-de-Montigny (corridor Dupuis).

Libre comme l'air



Association Pulmonaire du Québec